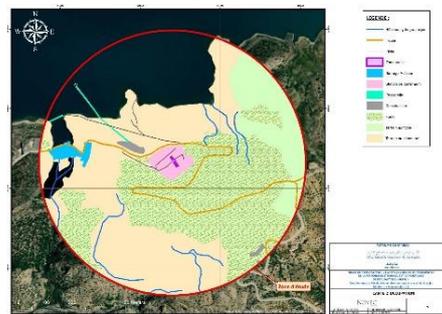


Projet de Digitalisation, de Renforcement de la Production et d'Amélioration de la Performance (PDRAP) - BAD16

Plan de Participation des Parties Prenantes



Rapport de la mission 3

Version Définitive

Juin 2024

	Formulaire De Management De La Qualité	PAGE 2 SUR 133
	Page de contrôle	FOR-OP-09
		Version 3

Détail du document	
Titre du document	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
Sous-titre	Rapport de la mission 3
Projet No.	N 2036
Date	27/06/2024
Version	1.3
Auteurs	NOVEC 1.3
Nom du client	OFFICE NATIONAL D'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE - BRANCHE EAU

Historique du document

Version	Révisio n	Auteurs	Révisé par	Approbation		Commentaires
				Nom	Date	
1.0	00	Atmane HACHIMI	Anas BENNANI	Anas BENNANI		Version provisoire
1.1	01	Atmane HACHIMI	Anas BENNANI	Anas BENNANI		Réponse aux remarques de la BAD
1.2	02	Atmane HACHIMI	Anas BENNANI	Anas BENNANI		Version définitive - Réponse aux remarques de la BAD
1.3	03	Atmane HACHIMI	Anas BENNANI	Anas BENNANI		Version définitive - Réponse aux remarques de la BAD

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES -----	3
LISTE DES FIGURES -----	6
LISTE DES TABLEAUX -----	6
LISTE DES ABREVIATIONS -----	8
PREAMBULE -----	9
1 INTRODUCTION -----	11
2 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET ET DE SES IMPACTS E&S PRIORITAIRES -----	13
2.1 Présentation sommaire de la zone du projet -----	13
2.2 Description sommaire des composantes du projet -----	16
2.3 Récapitulatif des sous projets par composante du projet Calendrier et coût prévisionnel du projet -----	29
2.4 <i>Principes et Objectifs du Plan de Participation des Parties Prenantes</i> -----	29
2.5 Description des impacts E&S prioritaires projet -----	31
3 CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL -----	37
3.1 Cadre réglementaire et institutionnel national -----	37
3.2 Exigences de la BAD en matière d'engagement des parties prenantes -----	40
3.3 <i>Comparaison du cadre national et du cadre de la BAD</i> -----	42
3.4 Organisation de l'ONEE-BO pour la gestion du présent P3P -----	44
4 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET -----	47
4.1 <i>Méthodologie</i> -----	47
4.2 Cartographie des Parties Prenantes intéressées du Projet -----	53
4.3 Cartographie des Parties Prenantes Affectées du Projet -----	61
4.4 Cartographie des Parties Prenantes groupes vulnérables du Projet -----	61
5 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES ET LEUR NIVEAU D'IMPLICATION -----	63

5.1	Relations entre les parties prenantes	63
5.2	Intérêts et influences des parties prenantes	64
6	PROCESSUS DE CONSULTATIONS ENTREPRIS DANS L'ELABORATION DU P3P	73
6.1	<i>Consultations réalisées</i>	73
6.2	Consultations à programmer	84
7	PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	87
7.1	Outils et principes d'engagement des parties prenantes	87
7.2	Participation communautaire et consultations publiques à venir	89
7.3	Mécanisme de gestion des plaintes	91
7.4	Modalités de mise en œuvre du P3P	94
7.5	Plans de Communication Types à déployer	95
7.6	Plans de communication des PP	97
7.7	Calendrier de mise en œuvre du P3P	100
8	SUIVI ET EVALUATION DE MISE EN ŒUVRE DU P3P	104
8.1	Objectif et principe du suivi-évaluation	104
8.2	Gestion du suivi-évaluation/Rôle et responsabilités	104
8.3	Indicateur de suivi et évaluation de la mise en œuvre du P3P	104
9	BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU P3P	106
10	CONCLUSION	109
	ANNEXES	110
	Annexe 1 : Fiche de présence de la consultation des PP institutionnels - Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune de Boufekrane	111
	Annexe 2 : PV de la consultation publique- Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune d'Ait Bourzouine	112
	Annexe 3 : PV de la consultation publique- Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune d'Agourai	113

Annexe 4 : PV de la consultation publique- Extension de la ST de Bouhouda - Commune de Bouhouda -----	114
Annexe 5 : PV de la consultation publique- Extension de la ST d'Asfalou - Commune de Tamedit -----	115
Annexe 6 : Support de présentation- Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune de Boufekrane-----	116
Annexe 7 : Support de présentation- Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune d'Ait Bourzouine-----	117
Annexe 8 : Support de présentation- Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune d'Agourai -----	118
Annexe 9 : Support de présentation- Extension de la ST Bouhouda - Commune de Bouhouda-----	119
Annexe 10 : Support de présentation- Extension de la ST Asfalou – Commune Tamedit -----	120
Annexe 11 : Plan de communication -----	121
Annexe 12 : Modèle de registres de doléances -----	122
Annexe 13 : Fiche de consultation individuelle – AEP Bouhouda-----	131
Annexe 14 : PV de consultation des parties prenantes institutionnelles pour le projet d'Agourai-----	132
Annexe 15 : Fiche d'entente mutuelle – projet Bouhouda -----	133

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : CARTE DE SITUATION DU PROJET 15

FIGURE 2 : CARTE DE SITUATION - COMPOSANTE B 17

FIGURE 3 : CARTE DE SITUATION - COMPOSANTE C 23

FIGURE 4 : REPARTITION DES PP / INFLUENCE ET IMPACT PAR LE PROJET 69

FIGURE 5 : CONFIGURATION ET FONCTIONNEMENT DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES 93

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : ZONE DU PROJET 13

TABLEAU 2 : COMPARAISON ENTRE LE CADRE NATIONAL ET LES EXIGENCES DU SSI DE LA BAD 43

TABLEAU 2 : INVENTAIRE ET IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES INTERESSEES DU PROJET 53

TABLEAU 3 : INVENTAIRES DES PARTIES PRENANTES AFFECTEES DU PROJET 61

TABLEAU 4 : INVENTAIRES DES PARTIES PRENANTES VULNERABLES 61

TABLEAU 4 : ÉVALUATION DU NIVEAU D'INFLUENCE DES PARTIES PRENANTES PAR CATEGORIE 65

TABLEAU 5 : CLASSIFICATION DES PP EN FONCTION DU POUVOIR / NIVEAU D'INFLUENCE 66

TABLEAU 6 : DIFFERENTES FORMES DE MOBILISATION 70

TABLEAU 7 : CRITERES D'EVALUATION DU POUVOIR DES PP 71

TABLEAU 8 : RECAPITULATIFS DES CONSULTATIONS REALISEES AVEC LES PP INSTITUTIONNELLES 74

TABLEAU 12 : RECAPITULATIFS DES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES DIRECTES REALISEES AVEC LES PAPS 78

TABLEAU 12 : RECAPITULATIF DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PAPS 80

TABLEAU 13 : RECAPITULATIFS DES CONSULTATIONS AVEC LES PP INSTITUTIONNELS A PROGRAMMER 84

TABLEAU 10 : ACTIONS ESSENTIELS EN INFORMATION ET COMMUNICATION / RENFORCEMENT DES CAPACITES 90

TABLEAU 11 : PLAN DE COMMUNICATION SOMMAIRE PAR CATEGORIE DE PP 95

TABLEAU 12 : CALENDRIER GENERAL DE MISE EN ŒUVRE DU P3P 100

TABLEAU 17 : BUDGET DU P3P - PP INTERESSES 106

TABLEAU 18 : BUDGET DU P3P - PP AFFECTEES ET GROUPES VULNERABLES 107

LISTE DES ABREVIATIONS

AEP : Alimentation en Eau Potable
ANCFCC : Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie
AT : Assistance Technique
BAD : Banque Africaine de Développement
BC : Brise charge
CAE : Commission Administrative d'Evaluation
DAE : Direction Assainissement et Environnement
DAJ : Direction des Affaires Juridique et Foncières
DAR : Direction des Affaires Rurales
DCC : Direction de la Coopération et de la Communication
DD : Décret définitif
DH/MDH : Dirham Marocain/Millions de Dirhams Marocains
DPA : Direction du Patrimoine de l'ONEE
DRC : Direction Régionale Côte Atlantique
DR 4 : Direction Régionale de Nord-Ouest ;
DR 5 : Direction Régionale du centre nord (Fès - Meknès)
DR 6 : Direction Régionale de l'Oriental ;
DR 9 : Direction Régionale du nord (Tanger Tétouane Al Hoceima)
DRI : Directions Régionales de l'ONEE BO concernés par le projet (DPA, DRC, DR 4, DR 5, DR6, DR 9)
EIES : Etude d'Impact Environnemental et social
FTP : Fourniture, Transport et Pose
GEP : Gestionnaire d'Eau de Pluie
mCE : Mètre Colone d'Eau
MES : Matières En Suspension
MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes
Mm³ : Millions de mètre cube
ONEE : Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
ONEE-BO : ONEE Branche Eau (Branche Eau de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable)
PAPs : Personne(s) Affectée(s) par le projet
PAT : Plan d'Acquisition des Terrains
PATI : Plan d'Acquisition des Terrains et des Indemnisations
PATI-PAP : Plan d'Acquisition des Terrains et d'Indemnisation des Personnes Affectées par le Projet
PDAIRE : Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eaux
PDM : Projet de Décret Modificatif
PDRAP : Projet de Digitalisation, de Renforcement de la Production et d'Amélioration de la Performance
P3P : Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PPPP (P3P) : Plan de Participation des Parties Prenantes
PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PV : Procès-verbal
PVC : Poly Vinyl Chloride
RMC : Réservoir de Mise en Charge
SNRT : Société National de la Radio et de la Télévision
SO : Sauvegardes Opérationnelles
SPEB : Station de Pompage de l'Eau Brute
SR : Station de Reprise
SSI : Système de Sauvegardes Intégré de la BAD
TC : Terres Collectives
UCP : Unité de Coordination du Projet
USD : Dollars Américain
VGB/VCE : violence basée sur le genre et la violence contre les enfants

Préambule

Dans le cadre du Marché n°523/A/DAE/2023, l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable – Branche Eau (ONEE – Branche Eau) a confié, , au bureau d'études NOVEC la réalisation des compléments des documents environnementaux et sociaux du projet de digitalisation, de renforcement de la production et d'amélioration de la performance « PDRAP »

Le Projet concerne trois composantes principales :

- Composante A – Digitalisation des systèmes d'exploitation et de gestion de l'ONEEBO : Mise en place de 64 initiatives digitales.
- Composante B – Travaux de transport et de production :
 1. Extension de la station de traitement de M'Rirt pour avoir 110 l/s, renforcement des conduites d'eau brute et d'eau traitée, ainsi que le renforcement de 2 stations de pompes ;
 2. Extension de la station de traitement d'Asfalou pour 75 l/s supplémentaire et renforcement de l'équipement de la station de pompage d'eau brute sur une barge flottante ;
 3. Extension de la station de traitement Bouhouda pour un débit supplémentaire de 2*80 l/s et rééquipement d'une station de pompage + réalisation d'un réservoir de mise en charge 600 m3 ;
 4. AEP des villes de Fès et Meknès à partir du barrage Driss 1er : Ligne électrique haute tension (HT) ;
 5. Renforcement d'AEP du Système d'Agourai à partir de Boufekrane : Tranfert de 20 km de conduites.
- Composante C- Travaux d'amélioration des performances (AP)
 1. Amélioration des ouvrages de production des Stations de Traitement Bouregreg et Oum Azza;
 2. Amélioration du système de production des provinces de Taourirt-Berkane-Jerada;
 3. -Travaux de confortement de la conduite d'adduction oued R'mel alimentant le port Tanger Med ;
 4. Acquisition des compteurs gros calibres pour plusieurs centres.
 5. Acquisition d'un banc d'étalonnage des compteurs gros calibre ;

Les prestations de l'étude se déroulent selon les missions suivantes :

- ✓ Mission I : Etablissement des compléments E&S (Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et des Plan d'Acquisition des Terrains et d'indemnisation des personnes affectées (PATI-PAP)) pour 3 des sous projets de la composante B du Projet comme suit :
 - Sous mission I-1 : Etablissement du Plan de Gestion environnementale et Sociale et du Plan d'Acquisition de Terrains et d'indemnisation des personnes affectées (PATI-PAP) du sous projet : Extension de la station de traitement de M'Rirt pour avoir 110 l/s, renforcement des conduites d'eau brute et d'eau traitée, ainsi que le renforcement de 2 stations de pompes ;
 - Sous mission I-2 : Etablissement du Plan de Gestion Environnementale et Sociale du sous projet : Extension de la station de traitement d'Asfalou pour 75 l/s supplémentaire et renforcement de l'équipement de la station de pompage d'eau brute sur une barge flottante ;
 - Sous mission I-3 : Etablissement du Plan de Gestion Environnementale et Sociale et du Plan d'Acquisition de Terrains et d'indemnisation des personnes affectées (PATI-PAP) du sous projet : Extension de la station de traitement Bouhouda pour un débit supplémentaire de

- 2*80 l/s et rééquipement d'une station de pompage et réalisation d'un réservoir de mise en charge 600 m³ ;
- Sous mission I-4 : Etablissement du Plan de Gestion Environnementale et Sociale Etablissement du Plan de Gestion Environnementale et Sociale d'un Plan d'Acquisition de Terrains et d'indemnisation des personnes affectées (PATI-PAP) pour le sous projet : Renforcement d'AEP du Système d'Agourai à partir de Boufekrane ;
 - ✓ Mission II : Etude d'impact environnemental et social y compris le (PGES) et Plan d'Acquisition des Terrains et d'indemnisation des personnes affectées (PATI-PAP) pour la composante C du Projet ;
 - ✓ Mission III : Etablissement du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du Projet, objet du présent rapport.

Le présent rapport, établi sur la base des termes de référence du marché, constitue le **rapport de la mission 3 : « Etablissement du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du Projet »**.

1 Introduction

Dans le cadre de la due-diligence environnementale et sociale du projet, des Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) assorties des Plans de Gestion environnementale et sociale (PGES) et des Plans d'Acquisition des Terres et d'Indemnisation des populations affectées par le projet (PATI-PAPs) ont été élaborées pour le projet de Digitalisation, de Renforcement de la Production et d'Amélioration de la Performance (PDRAP) - BAD16.

L'élaboration et la mise en œuvre du présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) a pour objectif d'impliquer et mobiliser toutes les parties prenantes (PP) concernées pour assurer leur engagement tout au long du cycle du projet et par conséquent assurer une meilleure gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet. Ce Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) a été élaboré conformément aux exigences du cadre national et de celle du Système de Sauvegardes Intégrés (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD) .

Les objectifs principaux du P3P est de :

- Etablir un processus systématique de l'engagement de toutes les parties prenantes qui aidera les Emprunteurs à les identifier et à établir et maintenir une relation constructive et des canaux de communication avec elles, en particulier les parties affectées par le projet;
- Clarifier les intérêts, les craintes, les motivations, et attentes des différentes parties prenantes ;
- Produire un système de communication structuré avec des propositions de collaborations en fonction des motivations et compétences présentes localement ;
- Multiplier et structurer les interactions entre les différentes parties prenantes et assoir la légitimité sociale du projet ;
- Créer et maintenir un dialogue inclusif avec les parties prenantes intéressées et celles susceptibles d'être affectées par le projet, comprenant les groupes vulnérables ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet, ainsi que sa performance environnementale et sociale ;
- Faire en sorte que les informations appropriées sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiquées à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée
- Favoriser l'implication effective de toutes les parties concernées (bénéficiaires ou affectées) par le projet tout au long de son cycle de vie autour des problématiques susceptibles d'affecter leur quotidien et leur donner les moyens de le faire ;
- Améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales ;
- Promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter ;

Améliorer et de faciliter la prise de décision. Ce rapport renferme les parties suivantes est structuré comme suit :

1. Introduction
2. Description sommaire du projet et de ses impacts sociaux : cette section décrit les composantes du projet et donne un aperçu sur les problèmes/risques E&S prioritaires qui nécessitent l'engagement des parties prenantes depuis l'identification du projet jusqu'à son achèvement ;
3. Cadre réglementaire et institutionnel : décrit le cadre réglementaire et institutionnel du Maroc concernant la mobilisation et l'engagement des parties prenantes, ainsi que les directives et exigences de la BAD en matière d'engagement des parties prenantes ;
4. Identification des parties prenantes du projet : définit l'ensemble des parties prenantes du projet ;
5. Analyse des parties prenantes et leur niveau d'implication : cette partie permet de classer les parties prenantes du projet ;
6. Processus de consultations entrepris dans l'élaboration du P3P : Cette section décrit le processus et les activités d'engagement des parties prenantes qui sont et seront mises en œuvre par le projet PDRAP, y compris les activités adaptées aux phases spécifiques du projet.
7. Plan de mobilisation et d'engagement des parties prenantes : cette partie dresse le plan de mise en œuvre du P3P avec ses différents outils et principes ;
8. Suivi et évaluation du plan d'engagement des parties prenantes : dresse les modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation du P3P;
9. Budget de mise en œuvre du P3P : cette section détaille les coûts relatifs à la mise en œuvre du P3PP.

2 Description sommaire du projet et de ses impacts E&S prioritaires

Le Projet concerne trois composantes principales :

- Composante A – Digitalisation : Mise en place de 64 initiatives digitales.
- Composante B – Travaux de transport et de production :
 1. Extension de la station de traitement d'Asfalou pour 75 l/s supplémentaire et renforcement de l'équipement de la station de pompage d'eau brute sur une barge flottante ;
 2. Extension de la station de traitement Bouhouda pour un débit supplémentaire de 2*80 l/s et rééquipement d'une station de pompage + réalisation d'un réservoir de mise en charge 600 m3 ;
 3. Renforcement d'AEP du Système d'Agourai à partir de Boufekrane : Tranfert de 20 km de conduites.
- Composante C- Travaux d'amélioration des performances (AP)
 1. Amélioration des ouvrages de production des Stations de Traitement Bouregreg et Oum Azza;
 2. Amélioration du système de production des provinces de Berkane-Jerada;
 3. -Travaux de confortement de la conduite d'adduction oued R'mel alimentant le port Tanger Med ;
 4. Acquisition des compteurs gros calibres pour plusieurs centres.
 5. Acquisition d'un banc d'étalonnage des compteurs gros calibre ;

2.1 Présentation sommaire de la zone du projet

Le projet de digitalisation, de renforcement de la production et d'amélioration de la performance « PDRAP», comme son nom l'indique, prévale un caractère d'amélioration et de renforcement, avec une intervention élargie sur le territoire national. Ainsi, le projet s'étale sur 5 régions :

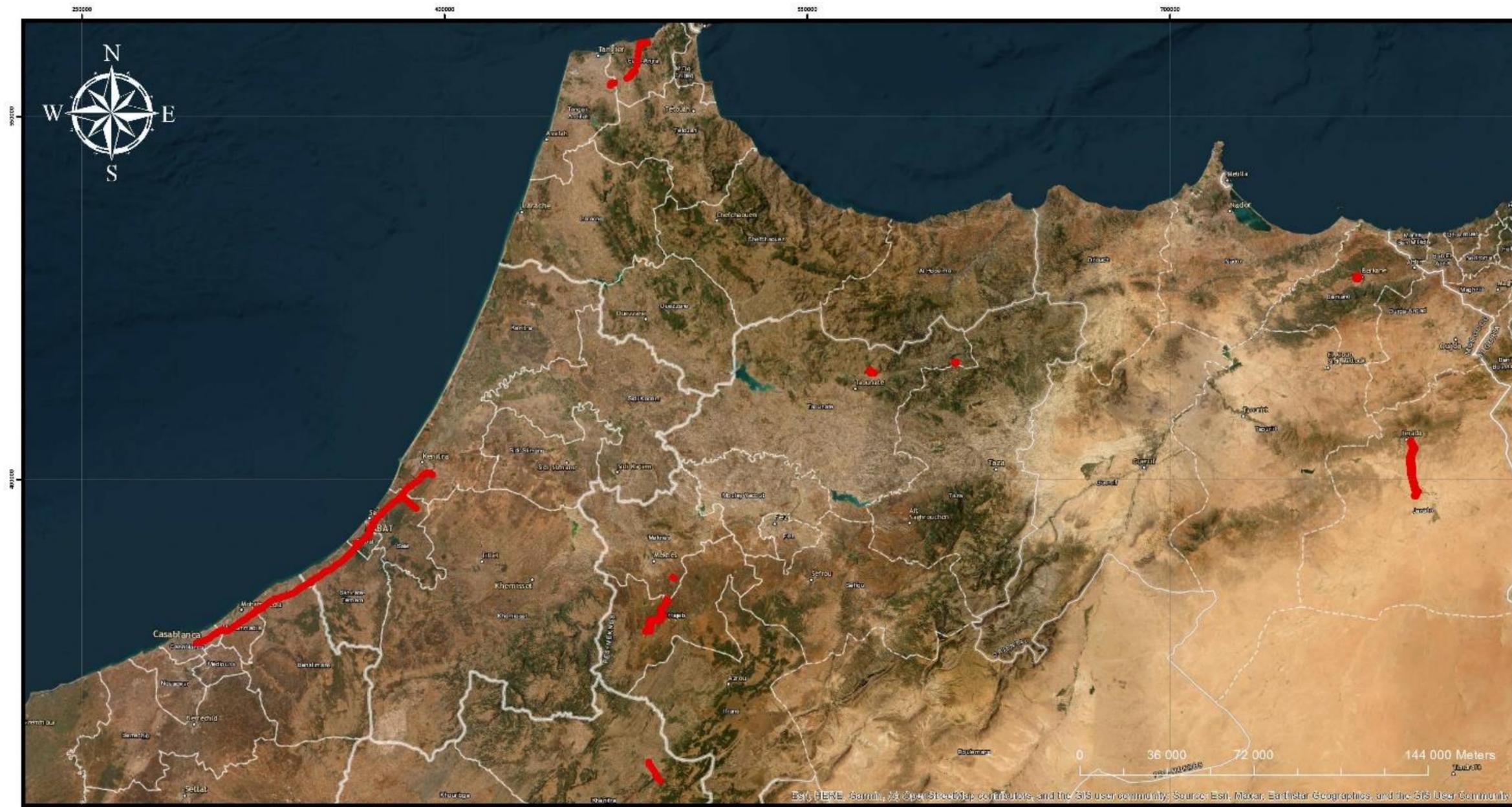
1. Fès-Meknès
2. Casablanca-Settat
3. Rabat-Salé-Kénitra
4. L'Oriental
5. Tanger-Tétouane-Al Hoceima

La zone du projet se présente donc comme suit :

Tableau 1 : Zone du projet

Composante	Projet	Région	Province	Commune
Composante B : Travaux de transport et de production	Extension de la station de traitement d'Asfalou	Fès-Meknès	Taounate	Tamedit
	Extension de la station de traitement Bouhouda	Fès-Meknès	Taounate	Bouhouda
	Renforcement d'AEP du Système d'Agourai à partir de Boufekrane	Fès-Meknès	El Hajeb	Agourai, Ait bourazouine,

Composante	Projet	Région	Province	Commune	
Composante C : Travaux d'amélioration des performances (AP)	Amélioration des ouvrages de production des Stations de Traitement Bouregreg et Oum Azza	Casablanca- Settat	Casablanca	Mechouar de Casablanca	
			Mohamedia	Ain Harrouda Ech-challalate Sidi Moussa Majdoub Bni Yakhlef	
			Benslimane	El Mansouria Bouznika Charrate	
		Rabat-Salé- Kénitra		Skhirate- Temara	Sabbah Skhirate Ain Attig Mers El Kheir Temara
				Rabat	Rabat
				Salé	Salé Ameur
				Kénitra	Sidi Taibi Kénitra Haddada
		Amélioration du système de production des provinces de Taourirt-Berkane-Jerada	L'Oriental	Jerada	Bni Mathar Gafait Laaouinate Jerada
				Berkane	Zegzal
	Travaux de confortement de la conduite d'adduction oued R'mel alimentant le port Tanger Med	Tanger- Tétouane-Al Hoceima	Fahs Anjra	Ksar Sghir Malloussa Jouamaa	
			Tanger- Assilah	Laaouama Sebt Azzinate	



LEGENDE :

Zone d'étude

<p>ROYAUME DU MAROC</p> <p>المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable</p> <p>قطاع الماء Branches Eau</p>	
<p>Carte de délimitation de la zone d'étude – Plan d'Engagement des Parties Prenantes - Projet de Digitalisation, de Renforcement de la Production et d'Amélioration de la Performance (PDRAP) - BAD16</p>	
<p>DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE</p>	
<p>NOVEC</p>	
<p>Vérifié par : A.FACHIMI Dessiné par : H.DEBBAB</p>	<p>Approuvé par : A.BENNANI Date : 04/03/2024</p>
<p>N</p>	

Figure 1 : Carte de situation du Projet

2.2 Description sommaire des composantes du projet

2.2.1 Composante A – Digitalisation

La composante digitalisation concerne 64 initiatives digitales à mettre en place .

L'objectif de la composante est d'« Ancrer le Digital comme levier de réponse aux grands défis de la Branche Eau et comme accélérateur de la transformation de l'Office en vue de sa modernisation et de l'optimisation de son fonctionnement et de ses investissements ».

L'intention derrière l'évolution de l'architecture SI de l'ONEE BO est de capitaliser sur les acquis solides en termes d'architecture et d'infrastructure SI de l'ONEE BO, les adapter pour supporter les nouveaux besoins induits par l'implémentation des initiatives digitales et permettre de développer l'agilité, la transversalité et l'ouverture sur l'environnement extérieur du SI ONEE BO.

L'implémentation des initiatives se fera de manière progressive - sur 3 vagues de déploiement - en tenant compte des projets digitaux en cours, menés par l'ONEE les priorités fixées, les prérequis technologiques ainsi que les dépendances avec les autres initiatives :

- 1ère vague : Les fondamentaux de la transformation Le Digital au service de la Planification
- 2ème vague : L'intégration du SIG dans le paysage applicatif - Les laboratoires interconnectés et ouverts sur l'externe - Le monitoring en temps réel des compteurs de gestion, du niveau des nappes exploitées et détection des fuites;
- 3ème vague : Dématérialisation poussée des processus internes (RH, Achats, Budgets, Contentieux, etc.) - Gestion des connaissances et collaboration sur des plateformes Digitales.

2.2.2 Composante B – Travaux de transport et de production :

La composante B du projet englobe :

- L'extension de la station de traitement de d'Asfalou ;
- L'extension de la station de traitement de Bouhouda ;
- Le renforcement de l'AEP du système d'Agourai à partir de Boufekrane.



Figure 2 : Carte de situation - Composante B

2.2.2.1 Extension de la station de traitement d'Asfalou

Compte tenu de l'accroissement démographique et l'évolution continue de la zone du projet, les besoins en eau potable seront multipliés. Le renforcement des systèmes d'AEP actuels est nécessaire pour répondre aux besoins présents et futurs des localités de la zone du projet. L'objectif du projet est de réaliser l'extension de la station de traitement pour subvenir aux besoins de la zone du projet au-delà de l'horizon 2050.

Ce projet sera réalisé en une seule tranche, l'extension de la station de traitement par ce débit complémentaire de 75 l/s d'eau traitée, permet de subvenir aux besoins de la zone du projet au-delà de l'horizon 2050. Le coût total s'élève à environ **12.8 MDH TTC**.

La zone du projet qui sera alimentée à partir des eaux du barrage d'Asfalou est scindée en 3 :

- Les localités déjà alimentées, engobent
 - Les centres Thar Souk de la province de Taounat et les centres Aknoul (sécurisation), Ajdir Tainaste et Tizi Ousli de la province de Taza
 - Les CT Boured, Ajdir Gueznaya Al Janoubia, Tizi Ousli, Sidi Ali Bourekba et Bni Ftah de la province de Taza et les CT Temedit, Bni Oujel Tafraout et Fennasa Bab El Hayt de la province de Taounate ainsi que la CT Bni Ammart de la province d'Al Hoceima
- Les localités en cours de travaux, concernent les CT Zaouit Sidi Abdelkader et Sidi Bouzineb de la province d'El Hoceima.

Les projets d'AEP de ces localités seront mis en service progressivement dans les prochains mois (année 2023). Les localités en cours d'étude, concernent les CT El Gouzate, Tainaste, Kahf El Ghar et Brarha de la province de Taza et Bni Bchir de la province d'El Hoceima

La filière de traitement proposée sera composée de :

- Pré-oxydation ;
- Coagulation au sulfate d'alumine
- Floculation (avec injection éventuelle de polyélectrolyte) ;
- Décantation ;
- Filtration sur sable
- Mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau traitée par l'utilisation de la soude ;
- Désinfection finale de l'eau traitée, à base du chlore.

D'autre part, il est prévu de réaliser ce qui suit :

- Un poste de préparation et d'injection du permanganate de potassium $KMnO_4$, pour pallier une éventuelle pollution due à la présence de manganèse dissous et le fer dans l'eau brute ;
- Un poste de préparation et d'injection du charbon actif pour pallier (atténuer) à une pollution d'origine organique et réduire, en cas de besoin, les goûts et odeurs des eaux à des teneurs inférieures à celles prescrites par la norme marocaine de potabilité ;
- Le raccordement à l'installation de récupération et de traitement des eaux de lavage des filtres, en vue de les recycler en tête de la filière de traitement précitée ;
- Le raccordement à l'installation de traitement des boues émanant des décanteurs. Cette installation de traitement des purges des décanteurs comprend :
 - La récupération des boues des décanteurs
 - L'épaississement
 - La déshydratation des boues par centrifugation

Traitement des boues

Les boues sont produites au niveau des ouvrages de décantation et de filtration. Les boues collectées des 3 décanteurs par des racleurs de fonds à mouvement rectilignes, sont refoulées par des pompes de recirculation des boues soit vers les flocculateurs soit vers la bache de stockage des boues

Les boues collectées dans cette bache de collecte sont ensuite refoulées vers l'épaississeur.

Les boues extraites de la bache à boues seront refoulées par l'intermédiaire d'un poste de pompage vers ledit épaisseur.

La masse de boue centrifugée, sera évacuée par camion (benne), vers la décharge publique la plus proche, cette dernière sera désignée avant le démarrage du projet en concertation avec la commune de Tainest. Cette boue est classée comme déchet inerte.

A cet effet, il est prévu des trémies de forme tétraédrique, qui assure le stockage des boues centrifugées.

Le centrât précité est ensuite rejeté, vers l'oued, en raison de sa faible turbidité et de son débit très réduit, qui est de l'ordre de 9.6 m³/j ou 0,11 l/s.

Conduite de rejet

Les eaux résiduelles de la station de traitement (eaux de lavage des filtres, vidange des ouvrages, ...) sont évacuées à l'aval du barrage par une conduite DN 400 en Acier galvanisé dont une partie est posée en aérien sur le sol. Le débit à évacuer varie de 4 l/s à 225 l/s.

Les résultats de la vérification des capacités montrent que la conduite de rejet existante DN 400 AGC est suffisante pour évacuer le débit maximum de rejet. L'écoulement dans la conduite est gravitaire en charge jusqu'à l'exutoire.

2.2.2.2 Extension de la station de traitement Bouhouda

L'extension de la station de traitement du barrage Bouhouda pour un débit complémentaire de 160 l/s d'eau traitée, permet de subvenir aux besoins de la zone du projet, y compris le déficit de Sahla, jusqu'à l'horizon 2034. Pour combler le déficit prévisionnel de la zone (y compris Sahla) jusqu'à l'horizon 2050, une deuxième extension pour 80 l/s supplémentaire est à prévoir en l'an 2034.

Les coûts d'investissement des ouvrages projetés pour l'extension de la station de traitement et l'adduction d'eau traitée s'élève à environ **47,1 MDH TTC**.

Renforcement de l'adduction d'eau brute

Pour disposer du débit nécessaire pour le fonctionnement de la station de traitement après la réalisation de la file de traitement projetée, il est indispensable d'achever les travaux de la prise sur la conduite de vidange de demi-fond.

Renforcement de l'adduction d'eau traitée

➤ Station de pompage

Afin de renforcer l'adduction d'eau traité, il va falloir ajouter deux groupes de pompage Q unitaire = 80 l/s, HMT = 203 m, pour porter le débit de pompage à environ 320 l/s ainsi ajouter des équipements hydromécaniques pour le raccordement du GEP projeté au collecteur d'aspiration et au collecteur de refoulement existant.

➤ Réservoir Bouhouda

La réalisation d'une autre cuve de 600 m³ accolée à l'existante, permettra d'augmenter cette autonomie à environ 64 minutes.

La nouvelle cuve sera implantée près de l'existante du côté gauche près de la loge gardien et du regard abritant les équipements d'arrivée. Le site est dégagé et il est d'une pente descendante vers la route vers Bouhouda.

La nouvelle cuve est prévue pour renforcer l'autonomie de la cuve existante. Elle sera alimentée à partir de la conduite d'arrivée émanant de la station de traitement et desservira l'adduction d'eau traitée.

Extension de la station de traitement existante

➤ Site d'implantation de la file de traitement projetée

La file de traitement projetée (160 l/s d'eau traitée) sera implantée près du module existant.

La file de traitement projetée sera implantée au niveau du terrain vide mitoyen aux ouvrages de la file existante du côté gauche.

Le terrain vide réservé est presque plat et présente une légère pente vers les filtres. Il est limité au Sud par les ouvrages de la file existante et à l'Est par la conduite d'eau brute

➤ Définition du traitement approprié

L'appréciation de la qualité des eaux brutes oriente vers une filière de traitement classique avec une double clarification (coagulation – décantation - filtration).

La filière de traitement proposée sera composée de :

- Pré-oxydation ;
- Débourage existant, à fonctionner à mi débit
- Coagulation au sulfate d'alumine
- Floculation (avec injection éventuelle de polyélectrolyte) ;
- Décantation ;
- Filtration sur sable
- Mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau traitée par l'utilisation d'eau de chaux ;
- Désinfection finale de l'eau traitée, à base du chlore.

D'autre part, il est prévu de réaliser ce qui suit :

- Un poste de préparation et d'injection du permanganate de potassium $KMnO_4$, pour pallier à une éventuelle pollution due à la présence de manganèse dissous et le fer dans l'eau brute ;
- Un poste de préparation et d'injection du charbon actif pour pallier (atténuer) à une pollution d'origine organique et réduire, en cas de besoin, les goûts et odeurs des eaux à des teneurs inférieures à celles prescrites par la norme marocaine de potabilité ;
- Une installation de récupération et de traitement des eaux de lavage des filtres, en vue de les recycler en tête de la filière de traitement précitée ;
- Une installation de traitement des boues émanant des décanteurs. Cette installation de traitement des purges des décanteurs comprend :
 - La récupération des boues des décanteurs
 - L'épaississement
 - Le séchage des boues

✓ **Filière boues**

La déshydratation des boues sera réalisée par des lits de séchages. Les boues seront reprises gravitairement vers les lits de séchage.

Les 5 lits de séchage existants sont insuffisants pour la déshydratation des boues émanant des deux modules de traitement (existant et projeté).

Il sera prévu pour le module de traitement projeté (160 l/s d'eau traitée similaire à l'existant) cinq lits de séchage de mêmes dimensions que les lits existants.

Conditionnement des boues

Pour favoriser la déshydratation des boues, il est prévu un conditionnement spécifique au polymère. La solution de polymère sera injectée en ligne en amont de l'épaississeur et éventuellement en amont des lits de séchage.

✓ **Rejet des eaux résiduaires**

Les eaux résiduaires de la station de traitement (eaux de lavage des filtres, vidange des ouvrages, ...) sont évacuées vers la berge de l'Oued Sra à l'aval du barrage par une conduite DN 800 en béton armé assainissement 135 A qui est suffisante pour notre projet. Le débit à évacuer varie de 4 l/s à 320 l/s.

2.2.2.3 Renforcement d'AEP du Système d'Agourai à partir de Boufekrane

La mission de reconnaissance de la zone de projet, réalisée dans le cadre des études d'APS et APD, a permis de constater que le renforcement de l'AEP d'Agourai y compris les communes limitrophes, ne peut être envisagé que par un transfert des ressources en eau à partir de Boufekrane vers les ouvrages de stockage de système d'AEP d'Agourai.

Le coût global du projet est d'environ **52 MDHS TTC**.

Le renforcement de l'AEP concerne le centre d'Agourai et des communes avoisinantes, à savoir :

- Agourai,
- Ait bourazouine,
- Ait yaazem,
- Jehjough,
- Tamchachate,
- Ait oukhlfen,
- Ras jerri,
- Ait mimoune.

Le système de transfert projeté sera composé des ouvrages suivants :

- Une station de pompage SR1-B (Q = 60 l/s, HMT = 150 m) refoulant les eaux vers le site de stockage d'Ait Yaazem sur environ 15 km en DN315, cette station sera projetée dans le site de complexe de stockage de Boufekrane.
- Une conduite de refoulement sur environ 15 km en DN300 composé de :
 - 1^{er} partie en Fonte ductile PFA 25 Bars DN 300 mm sur environ 4.20km ;
 - 2^{ème} partie en PVC PN16 DN 315 mm sur 10.8 Km environ.
- Une station de pompage avec bache de 500 m³ (Q = 60 l/s, HMT = 170 m) refoulant les eaux vers le complexe de stockage d'Agourai sur environ 6 km en DN315, cette station sera projetée à coté de réservoir existant d'Ait Yaazem de 150m³.
- Une conduite de refoulement sur environ 6 km en DN300 composé de :
 - 1^{er} partie en Fonte ductile PFA 25 Bars DN 300 mm sur environ 3.23 km ;
 - 2^{ème} partie en PVC PN16 DN 315 mm sur 2.62 Km environ.

La production vers les communes limitrophes sera assurée par :

- Un réservoir de stockage semi-enterré de 150 m³ de capacité destinée au groupe 2 ;
- Un réservoir de stockage semi-enterré de 250 m³ de capacité destinée au groupe 3 ;
- Une Conduite d'alimentation de Réservoir existant de Groupe 3 en PVC DN110 PN16 sur environ 200 ml.

2.2.3 Composante C- Travaux d'amélioration des performances (AP)

La composante C du projet englobe :

- L'amélioration des ouvrages de production des stations de traitement Bouregreg et Oum Azza ;
- L'amélioration du système de production des provinces de Berkane et Jerada ;
- Travaux de confortement de la conduite d'adduction oued R'mel alimentant le port Tanger Med.



LEGENDE :

Zone d'étude

ROYAUME DU MAROC المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable قطاع الماء Drinking Water	
Carte de délimitation de la zone d'étude – Plan d'Engagement des Parties Prenantes - Projet de Digitalisation, de Renforcement de la Production et d'Amélioration de la Performance (PDRAP) - BAD16 Composante C	
DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE	
Vérifié par : A.FACHIMI Dessiné par : H.DEBBAB	Approuvé par : A.BENNANI Date : 04/03/2024
N	

Figure 3 : Carte de situation - Composante C

2.2.3.1 Amélioration des ouvrages de production des Stations de Traitement Bouregreg et Oum Azza

Huit sous-projets sont étudiés pour l'amélioration des ouvrages de production des stations de traitement de Bouregreg et Oum Azza.

Sous-Projet 1 : Installation d'une vanne de régulation sur la conduite de liaison ST Oum Azza et la conduite BR3 au niveau du PK 5.5

La conduite d'eau traitée Oum Azza (DN 2000mm en PRV) assure la liaison entre la sortie de l'ouvrage de départ de la station de traitement Oum Azza (cote d'eau : 174 NGM) et le point de raccordement sur la conduite BR3 au PK 5,5. La régulation de débit de sortie de la station Oum Azza est faite par action manuelle d'ouverture ou de fermeture de la vanne de sectionnement type à papillon DN 1600mm à l'arrivée de la conduite Oum Azza au Pk5,5 (cote 106,5NGM). La pression d'eau en amont de la vanne est d'environ 6,6 Bars.

La pression d'eau de BR3 au niveau du Pk 5,5 est d'environ 3,9 Bars ; pression dominée par la cote d'eau de l'ouvrage de départ de la station de traitement Bouregreg (150 à 151 m NGM).

A cet effet, il y'a lieu d'installer une vanne de régulation adéquate pour assurer la régulation de débit à l'arrivée de la conduite Oum Azza au pk 5,5.

Cette opération comprend les prestations ci-après :

- La fourniture, transport et pose des nouveaux équipements :
 - La vanne de régulation en DN 1600 PN16
 - Les vannes de sectionnement en amont et en aval : DN 1600mm PN16
 - Les joint de démontage auto-butés DN 1600 – PN 16
 - Les pièces spéciales de raccordement en acier galvanisée DN 1600 à 2000 mm PN16.
 - Les pièces spéciales en PRV DN 2000mm d'adaptation.
- L'intervention de raccordement consistant en découpe d'une partie du tuyau DN 2000mm en PRV pour pose des équipements et leur raccordement.
- Les travaux de Génie Civil : Terrassement, construction de regard en béton armé pour abriter les équipements, la réalisation des butées en béton armé, les remblais primaires et secondaires.
- La fourniture, transport et pose des nouveaux équipements de commande, de télégestion et de transmission pour assurer la régulation de débit selon la demande.

Sous-Projet 2 : Travaux d'installation des by-pass inter - conduites de BOUREGREG

Pour assurer la sécurisation et la continuité d'AEP de la zone côtière Rabat–Casablanca en cas d'incident sur l'une des conduites BR1-BR2-BR3, et notamment en cas d'arrêt d'un tronçon de conduite BR3, il est nécessaire d'installer des by-pass intermédiaires entre les conduites BR pour réduire l'impact sur l'AEP de la zone précitée.

Actuellement trois by-pass sont installés entre BR1-BR2 et BR3, aux endroits suivants :

- Dalot sur l'autoroute Tamesna (pk 15,2)

- BC2 à Bouznika (pk 38,6)
- Dalot sur l'autoroute Mohammedia à Oued Hassar (pk 72).

Le renforcement de la sécurisation d'AEP nécessite l'installation de nouveaux by-pass aux points suivants :

- En aval d'Oued Cherrat (pk 31) ;
- A la Gazelle (pk 50)
- Ain Tekki (pk 62).

Cette opération comprend les prestations ci-après :

- La fourniture, transport et pose des nouveaux équipements :
 - Les vannes de sectionnement en DN 800mm PN16
 - Les joint de démontage auto-butés DN 800 – PN 16
 - Les conduites de liaison en acier galvanisée DN 800mm PN16.
 - Les pièces spéciales de raccordement en acier galvanisée DN 800 à 2000 mm PN16.
 - Les pièces spéciales en PRV DN 2000mm d'adaptation.
- Les interventions de raccordement consistant en découpe du tuyau DN 2000mm en PRV pour poser les équipements et leur raccordement.

Les travaux de Génie Civil : Terrassement, construction de regard en béton armé pour abriter les équipements, la réalisation des butées en béton armé, les remblais primaires et secondaires.

Sous-Projet 3 : Réhabilitation des ouvrages GC à Bouregreg

La présente opération consiste en la réalisation des travaux de réhabilitation et mise à niveau des ouvrages G.C objet de détérioration relevant du complexe de production d'eau potable du Bouregreg. Un certain nombre de désordres a été observé dans le GC des ouvrages techniques relevant des installations de production d'eau (Tour de prise, station de pompage et station de traitement Bouregreg). Ces désordres sont en général une mauvaise étanchéité des ouvrages en béton, corrosion des armatures, un gonflement du béton et un éclatement du béton donnant lieu à des épaufrures.

Sous-Projet 4 : Renouvellement des équipements hydromécaniques des conduites relevant du Transport de BOUREGREG

Les équipements hydromécaniques et des tubulures en acier au niveau des points hauts et des vidanges des conduites BR, ainsi qu'au niveau des piquages et ouvrage le long de ces adductions se dégradent par corrosion et nécessitent leur renouvellement pour assurer la sécurisation de l'AEP de la zone Côtière De Salé à Casablanca.

Une partie des équipements précités sont dans un état de dégradation avancée et nécessitent leur remplacement dans les meilleurs délais.

Cette opération comprend les prestations ci-après :

- La fourniture, transport et pose des nouveaux équipements :

- Les équipements de points Hauts : Ventouses, purgeurs soniques, clapets d'entrée d'air, vannes de sectionnements, en différents diamètres : DN 250-200 -150-100 mm PN10 et PN16.
- Des soupapes de décharge DN 200-125 mm PN 10 et 16.
- Les équipements des vidanges : vannes de sectionnements avec leurs joint de démontage en différents diamètres : DN 600-400-300-200-150 mm PN10 et PN16.
- Les tubulures en acier galvanisé de diamètre inférieur ou égal à 600mm.
- Les équipements au niveau des piquages sur les adductions BR de différents diamètres : vanne de sectionnement, joints de démontage et tubulures en acier galvanisé en DN 800-600-500-400-300 mm PN10 et PN16.
- Les interventions pour remplacement desdits équipements consistant en dépose des anciens, pose des nouveaux et leur raccordement.
- Les travaux de Génie Civil : Terrassement et réfection des regards abritant ces équipements.

Sous-Projet 5 : Réhabilitation d'équipements hydromécaniques à la station de traitement du Bouregreg

Le présent marché a pour objet les travaux de renouvellement d'un ensemble des équipements hydromécaniques au niveau de la station de traitement du complexe BOUREGREG, notamment des différentes vannes des stations de traitement ainsi que différents équipements de traitement (ventilateurs pulsateurs, agitateurs des cuves de préparation des réactifs, pompes, tuyauterie, joints de démontage, boulonnerie...).

Sous-Projet 6 : Installation des équipements de régulation et stabilisation de débit entre BRi.

Actuellement trois by-pass sont installés entre BR1-BR2 et BR3, aux endroits suivants :

- Dalot sur l'autoroute Tamesna (pk 15,2)
- BC2 à Bouznika (pk 38,6)
- Dalot sur l'autoroute Mohammedia à Oued Hassar (pk 72).

En vue d'assurer la régulation convenable des débits de transit des adductions BR1-BR2-BR3, il y'a lieu d'installer des équipements de régulation et stabilisation de débit entre les conduites BR.

Cette opération comprend les prestations ci-après :

- La fourniture, transport et pose des nouveaux équipements :
 - Les vannes de régulation et de stabilisation de débit en DN 800mm PN16
 - Des vannes de sectionnement en DN 800mm PN16
 - Les joint de démontage auto-butés DN 800 – PN 16
 - Les conduites de liaison en acier galvanisée DN 800mm PN16.
 - Les pièces spéciales de raccordement en acier galvanisée DN 800 à 2000 mm PN16.
 - Les pièces spéciales en PRV DN 2000mm d'adaptation.
- Les interventions de raccordement consistant en découpe du tuyau DN 2000mm en PRV pour poser les équipements et leur raccordement.
- Les travaux de Génie Civil : Terrassement, construction de regard en béton armé pour abriter les équipements, la réalisation des butées en béton armé, les remblais primaires et secondaires.

La fourniture, transport et pose des nouveaux équipements de commande, de télégestion et de transmission pour assurer la régulation de débit selon la demande.

Sous-Projet 7 : Renouvellement de deux groupes de pompage d'eau brute de BOUREGREG

Le présent marché a pour objet les travaux de renouvellement de deux groupes de pompage d'eau brute de BOUREGREG au niveau de la station de pompage du complexe BOUREGREG, et s'inscrit dans le cadre d'un programme de renouvellement de l'ensemble des groupes de de cette station ; en vue de sécuriser l'alimentation en eau potable des centres côtiers entre Rabat et Casablanca desservies par le complexe.

Sous-Projet 8 : Renouvellement des compteurs de gestion et facturation relevant de BOUREGREG

Le projet consiste à renouveler les postes de comptages relevant des villes de Rabat, Salé, Temara, Bouznika, Mohammedia et Casablanca.

2.2.3.2 Amélioration du système de production des provinces de Berkane et Jerada

Le projet d'amélioration du système de production des provinces de Berkane et Jerada, est subdivisé en trois composante :

- Travaux de réhabilitation d'adduction de la ville de Jerada ;
- Travaux de réhabilitation et de mise à niveau de la station de traitement de Berkane.

Travaux de réhabilitation d'adduction de la ville de Jerada

Le projet consiste en la réalisation des travaux d'installation des conduites en DN 500 mm en Fonte et en PVC.

Les travaux prévus se résument comme suit :

- Les terrassements en tranchée et en puits en terrain de toute nature et à toute profondeur ;
- Lits de pose en sable ;
- Réalisation de traversée d'oued.
- FTP de conduites en Fonte, PVC et Acier Ø 500 mm ;
- Essais, rinçage et désinfection des conduites ;
- Equipements de 15 points haut par des ventouses y compris génie civil des regards ;
- Equipements de 22 points bas par des vidanges y compris génie civil des regards ;

Travaux de réhabilitation et de mise à niveau des stations de traitement de Berkane

Dans le cadre de son Programme d'Amélioration des Performances (PAP) des unités de production, l'ONEE-BO se propose de réaliser les travaux de réhabilitation du génie civil (GC), de l'équipement, de l'appareillage électrique et d'automatisme de la station de traitement de BERKANE.

2.2.3.3 Travaux de confortement de la conduite d'adduction oued R'mel alimentant le port Tanger Med

Dans le cadre du projet de confortement du système adducteur du port Tanger Med à partir de la station de traitement M'harhar, l'ONEE-Branche eau envisage la réhabilitation de douze tronçons défailant sur la conduite d'adduction ainsi que certains travaux de rééquipements en dehors des tronçons à réhabiliter.

Le projet de confortement de ce système adducteur comprend les ouvrages suivants :

- La pose de **3 800 m de conduites en fonte ductile DN 800** répartie comme suit :
 - Tronçon N° 1 : 2 810 ml entre les ouvrages N° 38 et N° 58 ;
 - Tronçon N° 2 : 730 ml entre les ouvrages N° 82 et N° 88 ;
 - Tronçon N° 3 : 260 ml entre les ouvrages N° 90 et le réservoir R1.
- La pose de **3420 m de conduites en fonte ductile DN 700** répartie comme suit :
 - Tronçon N° 4 : 470 ml entre les ouvrages n°102 et 105.
 - Tronçon N° 5 : 770 ml entre les ouvrages n°117 et 119.
 - Tronçon N° 6 : 1 300 ml entre les ouvrages n°122 et le piquet S234.
 - Tronçon N° 7 : 230 ml entre les ouvrages n°129 et n°130.
 - Tronçon N° 8 : 290 ml entre les ouvrages n°134 et n° 135
 - Tronçon N° 9 : 360 ml longueur 330 ml entre le piquet 941 et n°136.
- La pose de **8730 m de conduites en fonte ductile DN 600**.
 - Tronçon N° 10 : 460 ml entre les ouvrages n°151 et n°153.
 - Tronçon N° 11 : 1 410 ml entre les ouvrages n°158 et n°163.
 - Tronçon 12 : Pose d'une conduite de 6 860 ml pour la déviation de la zone Ghougine.
- La réhabilitation d'environ **20 équipements** des ouvrages des points hauts.
- La mise en place d'un **ballon anti-bélier, de capacité 3500 l**, au départ de la conduite de refoulement vers le réservoir R1.
- Le remplacement du tronçon de la conduite DN800 au niveau des zones aménagées sur la RN1 à Gzenaya.

De point de vue tracé, la conduite de déviation suivra la route nationale N° 16 reliant Tanger à Ksar Sghir avec des regards des raccordements en amont (Ouvrage N° 178) et en aval (Piquet S113) de chaque tronçon.

La conduite à poser aura les caractéristiques présentées dans le tableau ci-après :

Tronçons		Matériau	Caractéristiques de la conduite		
Amont	Aval		Diamètre (mm)	PMS (*) (bars)	Longueur (m)
Ouvrage N°178	Piquet S 113	Fonte à joints verrouillés.	600	25	6 860

(*) : Pression maximale de service

Les conduites en fonte ductile et ses raccords seront à assemblage par joints verrouillés avec double chambre et cordon de soudure.

Les prestations incluent la fourniture, le transport, pose et essais des vannes, ventouses, vidange, coudes, tés, éléments droits, brides, cônes, etc. et tous les accessoires nécessaires à leur mise en place (boulons, joints, ...).

Les équipements hydrauliques devront être placés impérativement sous ouvrages en béton armé. Ils devront avoir une pression nominale au minimum égale à la pression maximale de service dans la conduite.

Le marché prévoit également la réalisation des ouvrages annexes tels que :

- Traversées de routes, pistes, chaaba, oued ;
- La réalisation des regards pour abriter les différents équipements hydromécaniques : regards pour raccordements, ventouses, vidanges, vannes de sectionnement, etc.
- L'élargissement des regards de raccordement avec la conduite existante.

2.3 Récapitulatif des sous projets par composante du projet Calendrier et coût prévisionnel du projet

Le tableau suivant présente le calendrier et les coûts prévisionnels des sous composantes du Projet :

Composante	Projet	Coût MDH HT
Composante A :	Digitalisation	294,4
Composante B : Travaux de transport et de production	Extension de la station de traitement d'Asfalou	30000
	Extension de la station de traitement Bouhouda	50000
	Renforcement d'AEP du Système d'Agourai à partir de Boufekrane	36000
Composante C : Travaux d'amélioration des performances (AP)	Amélioration des ouvrages de production des Stations de Traitement Bouregreg et Oum Azza	215000
	Amélioration du système de production des provinces de Taourirt-Berkane-Jerada	55000
	Travaux de confortement de la conduite d'adduction oued R'mel alimentant le port Tanger Med	109500

2.4 Principes et Objectifs du Plan de Participation des Parties Prenantes

Le Projet conduira le présent P3P, en conformité avec les principes et procédures édictés par la réglementation nationale et les exigences de la BAD en la matière et dont les plus importants sont les suivants :

- Mener des consultations sérieuses et transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre (sans intimidation ou coercition), préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet ;

- Promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien ;
- Concevoir le processus d'engagement comme un programme de partage, de dialogue et de concertation, itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet ;
- Respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité ;
- Maintenir un dialogue franc avec les parties prenantes, sans discrimination ;
- Tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gouvernance du Projet ;
- Mettre en place un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits ;
- Mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants.

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes vise à conformer le Projet PDRAP à la réglementation marocaine et aux exigences spécifiques de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière d'établissement et de maintien d'un engagement de toutes les parties prenantes durant tout le cycle de vie du projet.

Ce P3P va répondre à de multiples objectifs en vue de parvenir à une gestion concertée, participative et inclusive du projet. Il permettra ainsi de :

- Etablir un processus systématique de l'engagement de toutes les parties prenantes qui permettra à l'ONEE-BO d'identifier et de mobiliser l'ensemble des PP (individus, groupes et institutions) en relation avec le projet ;
- Clarifier les intérêts, les craintes, les motivations, et attentes des différentes parties prenantes au projet pour mieux les gérer ;
- Produire un système de communication structuré avec des propositions de collaborations en fonction des motivations et compétences présentes localement ;
- Multiplier et structurer les interactions entre les différentes parties prenantes et asseoir la légitimité sociale du projet. Il constitue un véritable instrument de gouvernance essentiel afin de prévenir et gérer les tensions et conflits et de favoriser les collaborations autour d'activités en lien avec le projet.
- Créer et maintenir un dialogue inclusif avec les parties prenantes intéressées et celles susceptibles d'être affectées par le projet, comprenant les groupes vulnérables ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet, ainsi que sa performance environnementale et sociale ;
- Favoriser l'implication effective de toutes les parties concernées (bénéficiaires ou affectées) par le projet tout au long de son cycle de vie autour des problématiques susceptibles d'affecter leur quotidien et leur donner les moyens de le faire ;
- Donner aux populations concernées par le projet les moyens de s'exprimer librement et, le cas échéant, de revendiquer leurs droits à travers la mise en place d'un mécanisme de réclamation.
- Améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations

susceptibles d'influencer les décisions de projet. Le P3P est un outil utile pour gérer les communications entre ONEE-BO et ses parties prenantes.

Les principes d'élaboration du P3P peuvent être résumés comme suit :

- Cartographier (Identifier & analyser) toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont affectées, celles qui ont de l'influence et celles qui s'intéressent au projet et à ses activités ;
- Comprendre les craintes et les recommandations des parties prenantes et les prendre en compte en vue de leur engagement au processus de préparation et de mise en œuvre du projet ;
- Identifier les méthodes, le calendrier et les structures les plus efficaces pour partager les informations sur le projet et assurer des consultations régulières, accessibles, transparentes et appropriées ;
- Établir un mécanisme officiel de règlement des griefs facilement approprié par toutes les populations concernées par le projet Définir des mesures de reportage et de suivi pour garantir l'efficacité du P3P ;
- Définir les rôles et responsabilités liés à la mise en œuvre du P3P.

2.5 Description des impacts E&S prioritaires projet

Les études déjà réalisées (Étude d'Impact Environnemental et Social, PGES, PATI-PAPs) dans le cadre du PDRAP révèlent plusieurs impacts du projet sur son milieu durant les phases de réalisation et d'exploitation. Les impacts majeurs, notamment négatifs, comme pour le commun des projets d'AEP, se concentrent principalement en phase de travaux. Cependant, le bilan des impacts prévale l'importance des impacts positifs de réalisation du projet.

2.5.1 Impacts sociaux positifs du projet

Le projet a pour objectif principal d'améliorer les conditions de vie socioéconomiques et sanitaires des populations par le renforcement, la sécurisation et la modernisation des systèmes d'approvisionnement en eau potable des centres urbains et ruraux concernés. Le projet engendrera de nombreux impacts positifs dont principalement :

- Digitalisation des opérations ;
- Equipement de débit important d'eau pour satisfaire les zones déjà alimentées : grâce à la continuité du service de l'eau potable, et l'accompagnement de l'évolution des besoins en eau à long terme ;
- L'amélioration du cadre de vie de la population concernée ;
- Sécurisation du système de production d'eau potable dans des zones en développement
- La création d'emplois temporaires et permanents pendant les phases de réalisation et d'exploitation du projet ;
- L'utilisation de ressources locales en biens et services, notamment la mise à contribution d'entreprises de construction et l'emploi de la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée ;
- Amélioration de l'attractivité des zones du projet : sur le plan économique par le maintien des investissements actuels, et l'implantation de nouveaux investisseurs, sur le développement des activités touristiques à travers la prolongation des séjours.
- L'encouragement du tourisme rural ;
- Accompagnement du développement socio-économique des zones du projet ;

- Sur la santé publique : à travers l'amélioration des conditions d'hygiène des populations
- Suivre en temps réel l'exploitation des installations de production et assurer la fiabilité des opérations ;
- Lutter contre les pertes en eau et surveiller la qualité en temps réel ;
- Optimiser les coûts d'exploitation
- Suivi des performances des tronçons des adducteurs,
- Fiabilisation des données d'exploitation ;
- Amélioration des rendements des adducteurs concernés pour atteindre 98% (détection rapide et en continue des fuites) ;
- Protection de la ressource et réduction de la consommation énergétique ;
- Maintenance prédictive des installations.

2.5.1.1 Impacts sociaux positifs pendant la Phase travaux

L'impact socioéconomique le plus saillant de la phase de construction est de type positif et porte sur la création d'environ 1500 emplois directs et indirects dont une majeure partie consiste en des emplois qualifiés dont les principaux bénéficiaires du projet sont les populations riveraines pour lesquelles des possibilités d'emplois se multiplieront et les revenus des ménages augmenteront, à la faveur de l'accroissement des activités économiques.

Les impacts positifs se traduiront par la création d'emplois temporaires lors de la réalisation des travaux. Ceux-ci permettant l'absorption des chômeurs parmi la population urbaine et rurale de la zone concernée par le projet, essentiellement pour les métiers de gardiennage et des ouvriers de GC, le chiffrage du nombre d'emplois qui sera réservé à la main d'œuvre locale dépend des business plans et des stratégies de management des ressources humaines déployés sur chantier des adjudicataires des marchés de travaux et qui sont déclinés dans leurs offres techniques et dans les dossiers études.

Les entreprises locales et divers unités commerciaux locaux bénéficient du projet en fournissant les matières premières, le transport, le logement, l'alimentation, et d'autres biens et services aux employés recrutés par les entreprises travaux.

Aussi, le projet aura un impact positif sur les femmes et les jeunes en améliorant leur accès aux activités socio-économiques et par la création d'emplois plus formels et mieux rémunérés se traduit par un investissement plus grand dans la scolarisation, la santé et l'alimentation des enfants, ce qui est source de croissance économique à long terme.

Il est aussi prévu que les investissements injectés dans l'économie locale et régionale pour la phase de construction profiteront à une multitude d'entreprises spécialisées et de sous-traitants locaux, régionaux et nationaux, et notamment ceux qui exercent dans les secteurs des travaux publics et des services connexes. Ces apports économiques sont significatifs compte tenu du volume des travaux et de la durée minimale du projet.

2.5.1.2 Impacts sociaux positifs pendant la phase exploitation

Impacts sociaux, sur la qualité de vie et la sécurité des riverains

Parmi les impacts potentiels, il y a lieu de noter les impacts positifs qui vont permettre de répondre à la demande de l'AEP de plus en plus importante et de permettre le maintien de la relance économique basée les secteurs demandeurs en eau tel que le tourisme. Par ailleurs, le projet représente une opportunité pour les femmes afin d'alléger leur calendrier journalier et se consacrer davantage aux activités socio-économiques.

De ce fait les conditions de vie quotidiennes, dont l'hygiène et la santé des populations, seront améliorées.

Impacts sur le milieu socio-économique

Le projet Participera au développement socioéconomique et améliorera significativement le cadre de vie des personnes desservies et ce par :

- L'apport d'un service d'eau potable continu et de qualité ;
- L'amélioration du taux d'accès à l'eau potable au profit des populations concernées et la réduction des distances de parcourt pour l'accès à un point d'eau potable ;
- La création d'emploi : Les activités du projet auront des retombées sociales positives en termes de création d'emplois et de formation des jeunes aux petits métiers de construction, à travers les recrutements locaux de main d'œuvre qui sera opérée par les entreprises titulaires des marchés. Des emplois de gardiennage et de petit entretien seront aussi créés par recours à la sous-traitance de la gestion des installations d'AEP ;
- Permettre une meilleure viabilisation des centres bénéficiaires.

2.5.2 Impacts sociaux négatifs du projet

2.5.2.1 Impacts sociaux négatif pendant la phase travaux

Les principaux impacts négatifs identifiés sont liées aux activités des composantes B et C. Les travaux de réhabilitation /extension, les travaux de génie civil, les nouvelles constructions ainsi que la pose de nouvelles conduites d'eaux brutes ou de conduites d'eaux traitées présenteraient des impacts environnementaux notamment à la production des bues de traitement, de rejets d'eaux de process de traitement et la génération des déchets solides divers. D'autres impacts liés à la santé /sécurité au travail des ouvriers des chantiers, des tiers lors des travaux de pose de conduites. Les projets de la composante B engendreront des impacts d'ordre social en rapport avec les acquisitions de foncier requis.

Ainsi les principaux impacts sont :

Impacts sur le milieu humain

Les impacts négatifs sur le milieu humain concernent les aspects suivants :

- Acquisition de terrains ;
- Les émissions atmosphériques, le bruit et les vibrations ;
- La modification et la perturbation du trafic et l'augmentation des risques pour les intervenants, les riverains et les usagers des routes ;
- La perturbation des réseaux naturels ou artificiels de drainage des eaux pluviales ;
- La perturbation des réseaux publics d'alimentation en eau potable.

Impacts liés à l'expropriation et aux dégâts superficiels

Ces impacts sont surtout liés aux acquisitions des terrains, mais restent très limités vu les superficies restreintes nécessaires à la réalisation du Projet.

Impact du au retard de paiement des PAP

Le paiement des indemnités est une opération très attendue par les personnes affectées. Un retard de compensation des pertes foncières et des dégâts superficiels peut entraîner des problèmes et des frustrations chez les PAPs peut induire une demande de révision des prix, un retard de démarrage des travaux et risque de contentieux avec les expropriés, allant jusqu'à l'entrave à l'accès aux emprises, si les indemnités ne sont pas versées à temps.

Impact lié à la mauvaise divulgation des informations/messages sur le projet

La communication est le pilier fondamental de toutes les interventions ou activités initiées pour la réalisation des composantes/sous composantes du projet. Elle doit s'appuyer sur une stratégie de communication éclairée, dynamique et inclusive. En effet, une communication inadaptée ou un gap communicationnel peut conduire les parties prenantes à la construction de fausses informations ou rumeurs qui pourraient engendrer des comportements de résistance ou de révolte.

Impact de faible implication des PP

Le faible niveau d'implication des PP peut avoir comme risque la circulation de fausses rumeurs qui peuvent entraîner une mauvaise perception du projet et engendrer des frustrations, sources de révolte sociale, mais aussi, constituer un frein pour le projet. Ces entités doivent être des partenaires et leur collaboration à la réalisation du projet est plus qu'utile.

2.5.2.2 Impacts sociaux négatif pendant la Phase exploitation

Le seul impact social négatif en phase d'exploitation identifié est principalement lié au risque de contentieux avec les expropriés, allant jusqu'à l'entrave à l'accès aux installations de l'ONEE BO, si les indemnités ne sont pas versées.

2.5.2.3 Mesures d'atténuation des effets sociaux négatifs pendant la phase des travaux

Parmi les mesures d'atténuation et de bonification sociale des impacts négatifs sur le milieu social et humaine, on note :

- Réalisation des rencontres et contacts avec les PAPs pour les informer des résultats des études parcellaires et de manière transparente et détaillée.
- Assistance et accompagnement des personnes vulnérables
- Le recrutement de la main d'œuvre par les entreprises chargées des travaux doit être ouvert à toutes les personnes locales vivant dans les villes, localités et douars concernées par les travaux, notamment lorsqu'il s'agit de main d'œuvre non qualifiée. Il est donc essentiel que le recrutement obéisse à un processus de sélection inclusif, transparent et qui respecte le principe de l'équité. La prise en compte du genre et des personnes et groupes vulnérables est aussi un aspect important à considérer dans le processus de recrutement.
- Les populations affectées et autres parties prenantes doivent avoir les mêmes chances, jouir des mêmes droits et autres avantages générés par la mise en œuvre du projet. Il est nécessaire de promouvoir l'intégration parfaite de toutes les parties prenantes qui doivent être informées et consultées afin que leurs avis et préoccupations soient dûment pris en compte.
- Mettre sur pied un programme de communication pour informer la population des travaux (horaire, localisation, durée) par le biais de pancartes informatives. La communication doit évoluer en fonction des étapes du projet et être adaptée au contexte social de chacune des parties prenantes, notamment celles influentes. Elle s'adressera non seulement aux populations affectées, mais à toutes les entités intéressées ou susceptibles d'apporter leur soutien à la réalisation du projet, telles que l'administration, les autorités locales et /ou régionales, les organisations de la société civile ou communautaires de base, etc.
- La négociation d'une entente préalable avec les exploitants touchés par les travaux et respecter les engagements de cette entente ;
- Mise en place du mécanisme d'expression, d'enregistrement et de traitement des plaintes et vérifier qu'il est fonctionnel et efficient.
- Pour assurer la sécurité des PP, il serait utile d'organiser des activités d'information et de sensibilisation, mais aussi de baliser les emprises, ou encore créer des postes de surveillants pour prévenir les risques d'accidents ou éventuellement d'agressions, ou d'occupation anarchique des environs immédiats de certains chantiers ;
- Pour atténuer le risque lié au désagréments/dégâts/révoltes, Il est ainsi recommandé de :
 - Veiller à l'application et au suivi des mesures de réduction des nuisances contenues dans le PGES de chaque projet ;
 - Prendre en compte ces aspects dans l'ingénierie de travaux ;
 - Mettre en place des campagnes de sensibilisation des riverains pendant les travaux sur les attitudes et comportement à adopter notamment en termes de recours au MGP en cas de pollution, gêne et dégâts matériels et accidents ;
 - Délimiter et matérialiser l'emprise des travaux ;
 - S'assurer que les entreprises respectent les prescriptions techniques et normes de sécurité lors des travaux ;
 - S'assurer que ces aspects soient inscrits dans les cahiers des charges des entreprises ;
 - Mettre en place un dispositif efficace de collecte et de remontée des griefs ;

- Impliquer les autorités locales dans la surveillance et le suivi des travaux
- Pour les dommages causés aux routes et trafic et les travaux des traversées des routes, pistes, ... etc., il est recommandé de :
 - Respecter la réglementation en vigueur
 - Respecter la capacité portante des routes régionales et nationales
 - Concevoir l'horaire des activités de transport et des travaux de construction de façon à ne pas perturber la circulation routière.
 - Utiliser une signalisation adéquate sur les routes empruntées au moment des travaux.
 - Utiliser des barrières de sécurité et balisage dans les zones de travaux.
 - Procéder au nettoyage de la chaussée pour limiter l'émission de poussières par temps sec et l'accumulation de boue par temps pluvieux.
 - Réparer immédiatement tout dommage qui pourrait être fait aux routes et à toute infrastructure existante.
 - Les travaux de traversée de routes et pistes importantes doivent être réalisés conformément aux prescriptions de la Direction des Routes ;
 - Reconstituer selon les prescriptions de la Direction des Routes, la chaussée ainsi que les accotements et les fossés après la fin des travaux. : Traversées par fonçage horizontal, technique adoptée par le gestionnaire du réseau routier national et mise en œuvre dans les projets ONEE BO.
 - Exécuter les franchissements des pistes et routes par déviation en assurant une signalisation adéquate et les dispositifs de sécurité vis-à-vis de la circulation.
 - La traversée des seguias et caniveaux sera par conduite en acier galvanisé, enrobée dans du béton
 - La traversée de la voie ferrée sera réalisée le long de la longueur de l'emprise de la voie ferrée
 - En milieu urbanisé, nettoyer les rues empruntées par les véhicules afin d'y enlever toute accumulation de matériaux meubles et autres débris.

2.5.2.4 Mesures d'atténuation des effets sociaux négatifs pendant la Phase exploitation

Pendant la phase d'exploitation, les éléments les plus importants à prendre en considération sont liés aux risques de contentieux avec les expropriés. A cet effet, l'ONEEBO déplorera tous les moyens pour indemniser toutes les PAPs avant démarrage des travaux.

3 Cadre réglementaire et institutionnel

Le présent P3P s'appuie sur la réglementation nationale Marocaine en matière de participation, d'information et de consultation des parties prenantes et les politiques de la BAD en matière en matière d'engagement des parties prenantes.

3.1 Cadre réglementaire et institutionnel national

3.1.1 Cadre réglementaire national

Le cadre législatif et réglementaire national relatif à la communication et à la consultation publique, tel qu'il a été notamment stipulé par la nouvelle constitution de 2011, accorde une grande attention à :

- La consultation et la participation des populations dans l'élaboration et le suivi des programmes (articles 136 et 139) ;
- Les principes d'équité et de non-discrimination, l'égalité femme-homme (article 19) et l'inclusion des personnes à besoins spécifiques (articles 34).
- La présentation des pétitions (article 15) ;
- L'accès à l'information (article 27) ;
- La gestion des doléances (article 156).

Les lois en vigueur et les mécanismes en rapport avec la consultation publique au niveau national concernent notamment :

- La loi organique 44-14 promulguée en juillet 2016 qui détermine les conditions et les modalités d'exercice de ce droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics ;
- Le portail national des réclamations « Chikyae.ma » qui est une vitrine publique de dépôt de griefs,
- La loi 31-13 marocaine sur l'accès à l'information.
- La loi n°12-03 relative aux Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) devenue la référence législative nationale d'application du principe de l'étude d'impact.

Par ailleurs, le droit de propriété demeure garanti conformément à l'article 35 de la constitution de 2011. Toutefois la loi peut en limiter l'étendue et l'exercice si les exigences du développement économique et social de la Nation en dictent la nécessité par une déclaration d'utilité publique conformément à la loi marocaine n°07/81 réglementant la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. La procédure de l'expropriation, qui ne peut porter que sur des biens immobiliers et sur tous les droits qui y sont inscrit, tend à maintenir un équilibre entre les intérêts des propriétaires et l'intérêt général.

D'un autre côté, le régime marocain de protection sociale couvre tous les employés du public ou du privé en leur assurant une protection contre les risques de maladie maternité, invalidité, vieillesse, survie, décès, chômage et il en leur servant des prestations familiales. L'assurance accident du travail-maladies professionnelles est obligatoire pour tous. Depuis peu, les travailleurs indépendants et les personnes non salariées exerçant une activité libérale sont couverts par le régime d'assurance maladie obligatoire (AMO) et le régime des pensions à travers :

- La loi 98-15 relative à l'Assurance Maladie Obligatoire de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non-salariés exerçant une activité libérale,
- La loi n° 99-15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non-salariés exerçant une activité libérale.

En fin, le code du travail tel qu'il est stipulé par la loi 65-99 constitue est le texte législatif qui édicte l'ensemble des règles relatives à l'organisation des relations sociales au sein de l'entreprise et dans le domaine du travail.

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux. Elle repose généralement sur deux socles « l'assurance sociale » et « l'assistance sociale ». A cet effet, le P3P prévoit l'assurance sociale de tous les travailleurs des entreprises travaux/fournisseur/prestataires de services (comme PP intéressées) et promouvoir l'accompagnement social et économique des parties prenantes affectées et celles vulnérables.

Le P3P est fondée principalement sur la gestion de suivi des risques sociaux du projet par l'élaboration et la mise en œuvre des PATI-PAT spécifique pour chaque composante et sous composantes. Cette gestion permet de réduire la pauvreté des ménages, conserver leur droit, d'augmenter la cohésion et la stabilité sociale, contribuant ainsi au développement inclusif du pays. Cette gestion repose sur :

- Elaboration d'un PATI-PAT de chaque composante/sous composante du projet et leur mise en œuvre tout le long du projet
- Promouvoir une assistance sociale des PAPS et des personnes vulnérables afin de les impliquer et de faciliter leur participation, accompagner pour restaurer leurs moyens de subsistance, la prise en charge de leurs préoccupations
- Prévoir des séances de sensibilisation, d'information et d'éducation
- Exigence de la couverture sociale des employeurs de toutes les entreprises / prestataires de service) du projet

Aujourd'hui, la protection sociale devient un instrument privilégié pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD). La réforme du système de protection sociale au Maroc est l'une des priorités du Programme du Gouvernement 2017-2021. En effet, il est stipulé dans l'article 31 de la Constitution que l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir du droit aux soins de santé, à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat.

A cet effet, La loi-cadre n° 09.21 du 22 chaâbane 1442 (5 Avril 2021) relative à la protection sociale, constitue une étape clé dans la mise en œuvre des orientations de Sa Majesté le Roi Mohamed VI que Dieu le glorifie, relatives à la généralisation de la couverture sociale au profit de tous les marocains à l'horizon 2025.

3.1.2 Cadre institutionnel national

Le projet PDRAP est préparé, mis en œuvre et exécuté par une structure institutionnelle conçue dans le double souci de garantir l'efficacité et l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

- Ministre de la Transition énergétique et du Développement durable
- Ministère de l'Équipement et de l'eau
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
- Ministère de la Santé et de la protection sociale
- Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences
- Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville
- Ministère de l'Économie et des Finances
- L'Office National de l'Électricité et de l'Eau potable

(i) les services centraux

- Les services centraux de l'ONEE-BO chargés du suivi de la mise en œuvre des différents volets du programme à savoir : la Direction de Coopération et de Communication (DCC) pour le volet « communication et sensibilisation », la Direction des Affaires Juridiques et Actions Foncières (DAJ) pour le volet « foncier », la Direction de l'Assainissement et de l'Environnement (DAE) pour le volet « environnement » ;

(ii) les services régionaux et provinciaux

- Les entités de l'ONEE-BO responsables de la maîtrise d'ouvrage des composantes du BAD/16 : (DRi : DR 9, DR 6, DR 5, DR 4, DRC) ;
- Les services régionaux de développement des DRi.
- Les services régionaux industriels des DRi.
- Les agences provinciales (Agence Mixte (AM) ou Agences de Service (AS)) de l'ONEE-BO relevant des directions régionales susmentionnées.
- Les autorités régionales et provinciales (Wali, Préfecture, Caïd, Mquadem, CHikh, les responsables administratives des régions, des préfecture, des Caïdat, etc.) ;
- Les services régionaux et provinciaux impliqués dans le processus d'expropriation dans la région de Fès-Meknès (ONEE-BO /DR 5, communes, tribunal administratif, conservation foncière, services des Impôts et d'enregistrement, membre de la CAE (Pacha et/ou Caïd, agriculture, urbanisme, Ministère de l'intérieur représenté par la DAR, les services régionaux du ministère des Finances, etc.

(iii) les services régionaux et provinciaux

- Les autorités territoriales (communes/ municipalités) des zones bénéficiaires de ces projets ; (Président de la commune)
- Les populations et les communautés bénéficiaires du service d'AEP projeté en phase d'exploitation ;
- Les populations affectées positivement et négativement par la réalisation de ces projets (propriétaires des terrains, exploitants agricoles, propriétaires d'arbres et riverains etc.).

- Les autres entités affectées par la réalisation de ces projets : incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées notamment : les acteurs institutionnels, y compris les services départementaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc. ; les fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront intéressés par les travaux de manière plus large ;
- Les entreprises en charge des travaux qui seront mandatées ;
- L'Assistance technique engagée par l'ONEE-BO chargée de l'accompagnement technique, social, et socio foncier des projets.
- Les PP qui peuvent servir de relais de communication à savoir :
 - les acteurs de la vie sociale locale (individus ou associations) : les autorités publiques, les ONG, les associations caritatives, les associations locales clés, les organisations religieuses, les autorités morales, les syndicats, les employeurs, les enseignants, etc.
 - Les collectivités territoriales ainsi que les communautés riveraines qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi et de formation découlant du Projet, et de l'amélioration des infrastructures sociales et de transport dans les zones desservies par le Projet ;
 - Les organisations de la société civile régionale et locale qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires de l'UCP dans la réalisation du Projet ;
 - Les médias régionaux et locaux et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations

3.2 Exigences de la BAD en matière d'engagement des parties prenantes

À travers son système de sauvegardes intégré (SSI), la BAD prévoit un certain nombre de principes et d'obligations pour garantir la consultation et la participation des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des projets.

La **Politique de diffusion et d'accès à l'information (mai 2013)** : Cette politique vise à : i) maximiser la diffusion des informations en possession du Groupe de la Banque et à limiter la liste d'exceptions; ii) faciliter l'accès à l'information sur les opérations de la BAD et son partage avec un spectre large de parties prenante ; iii) promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité ; iv) améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et mieux coordonner les processus de diffusion de l'information ; v) faire mieux connaître la mission, les stratégies et les activités globales du Groupe de la Banque ; vi) appuyer le processus consultatif ; et vii) renforcer l'harmonisation avec les autres institutions de financement du développement dans le domaine de la diffusion de l'information. Les objectifs de cette politique sont de faciliter la participation des populations locales concernées par les projets financés par le Groupe de la Banque, y compris les organisations non gouvernementales (« ONG ») éligibles reconnues par le Groupe de la Banque et les autres organisations communautaires prenantes.

Le Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la Banque (2001) : Pour la BAD, la participation est essentielle à l'accomplissement de ses objectifs primordiaux de réduction de la pauvreté et de développement durable. La participation des parties prenantes peut améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des projets de développement et raffermir l'engagement des gouvernements, des bénéficiaires et autres parties prenantes. Le manuel lui-même élaboré de manière participative, fournit les directives sur lesquelles s'appuyer. Quant aux parties prenantes, il s'agit des personnes/communautés qui peuvent (directement ou indirectement, positivement ou négativement) toucher ou être touchées par les résultats des projets ou programmes. Les questions d'égalité homme/femme sont fondamentales dans la participation. Les organisations non-gouvernementales (ONG) et les organisations à base communautaire (OBC) qui représentent les pauvres et les femmes sont des parties prenantes importantes dans les opérations appuyées par la Banque.

Le Mécanisme de gestion des griefs et de recours du client au niveau pays : La Banque s'engage à s'assurer que les clients établissent des mécanismes locaux de gestion des griefs et de recours crédibles forts et indépendants pour participer à la résolution des griefs et des problèmes des personnes affectées par les impacts environnementaux et sociaux du projet.

Le Mécanisme indépendant d'inspection (MII) : Le mandat du Mécanisme indépendant d'inspection de la Banque est de fournir aux personnes qui sont, ou qui sont susceptibles d'être affectées négativement par les projets financés par le Groupe de la Banque, pour cause de violation des politiques et procédures du Groupe, la possibilité de demander à la Banque de se conformer à ses propres politiques et procédures. Les demandeurs chercheront d'abord à régler leurs plaintes avec la Direction de la Banque ; mais si, de leur point de vue, la Direction de la Banque n'a pas traité convenablement leurs plaintes, ils pourront soumettre leurs demandes au MII. Le MII se compose de deux phases séparées mais liées : (1) une phase de résolution des griefs ou des problèmes, conduite par le CRMU qui fait rapport directement au Président de la Banque, dont l'objet est d'aider les personnes affectées par les projets à trouver des solutions à leurs problèmes et (2) une phase d'examen de la conformité, conduite par un panel de trois membres appartenant au fichier d'experts du MII.

Le Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile (Juillet 2012) : Ce cadre d'engagement fait partie des nouveaux mécanismes et stratégies de la BAD, permettant de mieux saisir et intégrer les aspirations des citoyens africains. Il traduit l'engagement de la BAD à plus de transparence et de responsabilité envers ses pays membres et le public. Le cadre propose quatre domaines de collaboration avec les OSC susceptibles de présenter un intérêt majeur : les mesures de sauvegarde environnementale et sociale, le mécanisme indépendant d'inspection, l'action menée dans les PMR fragiles et le travail de proximité et de communication. Les organisations non-gouvernementales (ONG) et les organisations à base communautaire (OBC) sont des parties prenantes importantes dans les opérations appuyées par la Banque. L'idéal serait que les parties prenantes soient identifiées et invitées à contribuer à la conception du projet dès les premières étapes d'identification et durant la mise en œuvre.

Les Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale (PEES) : Les Procédures d'évaluation environnementale et sociale de la Banque (approuvées en 2001) ont été révisées afin de refléter la mise à jour des informations, des processus améliorés et des nouvelles connaissances contenues dans le Système de Sauvegarde Intégré (SSI). Elles concernent également les limites des procédures existantes et fournissent une base solide pour l'opérationnalisation du système de sauvegarde intégré. Elles détaillent les procédures

spécifiques que la Banque et ses emprunteurs ou les clients doivent suivre pour s'assurer que les opérations financées par la Banque sont conformes aux exigences des Sauvegardes Opérationnelles (SO) à chacune des étapes du cycle des projets de la Banque. Les procédures d'évaluation environnementale et sociale sont ainsi applicables tout au long du cycle du projet, avec des tâches différenciées à effectuer, rôles et responsabilités distinctes pour la Banque, ses emprunteurs et les clients.

Les Sauvegardes Opérationnelles n°1 «Évaluation environnementale et sociale » et n°2 «Réinstallation involontaire : Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation » : parmi les objectifs spécifiques des deux SO figure notamment celui « d'assurer la participation des intervenants au cours du processus de consultation afin que les communautés touchées et les parties prenantes aient un accès opportun à l'information concernant les opérations de la Banque, sous des formes appropriées, et qu'elles soient consultées de façon significative sur les questions qui peuvent les toucher ». La SO1 souligne par ailleurs que la consultation des parties prenantes doit être précédée par une diffusion de l'information environnementale et sociale adéquate pour garantir que les participants soient pleinement informés. La SO1 stipule que l'emprunteur ou le client a la responsabilité de réaliser des consultations adéquates avec les communautés susceptibles d'être affectées par les impacts environnementaux et sociaux, et avec les acteurs locaux, et d'en fournir les preuves. L'emprunteur et le client sont tenus d'obtenir le large soutien des communautés. La SO 2 fixe les objectifs, principes et exigences de la consultation et la participation du public. En effet, ce processus d'engagement comporte les exigences suivantes :

- L'implication des instances représentatives et les organisations de la société civile, ainsi que les membres des communautés vulnérables eux-mêmes ;
- L'inclusive d'une manière socialement et culturellement appropriée ;
- Un délai suffisant aux processus décisionnels des communautés vulnérables ;
- L'expression des points de vue des groupes vulnérables, leurs préoccupations et propositions, dans les langues et modes de leur choix, sans manipulation externe, ingérence, coercition, ou intimidation ;
- Le respect de la culture, des connaissances et pratiques des communautés vulnérables.

3.3 Comparaison du cadre national et du cadre de la BAD

En plus des objectifs partagés entre le cadre national d'engagement des parties prenantes et celui de la BAD, dont le but ultime est d'arriver à une implication générale des parties prenantes garantissant la durabilité du projet, les deux cadres ont un ensemble de similitudes et de divergences. Le tableau suivant présente une comparaison entre les deux cadres :

Tableau 2 : Comparaison entre le cadre national et les exigences du SSI de la BAD

	Cadre national		SSI de la BAD
Description des risques E&S nécessitant l'engagement des PP	Non prévue	Le cadre national exige, à travers l'étude d'impact sur l'environnement dans le cadre des projets assujettis, la description des risques environnementaux nécessitant l'engagement du porteur de projet	Le SSI de la BAD, à travers les différents documents élaborés en amont du P3P, et notamment à travers le P3P décrit les risques E&S nécessitant l'engagement des PP
Identification des PP	Ne concerne que les PP en relation directe avec le projet	Le cadre national n'identifie que les parties prenantes en relation directe avec le projet	Le cadre de la BAD s'étend sur l'ensemble des parties prenantes susceptibles d'être intéressées ou affectées par le Projet. Le cadre de la BAD fait ressortir les PP vulnérables
Analyse des PP et leur niveau d'implication	Non prévue	Le cadre national traite l'ensemble des PP à pas égale et de la même façon	Le cadre de la BAD privilégie une catégorisation et classification des PP
Processus de consultation des PP	Non Prévue	La consultation des PP n'est pas systématique et dépend de la consistance du projet La consultation des PP n'est pas forcément directe	La consultation des PP est systématique La consultation se fait de manière rapprochée avec les PP
Plan de mobilisation et d'engagement des PP	Non prévue	Le cadre national n'exige pas un plan de mobilisation et d'engagement des parties prenantes.	La cadre de la BAD exige un plan de mobilisation et d'engagement des parties prenantes intégrant les aspect VBG/VCE et un système de gestion des plainte

	Cadre national		SSI de la BAD
Dispositions pour la mise en œuvre du P3P	Non prévue	Le cadre national ne met pas en place un mécanisme de suivi et d'évaluation indépendant	Le cadre de la BAD exige un suivi et évaluation du P3P permettant de s'assurer sur sa mise en œuvre

Ainsi, le présent P3P permet de rattraper le gap entre le cadre national et les exigences de la BAD.

3.4 Organisation de l'ONEE-BO pour la gestion du présent P3P

3.4.1 Organisation interne

L'ONEE BO s'organise à deux niveaux : central et régional. A l'échelle central, il existe :

- DAJ : Direction des Affaires Juridique et Foncières
- DAE : Direction Assainissement et Environnement
- DAM : Direction Administratives des Marchés ;
- DCC : Direction de la Coopération et de la Communication
- DFI : Direction Financière ;
- DPA : Direction du Patrimoine de l'ONEE .

Les directions régionales DRi concernées par le projet sont :

- DR 9 : Direction Régionale Nord (Tanger-Tétouan-Al Hoceima) ;
- DR 6 : Direction Régionale de l'Oriental ;
- DR 5 : Direction Régionale Centre Nord (Fès-Mènes) ;
- DR 4 : Direction Régionale de Nord-Ouest ;
- DRC : Direction Régionale Côte Atlantique.

Chaque direction régionale comporte des services provinciaux agissant à l'échelle local.

Les directions régionales et les directions centrales doivent collaborer dans la mise en œuvre du présent P3P. L'unité de coordination du projet (UCP) aura la charge de coordonner les différentes activités du projet.

- Les DRi, avec l'assistance technique via les experts recrutés, sera en charge du suivi et de la mise en œuvre de l'ensemble du P3P, du suivi des plaintes, et également de la préparation du rapport sur les activités de consultation à remettre à la BAD;
- La DCC assistera les DRi pour la mise en place des plans de communications des PP avec la préparation des supports de communication (dépliants, affiches, etc.) nécessaires à la mise en œuvre du P3P ;
- La DAJ, avec le support de la DAE et l'assistance technique, sera responsable à la mise en place des PATI-PAPs relatifs à l'indemnisation des expropriés et des dégâts superficiels et toute la démarche relative à l'expropriation des terres ;

- La DAE sera responsable à la mise en œuvre des PGES.

Les services provinciaux (agences provinciales (Agence Mixte (AM) ou Agences de Service (AS)) de l'ONEE-BO relevant des DRi) des provinces de Taounate, El Hajeb, Mohamedia, Salé, Jerada, Berkane, Fahs Anjra, et Assilah, assurent le suivi, l'accompagnement et la facilitation des activités des entreprises travaux et les prestations de l'AT lors d'organisation des réunions de consultation avec les riverains.

3.4.2 Organisation externe

Il existe une relation de coordination et de collaboration avec les organisations externes. En effet :

- L'UCP en collaboration avec les DRi, assure la coordination avec la BAD sur le suivi des activités du projet ;
- Les DRi assure la coordination et la collaboration avec les PP intéressées (autorités provinciales, régionales et locales, les services d'expropriations (Cadastre et CF), les collectivités, les communes, sociétés civiles, entreprises travaux, etc. pour assurer toutes les activités nécessaires à la réalisation des travaux dans de bonne conditions et l'implication des PP d'une manière pertinente.

3.4.3 Contrôle et reporting du processus de consultation

Afin de vérifier que les actions du P3P sont bien mises en œuvre, les DRi concernées en collaboration avec l'UCP devront :

S'assurer que tous les supports sont produits dans les délais impartis et distribués par tous les moyens de diffusion prévus, et

- Veiller à ce que toutes les réunions d'information fassent l'objet d'une liste de présence datée et signée par tous les participants et d'un compte-rendu détaillé listant chaque intervention et mentionnant le nom de la personne intervenant.

Le suivi des actions d'engagement sera interne, et concernera les principaux indicateurs suivants :

- Réunions de toutes natures dans le cadre du projet ;
- Nombre et qualité des participants ;
- Problèmes spécifiques soulevés par les participants aux réunions ;
- Nombre d'incidents communautaires (type blocage d'accès de chantier, manifestation, etc.)
- Plaintes :
 - Etablissement de catégories simples permettant de classifier les plaintes,
 - Nombre de plaintes
- Rapports : rapports de suivi interne des activités de consultation et rapports de suivi environnemental et social ;
- Actualisation du présent P3P : Le présent P3P pourra être actualisé en cas de besoin compte tenu de l'avancement des études techniques, de changements techniques du projet, de

modifications/parution des nouveau textes législatifs, de modifications dans l'organisation du Projet.

3.4.4 Cadre organisationnel et Responsabilités de mise en œuvre du P3P

➤ L'ONEE – BO du projet PDRAP

L'ONEE-BO, porteur du projet PDRAP, à travers ses corps : DAE, DAJ, DCC, DD, DPA, DRC, et DRi, demeure le premier responsable de la mise en œuvre du présent P3P. Pour ce faire, elle devra mettre en place toutes les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du P3P, comprenant la mobilisation de relais communautaires dédiés à la mobilisation sociale.

➤ Autorités administratives régionales et locales

Les autorités administratives et locales (Wali, Gouverneur, Caïd, chef de cercle, Mkadem, etc.), les élus (présidents des communes) ainsi que les services techniques de l'ONEE-BO seront également associés à la mise en œuvre du P3P. Elles interviennent principalement en ce qui concerne la délivrance des certaines autorisations, le contrôle de la légalité, la gestion des plaintes, le processus de libération des emprises, la participation à la planification et la mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance, etc.

4 Cartographie des parties prenantes du projet

L'identification des parties prenantes est un élément essentiel du processus d'engagement des parties prenantes et de l'élaboration d'activités et de mesures pertinentes qui tiendront compte des caractéristiques et des intérêts des parties prenantes. Une distinction est faite entre les communautés affectées ou bénéficiaires, qui subiront les impacts directs et indirects du projet, et les parties prenantes institutionnelles, qui ont un rôle dans la gestion et l'approbation du projet.

4.1 Méthodologie

4.1.1 Définition et catégories des parties prenantes

Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui sont susceptibles d'affecter et/ou d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement par le Projet. En d'autres termes ce sont tous les acteurs qui ont de l'influence et/ou de l'intérêt particulier sur le cours du projet qui :

- Peuvent avoir un intérêt dans le projet (« parties intéressées »). Elles comprennent des individus ou des groupes ayant un intérêt dans le projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiques, les médias, les responsables religieux, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises, les syndicats des transporteurs, etc. ;
- Sont impactés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu biophysique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes (également connu sous le nom de « parties affectées »).

Toutefois, pour une bonne collaboration du projet avec les parties prenantes, durant toute la durée de vie de ce dernier, il est crucial de procéder à une identification de personnes au sein des groupes à même d'agir en qualité de représentants légitimes de leurs groupes respectifs, c'est-à-dire les personnes auxquelles les membres du groupe ont confié leurs intérêts.

Par ailleurs, ces représentants identifiés peuvent, d'une part, fournir au projet des informations utiles sur les contextes locaux, et d'autre part, constituer le principal canal de diffusion de l'information sur le Projet auprès des communautés. La légitimité de ces représentants découle à la fois de leur statut d'élu officiel et de leur statut social et largement soutenu au sein de la communauté qui leur permet d'agir en tant que points de contact dans l'interaction entre le projet et ses parties prenantes.

Pour les besoins de l'analyse, ces parties prenantes ont été regroupées dans les trois catégories suivantes :

1. Les parties affectées - personnes, groupes et autres entités dans la zone du projet qui sont directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et / ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être

étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ;

2. Les parties prenantes intéressées - individus / groupes / entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et / ou qui pourraient affecter le Projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre et ;
3. Les groupes vulnérables - Personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

4.1.2 Processus d'identification des parties prenantes

Aux fins d'un engagement efficace et personnalisé, les parties prenantes du projet sont identifiées afin de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes en termes de participation, ainsi que leurs priorités et leurs objectifs concernant le projet.

Les parties prenantes sont identifiées suivant plusieurs critères :

- la nature des activités,
- les zones d'influence du projet, c'est-à-dire les zones géographiques dans lesquelles le projet risque de causer des impacts, et par conséquent les environs dans lesquels les personnes et les groupes pourraient être affectés.
- la nature des impacts éventuels, et par conséquent, les types d'individus, de groupes d'individus, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui peuvent avoir un intérêt sur le sujet,
- les intérêts et attentes des parties prenantes du projet.

L'identification de toutes les parties prenantes est une nécessité, parce qu'elles peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Projet (bénéfices, opportunités et risques sociaux, économiques, environnementaux, etc.).

La liste des parties prenantes présentée est établie sur la base des informations actuelles du Projet et contenues dans les rapports d'études techniques et d'évaluation environnementale et sociale. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction du cycle de projet et des faits et actes qui se produiront. L'UCP devra alors procéder à sa mise à jour régulière, car l'identification se fera de façon continue tout au long du projet.

A ce stade, les 3 catégories de parties prenantes suivantes ont été identifiées :

- (i) Les parties prenantes affectées ;
- (ii) Les parties prenantes intéressées ; et
- (iii) Les groupes vulnérables.

Dès lors, identifier l'ensemble des parties prenantes est une nécessité, car elles peuvent jouer un rôle important en termes de bénéfices, d'opportunités et de risques (sociaux, techniques, financiers, etc.). La liste des parties prenantes ci-dessous présentée est établie sur la base des connaissances actuelles du Projet. Elle pourrait être mise à jour à la suite des consultations, car l'identification des parties prenantes se fera de façon continue tout au long du projet.

Par ailleurs, il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable.

Ces groupes vulnérables ou marginalisés sont des personnes qui, en vertu de leur genre, appartenance ethnique, âge, handicap physique ou mental, désavantage économique ou statut social ont une participation limitée aux consultations. On s'assure que ces personnes sont dûment représentées, et au besoin seront consultées via d'autres canaux tels que les réseaux différents comme les associations.

Ainsi, la liste des parties prenantes ci-dessous présentée est établie et pourrait être mise à jour périodiquement par le projet, car l'identification des parties prenantes se fera de façon continue tout au long du cycle de vie du projet.

On y indiquera pour chaque partie prenante, le nom et les coordonnées détaillées de son représentant en s'assurant que la personne-contact représente l'intérêt du groupe de façon légitime.

➤ **Pour les Parties Prenantes Intéressées :**

Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment :

- Les acteurs institutionnels, y compris les services départementaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc. ;
- Les collectivités territoriales (renseigné au niveau du tableau 1) ainsi que les communautés riveraines qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi et de formation découlant du Projet, et de l'amélioration des infrastructures sociales et de transport dans les zones desservies par le Projet ;
- Les organisations de la société civile et les autorités locales qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires de l'UCP dans la réalisation du Projet ;
- Les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large ;
- Le bailleur de fonds et autres institutions financières susceptibles de devenir des partenaires potentiels du projet à l'avenir ;
- Les médias et les groupes d'intérêt associés œuvrant au niveau régional, y compris les médias parlés,

écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations (SNRT, médias régionaux et locaux, etc.).

Le tableau qui suit présente la grille de répartition des parties prenantes intéressées.

Tableau 3: Grille de répartition des parties prenantes

Secteur privé	Secteur public	Société civile	Population	Porteur du Projet	Bailleurs de fonds
- Sociétés privées (entreprise des travaux & bureaux d'études) - Associations professionnelles	- Services des administrations, autorités régionales, provinciales et territoriales de la zone du projet ¹ - Autorités locales ² - UCP	- Médias locaux et régionaux - ONG - Associations oeuvrant dans le domaine de l'eau dans chaque commune du projet	Populations bénéficiaires et Riverains au niveau de chaque commune du projet	ONEE BO	Banque Africaine de Développement

➤ **Pour les Parties prenantes affectées**

Les parties prenantes affectées concernent la catégorie de parties prenantes directement affectées par le projet. Ainsi, dans ce groupe, les personnes peuvent être affectées différemment : acquisition involontaire de terres sur les emprises du projet, effets environnementaux (pollutions et nuisances), effets économiques (pertes ou ralentissement de l'activité) et effets sociaux négatifs comme les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Ainsi, en prenant en compte la sphère d'influence du Projet qui va au-delà des emprises des travaux, l'analyse des différents types de risques économiques, sociaux et environnementaux a permis d'identifier les personnes et groupes distincts qu'il convient de dénommer les parties prenantes affectées soit directement ou indirectement.

Les trois (03) catégories de parties prenantes suivantes directement ou indirectement affectées ont été identifiées :

- Les personnes affectées par le projet (PAP), autrement dit, les personnes morales et leurs

¹ Relevant des communes/provinces listées au tableau 1

² Relevant des communes/provinces listées au tableau 1

dépendances, les personnes physiques et leurs ménages qui subiront une perte de bien, en l'occurrence une partie de leur terrain. Ces personnes sont identifiées dans le cadre des PATI-PAP. Il s'agit en effet de :

Région	Province	PAPs
Fès-Meknès	Taounate	Personne concernée par l'expropriation du terrain nécessaire pour la réalisation du projet Bouhouda : PAP & le Ministère des Habous et des affaires islamiques
	El Hajeb	Personne concernée par l'expropriation du terrain nécessaire pour la réalisation du projet Agourai : Ministère des Habous et des affaires islamiques

- Les personnes et groupes dont les activités économiques seront perturbées, voire impactées négativement par le Projet, à savoir les stations de services, les unités commerciales, les services installés au bord de la route et affectés par la réalisation des travaux de pose de conduites et des ouvrages prévus ;
- Les communautés riveraines qui, durant les travaux et au-delà, seront exposées à des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident.

➤ **Pour les groupes vulnérables :**

Dans le cadre du projet PDRAP, la vulnérabilité réfère donc aux difficultés que peuvent rencontrer certaines parties prenantes à s'adapter aux changements qu'il induits, à profiter pleinement de ses bénéfices ou encore à retrouver des conditions et/ ou un niveau de vie équivalents ou supérieurs à ce qui existaient avant le projet.

La vulnérabilité peut donc être de nature physique, psychologique, social et/ou économique.

Le projet vise par la mise en place des PATI-PAPs, à identifier toutes les PAP qui sont davantage à risque de rencontrer des difficultés inhérentes à leur vulnérabilité, quelle que soit la nature de cette fragilité ou son degré d'importance.

En effet, dans le contexte de la réinstallation, on parle de vulnérabilité pour toutes « *Personnes qui, du fait de leur sexe, de leur âge, de handicaps physiques ou mentaux, ou de facteurs économiques ou sociaux, peuvent se trouver affectées de manière plus importante par le processus de déplacement et de réinstallation ou ont une capacité limitée à réclamer ou à bénéficier de l'assistance à la réinstallation et autres avantages.*

»

Néanmoins, pour rendre le concept plus opérationnel et l'inscrire dans une perspective des risques redoutés dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est important de le lier à un autre concept, celui de résilience.

Ainsi, l'un des enjeux d'un P3P est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables.

Par conséquent, le P3P sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Dans la zone d'influence du projet, les groupes vulnérables sont principalement ceux dont leur identification a été effectuée par le biais des enquêtes. Les principaux critères qui ont présidé à leur identification sont :

- L'âge;
- Le niveau d'éducation ;
- le handicap ;
- la taille du ménage ;
- le sexe et l'âge du chef de ménage;
- la situation matrimoniale du chef de ménage;
- le nombre d'enfants mineurs en charge ;
- le revenu du ménage tiré du bien ou de l'activité affectée ; ...

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront confirmés par les structures en charge de la mise en œuvre des PATI-PAPs.

Toutefois, des discussions avec les représentants des groupes vulnérables et les autorités locales et autres entités communautaires ont été l'occasion d'identifier des actions spécifiques dans le cadre du plan d'engagement des parties prenantes

Il existe toute une série d'actions pour répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, il s'agit notamment de :

- L'accessibilité pour les handicapés ;
- L'égalité des sexes dans les activités du projet ;
- L'accès à moindre coût aux personnes pauvres ;
- L'assistance des personnes vulnérables durant tout le cycle de vie du projet ;
- Le besoin de création d'emploi pour ces couches vulnérables.

4.2 Cartographie des Parties Prenantes intéressées du Projet

Le tableau suivant fait l'inventaire des PP intéressées par le projet :

Tableau 3 : Inventaire et implication des Parties Prenantes intéressées du Projet

Catégorie	Parties prenantes	Entité	Rôle
Secteur public : Directions de l'ONEE BO et les Agences de Bassin Hydraulique	DRI (DR 9, DR 6, DR 5, DR 4, DRC)	Directions Régionales de l'ONEE BO concernées par le projet	Coordination et suivi de toutes les activités du projet dont sa globalité à l'échelle régionale et maintien de l'implication et l'engagement des PP
	DCC	Direction de Coopération et de Communication (DCC)	Mise en place des plans de communications, préparation des supports de communications des PP
	DAJ	Directions affaires juridiques	Chargée du suivi du volet foncier : Expropriation, évaluation, indemnisation,
	DAE	Direction de l'Assainissement et de l'Environnement	Charger du suivi des volets environnemental, social, sécurité, santé, hygiène, mise en place du PGES, reporting
	DFI	Direction financière	Charger du volet financier du projet
	DAM	Direction administrative des marchés	Charger du PPM, contrats

Catégorie	Parties prenantes	Entité	Rôle
	Agences provinciales des DRi	Agences et services	Coordination locale du projet / accompagnement et facilitations des activités des entreprises et AT
	Agences des Bassins Hydrauliques	Agences des Bassins Hydrauliques	Octroi de l'accord et garantie de la mobilisation et les fournitures des ressources en eaux requises pour la satisfaction du projet

Catégorie	Parties prenantes	Entité	Rôle
Porteur du projet	UCP	Unité de coordination du projet	<p>Coordination de la réalisation des activités du projet dans le respect des délais et dispositions requises</p> <p>Mise en œuvre du P3P</p> <p>Information et implication des parties prenantes</p> <p>Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes</p> <p>Veille à la prise en charge des besoins et intérêts des populations</p> <p>Veiller à la transparence du processus</p> <p>Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs</p>

Catégorie	Parties prenantes	Entité	Rôle
Services des administrations, autorités régionales, provinciales et territoriales ³	Wilayas, Provinces, Caïdats de l'ensemble des zones du projet comme indiqué dans le tableau 1	Wali, Gouverneur, Caïd, Cheikh, Mkadem, les élus, les responsables administratifs, etc.	<p>Facilitation de toutes les activités du projet</p> <p>Transmission du contenu du projet aux autorités au niveau local</p> <p>Collaboration dans l'aboutissement des dossiers d'expropriation et d'indemnisation par accord à l'amiable ou par voie judiciaire</p> <p>Accord et/ou validation des tracés, des traversées et des emplacements des ouvrages et des services affectés</p> <p>Fourniture des autorisations de réalisation des travaux dans les domaines routiers, communal, domanial</p>

³ Relevant des communes/provinces listées au tableau 1

Catégorie	Parties prenantes	Entité	Rôle
<p>Autorités local communautaires⁴</p>	<p>et Provinces et communes de l'ensemble des zones du projet comme indiqué dans le tableau 1</p>	<p>Municipalités, communes, centres,</p>	<p>Mise en application des engagements convenus, cessation de terrains, facilitation des activités des entreprises,</p> <p>Gestion de l'environnement local.</p> <p>Planification et aménagement communal.</p> <p>Développement économique et social.</p> <p>Gestion de l'environnement et des ressources naturelles.</p> <p>Facilitation sociale</p> <p>Délivrance des pièces d'exploitation des terres</p>

⁴ Relevant des communes/provinces listées au tableau 1

Catégorie	Parties prenantes	Entité	Rôle
Populations bénéficiaires ⁵	Populations et riverains des collectivités concernées par le projet comme indiqué dans le tableau 1	Populations	<p>Adhésion aux activités du projet</p> <p>Acceptation des conditions d'accès aux services d'AEP de l'ONEE-BO</p> <p>Appréhension de bonnes pratiques d'exploitations de service pour une pérennité des ouvrages</p>
Secteur privé : Les organisations de la société civile	Associations d'usage d'eau au niveau des communes concernées par le projet	Associations locales (association Ait de l'eau potable, association Islah pour la gestion de l'eau), organisation de la société civile travaillant dans des zones affectées	<p>Défense des intérêts des communautés.</p> <p>Alliés lors des médiations sociales.</p> <p>Intervention dans le processus de gestion des litiges.</p> <p>Appui à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social.</p>

⁵ Relevant des communes/provinces listées au tableau 1

Catégorie	Parties prenantes	Entité	Rôle
Media	Radios, télévisions et journaux dans les régions concernées (SNRT)	Radios, Télévisions et Presse locale, régionale et nationale	Diffusion de l'information dans la zone d'étude du Projet et au-delà. Canaux de communication.
Partenaire financier	Bailleur de fonds	La BAD	Appui financier. Supervision des activités du Projet. Garant de la participation des parties prenantes. Contrôle les ressources.

Catégorie	Parties prenantes	Entité	Rôle
Bureau d'étude	Assistance technique	Experts de l'AT	<p>Appui à la mise en œuvre du volet technique, social, communicationnel, foncier, environnemental, sécurité, hygiène</p> <p>Assistance et accompagnement des PAPs et groupes vulnérables jusqu'au leurs indemnités et compensations</p> <p>Appui à la mise en œuvre du MGP</p> <p>Maintien de l'engagement des PP</p>
Entreprises des travaux	Entreprises en charge de la réalisation des travaux	Définit suite aux appels d'offres	<p>Se conforme aux dispositions E&S du projet</p> <p>Se tient disponible pour toute action de communication l'impliquant comme réalisateur du projet</p>

Catégorie	Parties prenantes	Entité	Rôle
Administration de gestion du foncier	Services locaux de l'ANCFCC au niveau des zones présentées dans le tableau 1	Chef de service du cadastre, ingénieurs et techniciens du cadastre	Assurer le transfert de propriété du foncier selon la réglementation en vigueur pour les projets de Bouhouda et Agourai

4.3 Cartographie des Parties Prenantes Affectées du Projet

Le tableau suivant fait l'inventaire des PP affectées du projet :

Tableau 4 : Inventaires des Parties Prenantes Affectées du Projet

Partie prenante	Régions/Province
Propriétaires des terres à exproprier et Exploitants (PAP & Ministère des habous et des affaires islamiques)	Provinces d'El hajeb et Taounate
Communautés riveraines exposées à des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident ;	Collectivités territoriales concernées par le projet citées dans le tableau 1

4.4 Cartographie des Parties Prenantes groupes vulnérables du Projet

Le tableau suivant fait l'inventaire des PP vulnérables :

Tableau 5 : Inventaires des Parties Prenantes vulnérables

Caractéristiques	Entité	PP identifiée
<ul style="list-style-type: none"> Personnes âgées (Ages > 65 ans) Personnes analphabètes Femme chef de ménage (Divorcée ou Veuve) Taille du ménage (> 10 personnes) Nombre d'handicap dans le ménage Nombre d'enfants mineurs en charge ; Revenu du ménage tiré du bien ou de l'activité affectée 	Collectivités territoriales concernées par le projet	Le projet a identifié 1 PP vulnérable au niveau de la commune de Bouhouda, il s'agit du propriétaire du terrain à exproprier.

5 Analyse des parties prenantes et leur niveau d'implication

L'analyse des parties prenantes est un processus systématique de collecte et d'analyse de données qualitatives ayant pour but de déterminer les personnes et groupes dont les intérêts devraient être pris en compte et ceux à surveiller dans la préparation et la mise en œuvre d'un projet. Elle permet d'augmenter les chances de réussite du projet et de son appropriation par les parties prenantes visées.

En effet, à la suite de leur identification, il s'agit d'analyser le degré d'implication des parties prenantes concernant la réussite du projet, notamment par le biais d'une matrice qui a permis d'adresser entre-autres les questions suivantes :

- L'intérêt des parties prenantes dans le projet ;
- Le soutien des parties prenantes vis-à-vis du projet ;
- L'impact du projet sur les parties prenantes ;
- Les bénéfices que peuvent tirer les parties prenantes du projet et inversement ;
- Les contraintes qui pourraient empêcher les individus ou groupes de participer au processus prévu ;
- L'existence d'organisations actives dans la zone du projet qui œuvrent avec les groupes vulnérables, notamment en termes d'appui et d'assistance ;
- La contribution des parties prenantes du projet ;
- Les actions qui assurent la motivation des parties prenantes à accompagner et collaborer avec le projet.

Le but ultime de cette analyse est de déterminer le niveau d'influence et d'intérêt de chaque partie prenante aux fins d'identifier et de mettre en œuvre les méthodes d'engagement, de consultation et de communication / sensibilisation appropriées pendant la durée du projet.

5.1 Relations entre les parties prenantes

Il existe plusieurs types de relations entre les parties prenantes. Ainsi, on distingue :

- Les relations hiérarchiques entre les administrations, les services techniques, les autorités provinciales, régionales et locales et l'UCP ;
- Les relations professionnelles entre l'UCP et ses partenaires opérationnels notamment les entreprises chargées des travaux, la mission d'assistance technique, bureau de contrôle, bureaux chargés des études ;
- Les relations de partenariat de l'UCP, ses partenaires (notamment les Autorités administratives, les communautés) à travers les représentants des parties prenantes affectées et vulnérables ;
- Les relations de conseil et d'accompagnement entre l'UCP et les organisations communautaires (dignitaires locaux, leaders d'opinion, organisations communautaires de base, organisations de la société civile) ;
- Les liens de communication directe ou indirecte, descendante et ascendante, transversale ou verticale entre tous les acteurs (public et privé) impliqués dans le Projet ;

- Enfin, pour les communautés locales, il existe des relations directes et formelles à travers leurs organisations.

5.2 Intérêts et influences des parties prenantes

L'intérêt pour la notion de parties prenantes ne vise pas uniquement leur description ; il consiste aussi et surtout à mieux comprendre leurs moyens d'intervenir dans le projet ; en un mot, de comprendre l'influence qu'elles peuvent exercer. L'analyse ci-dessous ne reprend que les parties prenantes qui auront à jouer un rôle direct important (sur la base des évaluations de pouvoir et priorité).

Certes, ils varient d'une catégorie de partie prenante à une autre, et au sein même d'une catégorie de partie prenante mais globalement leur intérêt vis-à-vis du projet est clairement exprimé.

D'une manière générale, les consultations menées lors de la préparation du P3P montrent que toutes les parties prenantes sont engagées à jouer un rôle prépondérant lors de la préparation et la mise en œuvre du projet.

Les intérêts et pouvoirs des parties prenantes vis-à-vis du projet ont été évalués sur trois niveaux simples (élevé, moyen et faible) dépendamment :

- Des moyens qu'elles disposent aux fins d'exercer leur mission dans le cadre du Projet ;
- Des attentes qu'elles ont vis-à-vis du Projet, notamment en termes d'amélioration de leurs conditions économiques et sociales.

L'évaluation a été déduite des entretiens réalisés avec chaque individu et groupe consultés et de leur rôle dans le processus et leurs attentes. Leur pouvoir vis-à-vis du projet a été évalué sur la base des critères proposés dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Évaluation du niveau d'influence des parties prenantes par catégorie

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau d'influence	Critères
Parties prenantes intéressées	Secteur public (Administrations territoriales représentant le ministère de l'équipement et de l'eau, le ministère de transition énergétique et de développement durable, ministère des habous et des affaires islamiques, et ministère de l'agriculture de la pêche maritime du développement rural et des eaux et forêts, relevant des provinces mentionnées dans le tableau 1)	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	Autorités locales (collectivités territoriales relevant des provinces mentionnées dans le tableau 1)	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	Services techniques relevant des provinces mentionnées dans le tableau 1	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et moins d'influence sur le projet
	Partenaire financiers (BAD)	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	Entité de mise en œuvre (UCP) et Comité de pilotage du Projet	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	Autres parties prenantes : Secteur privé (entreprises) Organisations de la société civil (associations) & Médias	Élevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau d'influence	Critères
	Parties prenantes affectées et leur communauté	Faible	Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les ménages et les communautés et organisations qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement que la mise en œuvre de toutes les activités du Projet soit accompagnée d'une indemnisation des pertes et d'une assistance pour la restauration de leurs moyens de subsistance. Cette catégorie souhaite fortement collaborer et bénéficier des activités d'accompagnement
	Groupes vulnérables	Faible	Sont classées dans cette catégorie, les individus et communautés qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et souhaitant bénéficier d'activités du projet et de mesures d'assistance sociale.

Sur la base de l'analyse du pouvoir, l'analyse des parties prenantes s'est faite essentiellement d'une matrice qui est fonction de deux aspects :

- L'influence, du pouvoir qu'elles exercent ;
- L'intérêt qu'elles portent au projet.

Tableau 7 : classification des PP en fonction du pouvoir / niveau d'influence

	Classification	Pouvoir / Niveau d'influence	Intérêt	Critères d'évaluation
1	Essentielle	Élevé	Antagoniste	Ce critère est attribué aux acteurs dont la réalisation du projet pourrait conduire à une perte et/ou ralentissement de l'activité. Ces acteurs, bien que saluant le projet, disent que la réalisation les impacts négativement de manière directe (Il s'agit principalement de toutes les PAP, etc.)

	Classification	Pouvoir / Niveau d'influence	Intérêt	Critères d'évaluation
2	Importante Intéressante	Moyen Faible	Passif	Ce critère est attribué aux acteurs n'ayant pas exprimé un intérêt pour le projet et ne démontrant aucune volonté de contribuer à son développement et/ou sa mise en œuvre. Sont également classés ici, les acteurs n'ayant pas d'intérêt à ce que le projet se mette en œuvre mais qui ne s'opposent pas à son développement. Dans cette catégorie, les restaurateurs et commerçants, stations de services, etc. qui exercent actuellement leur activité au niveau des routes (emprises) où les conduites et ouvrages seront posés.
3	Intéressante	Faible	Acteur présent mais faible capacité de collaborer	Sont classés dans cette catégorie les acteurs qui sont intéressés par le projet, souhaitent y collaborer mais ne présentent qu'une faible capacité à participer effectivement au développement et la mise en œuvre du projet. Dans cette catégorie, les organisations communautaires de base : groupements de jeunes et de femmes et associations, et le secteur privé (entreprises locales)
4	Essentielle	Élevé	Volonté avérée, mobilisation certaine	Ces acteurs démontrent une forte volonté de coopérer, ils sont facilement mobilisables et participent activement aux discussions. Ils ont des intérêts directement liés au projet. Il s'agit des acteurs comme les personnes dépourvues d'eau potables/femmes qui vont connaître une amélioration de leur situation après la mise en service du projet (le temps consacré d'amener d'eaux peut être utilisé dans d'autres activités économiques, éducation, etc.)
5	Importante	Élevé	Initiateur, acteur actif, permanent	Ces acteurs sont proactifs, ils prennent des initiatives, communiquent sur le projet, mobilisent les gens. Dans cette catégorie, les autorités administratives, les collectivités territoriales, les services de sécurité, etc.

L'objectif de cet exercice est d'analyser la capacité d'influence des parties prenantes vis-à-vis du Projet et de proposer une stratégie pour leur engagement, notamment en matière de communication.

Cette analyse repose principalement sur les consultations réalisées lors de la préparation du projet.

Nous avons utilisé plusieurs techniques pour analyser le niveau d'influence de la partie prenante. D'une part, l'analyse est faite sur la base d'un entretien et de la connaissance des enjeux du projet sur les parties prenantes, d'autre part, c'est en comparant les résultats des consultations successives que l'évaluation a été faite. Les documents à disposition et les précédents rapports disponibles ont également été utilisés.

Globalement, l'analyse a montré que, même si le projet affecte négativement les personnes dont les biens, les revenus et les sources de revenus, aucune partie prenante ne s'est opposée, de façon explicite, à la réalisation au projet. En effet, les projets d'adduction en eau potable sont souvent chaleureusement accueillis par les parties prenantes.

Un très grand nombre d'acteurs est en revanche jugé relativement passif ou peu intéressé du fait de leur faible capacité à collaborer activement, bien que directement concernés par le projet. La faiblesse de ces organisations, qui ne disposent pas d'associations formelles, et la faible mobilisation des personnes qui les composent ne leur permettent pas de jouer un rôle actif dans le projet. L'accès à l'information et la contribution aux organes de prise de décisions peuvent être mis en cause à ce niveau : ces personnes ne font en effet pas partie des instances de prise de décision du projet et ne sont pas toujours informées des activités du Projet.

Afin de s'assurer de la mobilisation de ces différents groupes et la prise en compte de leurs avis et points de vue, des consultations spécifiques doivent être menées par le Projet, suite à la finalisation du P3P.

En définitive, même si certains groupes n'ont aucun intérêt à voir le projet être mis en œuvre, il ne s'y oppose pas de façon explicite. Toutefois, il est important de considérer leur influence potentielle sur le projet et d'être proactif dans la gestion de tels risques en offrant des opportunités d'engagement constructif.

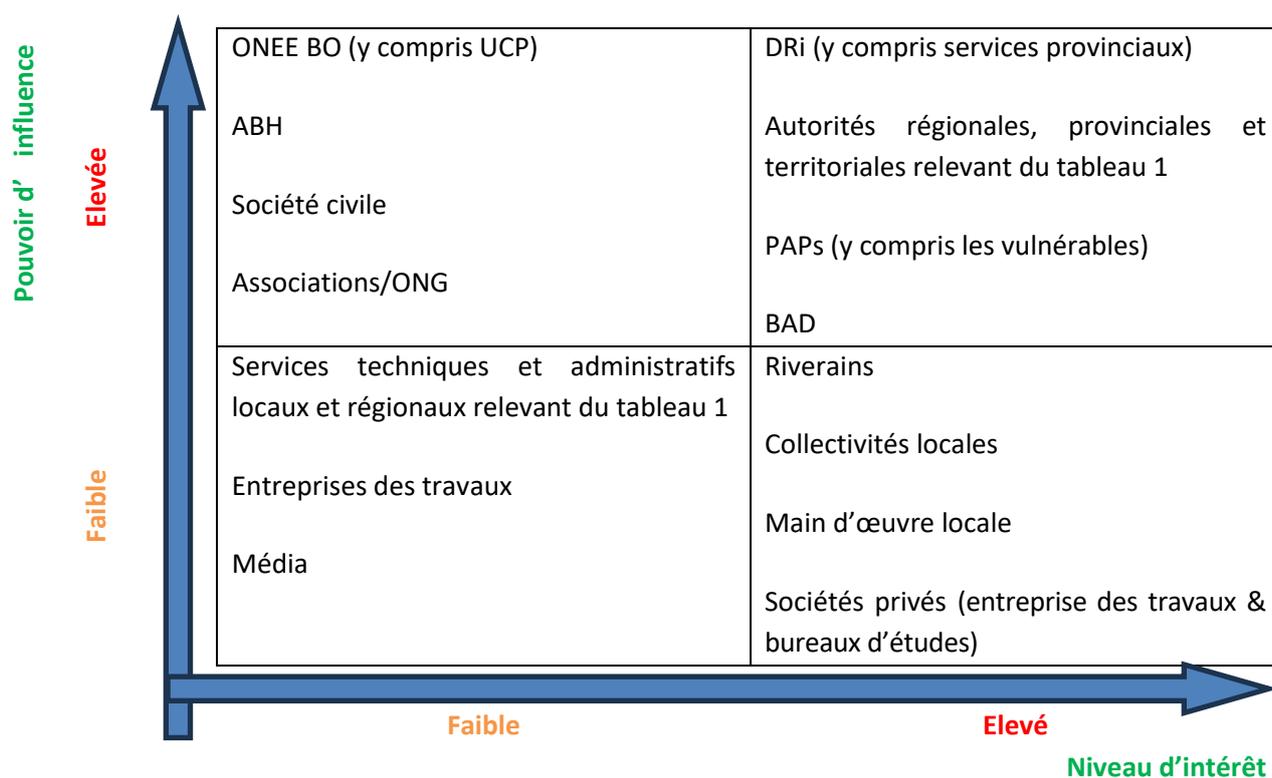


Figure 4 : Répartition des PP / influence et impact par le projet

Les résultats obtenus à partir de l'analyse de l'influence et de l'intérêt des parties prenantes a permis d'obtenir 4 groupes, à savoir :

- **Les parties prenantes à engager étroitement ou gérer de près**, parce qu'ayant un niveau de pouvoir élevé et étant capables d'influer positivement ou négativement sur le cours du projet ;
- **Les parties prenantes à garder/maintenir satisfaites** par rapport à leurs demandes ; il s'agit de parties prenantes qui n'ont pas particulièrement intérêt à ce que le projet se réalise mais qui ont une certaine influence et peuvent avoir une certaine capacité de nuisance ;
- **Les parties prenantes à tenir/maintenir suffisamment informées** de l'évolution du projet et à qui il faudrait parler individuellement, au besoin, pour s'assurer qu'aucun problème majeur ne se pose. Parmi celles-ci, les leaders communautaires, les media, les organisations de la société civile, qui sont très suivis par les populations ;
- **Les parties prenantes à Surveiller/Prendre en compte** ; elles n'ont pas un grand pouvoir d'influence sur le cours du projet, ne sont pas non plus porteuses d'intérêts particuliers mais leur statut pourrait rapidement évoluer selon les phases du projet. Il faut donc s'assurer qu'elles ont ce qu'il faut comme information (surtout à la demande). Cependant, elles n'ont pas besoin d'une communication excessive.

Tableau 8 : Différentes formes de mobilisation

<p>Satisfaire leurs besoins spécifiques</p> <p>Ces individus n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs.</p> <p>Exemple : Elaborer un tableau de bord pour communiquer avec la partie prenante sur les avantages du projet.</p> <p>Partager les bonnes pratiques et les leçons tirées des expériences en termes de gestion des plaintes et de programme d'infrastructure</p> <p>PP : Société civile, associations et ONG, ABH, services centraux de l'ONEE BO</p>	<p>Engager étroitement</p> <p>Les individus de cette catégorie sont considérés comme étant des « parties prenantes naturelles » de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces personnes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet.</p> <p>Exemple : Planifier des rencontres régulières avec le client pour clarifier ses besoins (Craintes & préoccupations)</p> <p>(Continuer les consultations avec cette catégorie)</p> <p>PP : Autorités régionales, provinciales et territoriales, BAD, PAPs</p>
<p>Prendre en compte / Surveiller</p> <p>Ce dernier groupe comprend les individus liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.</p> <p>Exemple : Refaire l'analyse des parties prenantes régulièrement pour ces personnes</p> <p>PP : Services techniques et administratifs locaux et régionaux, Média</p>	<p>Maintenir informé</p> <p>Pouvoir faible & Intérêt élevé -> Communiquer</p> <p>Ces individus accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir.</p> <p>Exemple : Envoyer une infolettre récurrente pour les tenir informées de l'avancement du projet de conversion</p> <p>PP : Riverains, Collectivités locales, Main d'œuvre locale, Sociétés privées (entreprise des travaux & bureaux d'études)</p>

Les PP identifiées ont des rôles et des implications plus ou moins importantes. La nature et le degré d'interaction à entretenir avec chaque PP dépend notamment de son niveau d'influence (élevé, moyen et faible) et de son niveau d'engagement (fort, moyen, faible, passif ou antagoniste).

Sur cette base, on peut distinguer :

1. Les PP qui ont un niveau d'influence élevé et un niveau d'engagement fort pour lesquelles il faudrait maintenir une gestion plus rapprochée. Il s'agit notamment des populations affectées par les projets (PAPs et riverains) et des communautés vulnérables bénéficiaires des projets en plus des communes territoriales bénéficiaires des projets.
2. Les PP qui ont un niveau d'influence élevé et un niveau d'engagement faible pour lesquelles il faudrait s'assurer qu'elles sont bien informées et tenir à renforcer leur intérêt. Ces PP concernent notamment : Les services centraux, régionaux et provinciaux de l'ONEE-BO impliqués, Le bailleur de fond, les autorités territoriales, Les services régionaux et provinciaux des autres secteurs affectés par ces projets.
3. Les PP qui ont un niveau d'influence faible et un niveau d'engagement fort qu'il faudrait maintenir informées et s'enquérir de leurs avis durant toutes les phases du projet. Ces PP concernent notamment les riverains, les collectivités locales, la main d'œuvre locale, et les entreprises des travaux et bureaux d'études
4. Les PP qui ont un niveau d'influence faible et un niveau d'engagement faible qu'il faudrait prendre en considération en s'investissant auprès d'elles de façon moindre en matière de communication et d'information. Ces PP concernent entre les services techniques et administratifs locaux et régionaux, Entreprises des travaux, Média.

La nature et le degré d'interaction à entretenir avec chaque PP en fonction du niveau d'influence et du niveau d'engagement sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Critères d'évaluation du pouvoir des PP⁶

Niveau d'influence	Niveau d'engagement	PP
Elevé	Elevé	Les personnes affectées par le projet (PAP) Les communautés vulnérables bénéficiaires des projets Les communes territoriales bénéficiaires des projets (présenté au tableau 1) Autorités régionales, provinciales et territoriales (tableau 1) Le bailleur de fond
Elevé	Faible	Les services centraux, régionaux et provinciaux de l'ONEE-BO impliqués, , les autorités territoriales (communes et qiada du tableau 1), les populations affectées par les projets (PAPs et riverains), Les services régionaux et provinciaux des autres secteurs affectés par ces projets.
Faible	Fort	Les Riverains Collectivités locales (tableau 1) Main d'œuvre locale Sociétés privés (entreprise des travaux & bureaux d'études)

⁶ En concordance avec la répartition territoriale présenté au tableau 1

Niveau d'influence	Niveau d'engagement	PP
Faible	Faible	Services techniques et administratifs locaux et régionaux (tableau 1) Média

5.3. Types d'actions à mener par catégorie de PP

Les PP ainsi inventoriées peuvent être différenciées en fonction du domaine de la communication pouvant être d'ordre institutionnel ou d'ordre social :

Les PP à cibler pour une communication institutionnelle concernent notamment :

- Les provinces et les régions concernées ;
- Les autorités locales ;
- Les présidents et les membres du Conseil des Municipalités et des communes concernées ;
- Les Directions Régionales, les Agences ainsi que les Centre de l'ONEE-BO concernés ;
- Le Bailleur de Fond (la BAD) ;
- ;
- Les services régionaux et provinciaux impliquées dans le processus d'expropriation et d'indemnisation.
- Ainsi et en plus des médias régionaux et locaux

Les PP à cibler pour une communication sociale concernent notamment :

- Les propriétaires des propriétés privés concernés directement ou indirectement par le présent projet à savoir ceux qui seront affectés par le passage des conduites et ou installation des ouvrages annexes.
- Les riverains touchés directement ou indirectement par le présent projet à savoir ceux qui seront affectés par le passage des conduites et ou installation des ouvrages annexes.
- Les Chefs des ménages (homes et femmes) des centres ruraux et des communes qui bénéficieront ultérieurement du service eau en période d'exploitation.

6 Processus de consultations entrepris dans l'élaboration du P3P

Cette section décrit le processus et les activités d'engagement des parties prenantes qui sont et seront mises en œuvre par le projet PDRAP, y compris les activités adaptées aux phases spécifiques du projet.

Depuis le lancement du projet et dans le cadre de l'élaboration des préalables notamment le P3P et les PATI-PAT du projet, l'ONEE-BO, coopéré avec les autorités régionales et locales, a opté pour une démarche de communication/information participative afin de faciliter l'identification des PAPs et de procéder à leur implication et adhésion au projet.

Des réunions de concertation avec les autorités locales, au niveau des communes et provinces du projet listées dans le tableau 1, ont été tenues pour présenter la consistance du projet, les objectifs et la nécessité de communication et de mobilisation sociale dans le cadre du projet.

L'ONEE-BO a fait participer les communautés de toutes les zones du projet à des rencontres via leurs élus ou avec les PAPs directement. Cette participation a été réalisée et se poursuivra à plusieurs niveaux.

Les activités d'engagement des parties prenantes depuis le démarrage du projet à ce jour comprennent principalement :

- Les consultations, les enquêtes socio-économiques et les réunions tenues dans le cadre des processus de réalisation du plan d'acquisition des terres et d'indemnisation des PAPs (PATI-PAP) ;
- Les réunions d'information et de sensibilisation avec les personnes dont les terres devaient être acquises ou occupées aux fins du projet ;
- Les consultations publiques tenues afin d'informer les PP du volet technique, environnemental, social du projet, le besoin en terre de chaque projet travaux, les procédures d'expropriation et d'indemnisation, le mécanisme de gestion des plaintes, etc.

6.1 Consultations réalisées

6.1.1 Consultations avec les PP institutionnelles

Depuis la première phase de l'établissement des PATI-PAPs, l'équipe de l'ONEE-BO, appuyée par le consultant NOVEC, et en concertation avec les autorités régionales et locales, a opté pour une démarche de communication/information participative afin de faciliter l'identification des PAPs et procéder à leur implication et adhésion au processus du projet.

Les tableaux suivants présentent les réunions et consultations réalisées et programmées dans le cadre du projet :

Tableau 10 : Récapitulatifs des consultations réalisées avec les PP institutionnelles

Composante	Projet	Région	Province	Commune	Date	Entité ayant menée l'action	Présents	Objet
Composante B : Travaux de transport et de production	Extension de la station de traitement Bouhouda	Fès-Meknès	Taounate	Bouhouda	06/12/2023	NOVEC	Caïd Bouhouda Mkadem	Présentation du cadre du projet Présentation du PATIPAP Présentation des résultats des études E&S Préparation de l'enquête socio-économique

Composante	Projet	Région	Province	Commune	Date	Entité ayant menée l'action	Présents	Objet
	Renforcement d'AEP du Système d'Agourai à partir de Boufekrane	Fès-Meknès	El Hajeb	Ait bourazouine	05/12/2023	NOVEC	Caïd Dir (Ait Bourzouine) Mkadem	Présentation du cadre du projet Présentation du PATIPAP Présentation des résultats des études E&S Préparation de l'enquête socio-économique
		Fès-Meknès	Meknès	Boufekrane	05/02/2024	NOVEC	Pacha d'Agourai	Présentation du cadre du projet Présentation des résultats des études E&S

Composante		Projet		Région	Province	Commune	Date	Entité ayant menée l'action	Présents	Objet
		Fès-Meknès	El Hajeb	Ait bourazouine		NOVEC & DR 5	05/04/2024	Ministères des Habous et des Affaires Islamiques Caïd Dir (Ait Bourzouine)	Présentation du cadre du projet Présentation des résultats des études E&S Consentement sur l'expropriation du terrain Habous pour la réalisation du projet (Annexe 14)	

6.1.2 Consultations individuelles directes des PAPs

Dans le cadre de la consultation des PAP, des enquêtes socio-économiques ont été menées auprès des PAPs affectées par le projet PDRAP, et sujet d'acquisition de terrain, en décembre 2023. A cette occasion, des entretiens individuels des PAPs (contacts directs chefs de ménages) ont été effectués. Cela a permis de disposer des résultats suivants :

- L'expropriation concerne les projet d'AEP de Bouhouda et Agourai. Jusqu'à présent, la réalisation du projet va entrainer l'expropriation de 1 terrain melk et de deux terrains Habous.
- Pour les autres projets du PDRAP, aucune acquisition de terrain n'est envisagée.

La pertinence de ces rencontres directes est qu'ils permettent une forte efficacité et rapidité dans l'identification des PAPs ; l'autre valeur ajoutée, non moins importante, est le caractère participatif et la faveur portée au débat et aux échanges des informations sur le PATI-PAT et l'engagement des riverains pour la réussite du projet d'où une compréhension et conscientisation affirmées chez les PAPs, au regard de l'information prodiguée à la société civile et aux associations locales sur le projet.

Tableau 11 : Récapitulatifs des consultations individuelles directes réalisées avec les PAPs

Composante	Projet	Région	Province	Commune	Date	Entité ayant menée l'action	Présents	Objet
Composante B : Travaux de transport et de production	Extension de la station de traitement Bouhouda	Fès-Meknès	Taounate	Bouhouda	19/04/2024	NOVEC	Aziz El Amiri (fils de Mohamed El Amiri : PAP exproprié) (annexe 13)	Présentation du PATIPAP Présentation des résultats des études E&S Présentation du MGP Réalisation de l'enquête socio-économique
					07/06/2024	DR 5	Aziz El Amiri (fils de Mohamed El Amiri : PAP exproprié)	Consentement sur le prix du terrain et signature de la fiche d'entente (annexe 15)
	Renforcement d'AEP du Système d'Agourai à partir de Boufekrane	Fès-Meknès	El Hajeb	Ait bourazouine	03/04/2024	NOVEC	Ministère des habous et des affaires islamiques (annexe 2)	Présentation du cadre du projet Présentation du PATIPAP Présentation des résultats des études E&S

6.1.3 Consultations publiques des PAPs

En continuité du processus de consultation des PP, des consultations publiques rassemblant l'ensemble des PP ont été menées. Ces consultations ont été menées par le consultant NOVEC, avec l'appui des représentants de l'ONEE BO.

Tableau 12 : Récapitulatif des consultations publiques des PAPs

Projet	Province	Commune	Date	Entité ayant menée l'action	Présents	Résultats
Renforcement d'AEP du Système d'Agourai à partir de Boufekrane	Meknès	Agourai	05/02/2024	NOVEC & ONEE BO	Pacha de Boufekrane ; Président de la commune de Boufekrane ; Elus de la commune de Boufekrane (annexe 1)	Adhésion au projet, et volonté exprimée à fluidifier les procédures d'obtention des autorisations nécessaires et de contribuer à la réussite du projet
	El Hajeb	Ait Bourzouine	05/02/2024	NOVEC & ONEE BO	Caïd de la commune d'Ait Bourzouine ; Vice-président de la commune d'Ait Bourzouine ; Représentant du ministère de l'Équipement et de l'Eau Représentante de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts ; Président de l'association d'Ait Bouhafra de l'eau potable ;	Adhésion au projet, et volonté exprimée à fluidifier les procédures d'obtention des autorisations nécessaires et de contribuer à la réussite du projet. Absence des PAPs concernées par l'expropriation en raison de leur résidence hors du Maroc

Projet	Province	Commune	Date	Entité ayant menée l'action	Présents	Résultats
					Président de l'association Islah pour la gestion des eaux de la commune d'Ait Bourzouine (annexe 2)	
	El Hajeb	Agourai	06/02/2024	NOVEC & ONEE BO	Pacha d'Agourai ; Vice-président de la commune d'Agourai ; Ingénieur de la commune d'Agourai ; Représentant du ministère de l'Équipement et de l'Eau ; Représentant de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts ; Représentant du service technique de la commune d'Agourai (annexe 3)	Adhésion au projet, et volonté exprimée à fluidifier les procédures d'obtention des autorisations nécessaires et de contribuer à la réussite du projet. Urgence de la mise en œuvre du projet en raison des ruptures d'eau causées par le manque de quantité d'eau pour subvenir aux besoins de la commune.
Extension de la station de traitement Bouhouda	Taounate	Bouhouda	07/02/2024	NOVEC & ONEE BO	Caïd Bouhouda; Chef du service technique de la commune de Bouhouda ;	Recommandations :

Projet	Province	Commune	Date	Entité ayant menée l'action	Présents	Résultats
					Représentant de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts ; Représentante des Habous et représentant des Affaires Islamiques ; Chef des services de la commune de Bouhouda ; Représentant de l'ABH de Sebou ; Représentant du ministère de l'Équipement et de l'eau ; Aziz El Amiri (fils de Mohamed El Amiri : PAP exproprié) (annexe 4)	Prioriser le raccordement individuel pour l'ensemble des douars de la commune de Bouhouda ; Respecter la dotation annuelle de 8,4 Mm ³ fixée par le PDAIRE pour l'eau potable du barrage de Bouhouda ; Respecter et appliquer la procédure d'expropriation tel que défini par la loi en vigueur.
Extension de la station de traitement d'Asfalou	Taounate	Tamedit	07/02/2024	NOVEC & ONEE BO	Caïd Mernissa ; Président de la commune de Tamedit ; Représentant de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts ;	Recommandations : Prioriser le raccordement individuel pour l'ensemble des douars de la commune de Tamedit ;

Projet	Province	Commune	Date	Entité ayant menée l'action	Présents	Résultats
					Représentante des Habous et représentant des Affaires Islamiques ; Technicien de la commune de Tamedit ; Représentant de l'ABH de Sebou ; Représentant du ministère de l'Équipement et de l'eau ; (annexe 6)	Respecter la dotation annuelle de 3,8 Mm ³ fixée par le PDAIRE pour l'eau potable du barrage de Bouhouda ;

6.2 Consultations à programmer

D'autres activités de consultation des parties prenantes sont à programmer avant le démarrage des travaux afin d'assurer un déroulement sain et durable du projet. Ces consultations concernent principalement la composante C relative aux travaux d'amélioration des performances. Le tableau suivant récapitule l'ensemble de ces consultations :

Tableau 13 : Récapitulatifs des consultations avec les PP institutionnels à programmer

Composante	Projet	Région	Province	Commune	Lieu	Date	Présents	Objet
Composante C : Travaux d'amélioration des performances (AP)	Amélioration des ouvrages de production des Stations de Traitement Bouregreg et Oum Azza	Casablanca-Settat	Casablanca	Mechouar de Casablanca	Province de Mohamédia	1 mois avant le démarrage des travaux	Représentants des autorités locales et régionales Présidents des communes	Présentation du projet Présentation des documents E&S du projet Recueil des avis
			Mohamédia	Ain Harrouda Ech-challalate Sidi Moussa Majdoub Bni Yakhlef				
			Benslimane	El Mansouria Bouznika Charrate				

Composante	Projet	Région	Province	Commune	Lieu	Date	Présents	Objet
		Rabat-Salé-Kénitra	Skhirate-Temara	Sabbah	Province de Salé	1 mois avant le démarrage des travaux	Représentants des autorités locales et régionales Présidents des communes	Présentation du projet Présentation des documents E&S du projet Recueil des avis
				Skhirate				
Ain Attig								
Mers El Kheir Temara								
			Rabat	Rabat				
			Salé	Salé Ameer				
			Kénitra	Sidi Taibi				
				Kénitra Haddada				
	Amélioration du système de production des provinces de Taourirt-Berkane-Jerada	L'Oriental	Jerada	Bni Mathar Gafait Laaouinate Jerada	Province de Jerada	1 mois avant le démarrage des travaux	Représentants des autorités locales et régionales Présidents des communes	Présentation du projet Présentation des documents E&S du projet Recueil des avis

Composante	Projet	Région	Province	Commune	Lieu	Date	Présents	Objet
	Travaux de confortement de la conduite d'adduction oued R'mel alimentant le port Tanger Med	Tanger-Tétouane-Al Hoceima	Berkane	Zegzal	Province de Berkane	1 mois avant le démarrage des travaux	Représentants des autorités locales et régionales Présidents des communes	Présentation du projet Présentation des documents E&S du projet Recueil des avis
			Fahs Anjra	Ksar Sghir Malloussa Jouamaa	Province de Fahs Anjra	1 mois avant le démarrage des travaux	Représentants des autorités locales et régionales Présidents des communes	Présentation du projet Présentation des documents E&S du projet Recueil des avis
			Tanger-Assilah	Laaouma Sebt Azzinat	Province de Tanger-Assilah	Juillet 2024	Représentants des autorités locales et régionales Représentants de la population	Présentation du projet Présentation des documents E&S du projet Recueil des avis

7 Plan de Mobilisation des parties prenantes

Parmi les objectifs de l'engagement des parties prenantes sont de soutenir le programme de travail et de la conception de l'instrument, et d'informer les intervenants pendant la durée de la mise en œuvre du projet. Les réunions de consultation anticipées avec des parties intéressées se tiendront tout au long de la préparation du projet, produira un certain nombre de recommandations et mesures qui seront incorporées lors des mises à jour périodiques du présent document.

Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (P3P) devrait être revu et mis à jour tout au long du cycle de vie du projet. Au cours de ce processus, l'orientation et la portée du P3P peuvent changer pour refléter les différentes étapes de la mise en œuvre du projet et pour englober tout changement dans la conception du projet.

7.1 Outils et principes d'engagement des parties prenantes

Le Projet conduira le programme d'engagement, en conformité avec les principes et procédures édictés par la réglementation nationale et les exigences de la BAD en la matière et dont les plus importants sont les suivants :

- Mener des consultations sérieuses et transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre (sans intimidation ou coercition), préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet ;
- Promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien ;
- Concevoir le processus d'engagement comme un programme de partage, de dialogue et de concertation, itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet ;
- Respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité ;
- Maintenir un dialogue franc avec les parties prenantes, sans discrimination ;
- Tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gouvernance du Projet ;
- Définir un système efficace de gestion des feedbacks des parties prenantes ;
- Mettre en place un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits ;
- Mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants.

Le Projet se conformera à ces principaux généraux dans la mise en œuvre du processus d'engagement des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des ouvrages et autres résultats du Projet.

Un ensemble de modèles et de canevas sont présentés en annexe (annexes 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12).

7.1.1 Approche genre

Vu le caractère rural des communes dont les travaux sont à réaliser, des contraintes socioculturelles peuvent être encore rencontrées au niveau de ces communes pour offrir à la femme et à la fille un cadre sécuritaire. Les pesanteurs socioculturelles persistant, constituent une contrainte majeure quant à l'éradication des inégalités, disparités de genre et leurs causes qui sont essentiellement la pauvreté, le chômage, le manque d'instruction et d'éducation, le faible pouvoir économique des femmes et leur vulnérabilité par rapport aux violences sous toutes ses formes.

A cet effet, l'approche genre est traitée dans le projet selon les normes nationales et la stratégie de la BAD en matière de genre afin de promouvoir l'égalité des sexes, par l'autonomisation des femmes à l'accès aux financements et aux marchés, l'accélération de l'insertion professionnelle et de la création d'emplois pour les femmes, à travers le renforcement des compétences et l'amélioration de l'accès des femmes aux services sociaux grâce aux infrastructures.

Dans ce cadre, la prise en compte de l'approche genre est aussi un aspect important à considérer dans le processus d'engagement des parties prenantes par la prise en compte des mesures ciblées aux fins d'éviter de tels risques, notamment :

- Intégrer les préoccupations des femmes dans les opérations et engagements internes et externes tout le long du projet.
- Accroître la résilience des femmes et filles en renforçant leurs compétences personnelles ;
- Favoriser le dialogue et l'action communautaires.
- Indemniser directement les femmes pour les pertes subies par le projet
- A prendre en compte la dimension de genre dans l'objet des DCE et des marchés à réaliser (critères d'évaluation et d'attribution ; critères de recrutement de la main d'œuvre local)
- Avoir une parité et une mixité au sein des moyens humains affectés au projet
- Avoir une égalité et diversité de genre dans les illustrations.
- Avoir une transparence et une égalité genre lors de recrutement de la main d'œuvre locale pendant la phase de réalisation des travaux
- Exiger aux entreprises la mise en place des installations au sein des bases chantiers et bases-vie intégrant les aspects genre (éclairage, toilettes séparées pour les hommes et femmes qui puissent être fermées à clé à partir de l'intérieur, affichages des règles et consignes à respecter) ;
- Intégrer au niveau des DCE, que le soumissionnaire s'engage à ce que son équipe soit composée de façon équilibrée au niveau du sexe.

7.1.2 Prise en compte des aspects VBG/VCE

Confidentialité des plaintes pour VBG/VCE : Il est important que toutes les données sur les plaintes basées sur la violence basée sur le genre VGB et la violence contre les enfants VCE, et surtout l'identité du plaignant, restent confidentielles. Les responsables chargés du MGP prendront au sérieux tous les rapports d'inconduite possible et enquêtera et prendra les mesures appropriées.

Il importe que les parties prenantes aient conscience, à tout le moins :

- de l'objet, de la nature et de l'envergure du projet ;
- de la durée projetée des activités du projet ;
- des risques et effets potentiels sur les populations locales, et ce en relation avec la VBG/VCE :
 - répercussions de l'afflux de main-d'œuvre ;
 - risques environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires ainsi que VBG/VCE, en particulier les risques d'exploitation et d'abus sexuel, éventuellement en lien avec le projet ;
 - normes du code de conduite devant être utilisé dans le cadre du projet ;
 - prestataires locaux de services de lutte contre la VBG/VCE, moyens de les contacter et nature de l'aide offerte ;
- du projet de plan de l'engagement des parties prenantes et de la façon dont celles-ci peuvent faire des observations sur le projet ;
- des voies de recours existantes via le mécanisme de gestion des plaintes et la façon dont celles-ci sont traitées.

7.1.3 Principe de la communication

Les principes qui seront utilisés par le projet PDRAP dans la conception des plans de communications découlent des exigences nationales et de celles du bailleur de fonds (BAD). Ils comprennent les éléments suivants :

- L'engagement de l'UCP visera à fournir aux communautés locales directement touchées par le projet et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation.
- La participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants : identification et analyse des parties prenantes, planification de l'engagement des parties prenantes, divulgation de l'information, consultation et participation, mécanisme de gestion des griefs et rapports continus aux parties prenantes concernées.
- Les exigences des législations nationales et de la BAD en matière d'information et de consultation du public.

7.2 Participation communautaire et consultations publiques à venir

Les consultations publiques réalisées ont également révélé l'éventail des besoins des parties prenantes en termes d'information à leur communiquer et en renforcement de leurs capacités. Afin de combler ces besoins, l'ONEE a mis une planification de participation de toutes les parties prenantes et la réalisation des consultations publiques tout le long du cycle de projet. Le tableau ci-après présente les actions à réaliser en fonction de la catégorisation des PP. Ces enquêtes et consultations publiques seront conduites en référence aux lois nationales en la matière et aux normes de la Banque.

Tableau 14 : Actions essentiels en information et communication / renforcement des capacités

Catégorie des PP	s/catégorie des PP	Besoins spécifiques en information et communication / renforcement des capacités
<p>Parties prenantes intéressées</p>	<p>ONG et Société civile Autorités administratives Autorités territoriales Responsables communautaires Média Secteur Privé Entreprises travaux</p>	<p>1 - Information et communication sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmation des travaux (calendrier et durée) - Rapports d'activités périodiques du projet pour harmoniser les niveaux d'information sur l'évolution du projet - Procédures de recrutement de l'entreprise - Recrutement de la main d'œuvre local - Procédures de gestion des Plaintes - Avancement des travaux - Dispositions prévues par l'entreprise pour respecter les réglementations du Maroc en matière de droit du travail (autorisation des travaux, déclaration de poste, déclaration de contrat, couverture sociale pour les travailleurs, etc.) ; - Dispositions prévues par le Projet pour éviter la rupture de service en eau et en électricité au cours des travaux - Dispositions prévues par le Projet pour assurer une bonne mobilité des personnes et des biens au droit des zones de travaux <p>2 - Thèmes pour le renforcement des capacités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les services techniques sur le suivi du PGES du projet et le missions d'inspections à réaliser dans le cadre des travaux - Former les entités en charge du MGP sur les procédures de réception, d'enregistrement et de gestion des plaintes concernant le projet

Catégorie des PP	s/catégorie des PP	Besoins spécifiques en information et communication / renforcement des capacités
Parties prenantes touchées ou affectées & groupes vulnérables	PAP Unités commerciales Femme, fille, handicapés Personnes âgés	1 - Information et communication sur les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs et procédures d'indemnisation des pertes encourues par les PAP - Procédures et modalités de dépôt des plaintes et durée de traitement - Dispositions retenues par le Projet pour impliquer le Média dans la sensibilisation et la communication envers les parties prenantes - Partager l'information pertinente (ce qui est fait, ce qui reste à faire bref état de mise en œuvre du projet) - Mettre en place un numéro d'appel pour formuler une plainte (comme le numéro d'appel d'urgence) ; - Procédures et accessibilité des registres de plaintes - Information sur les corps de métiers dont l'entreprise a besoin pendant les travaux - Procédures prévues par le Projet pour le recrutement de la main d'œuvre locale 2 - Thèmes pour le renforcement des capacités: <ul style="list-style-type: none"> - Former les PAP sur les procédures de dépôt et de suivi des plaintes - Renseigner les PAPs sur la procédure d'expropriation

7.3 Mécanisme de gestion des plaintes

Chaque composante du projet de Digitalisation, de Renforcement de la Production et d'Amélioration de la Performance (PDRAP) est muni d'un mécanisme de gestion des plaintes. En effet, vu la portée nationale du PDRAP, il serait difficile de gérer efficacement à un niveau central les plaintes potentiels, induisant ainsi des risques de non prise en compte des plaintes des PP. Ainsi, les plaintes de chaque projet sont gérées de manière rapprochée par chaque MGP.

Néanmoins, la présente section présente un MGP général pour le projet en PDRAP en entier.

7.3.1 Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes, doléances et conflits est mis en place par l'ONEE-BO, conformément à la réglementation nationale et celle de la Banque, pour permettre à toutes les parties prenantes, et en particulier celles qui sont affectées négativement par le Projet, de fournir leur appréciation des propositions du Projet, de canaliser leurs préoccupations, et ainsi d'accéder à des informations ou de rechercher un recours ou une résolution. Ce mécanisme doit être efficace, accessible, prévisible, équitable, transparent, compatibles avec les droits humains, basé sur l'engagement et le dialogue, et permettre à toutes les parties concernées, y compris le promoteur du Projet, de tirer des enseignements.

7.3.2 Types de plaintes potentiels relatifs au projet

Des conflits peuvent survenir au cours de la mise en œuvre du projet. L'expérience montre que de nombreuses plaintes pourront être enregistrées. Dans la pratique, les plaintes et conflits pouvant apparaître au cours de la mise en œuvre du projet peuvent être les suivants :

- Erreurs dans l'identification et l'évaluation des biens, des zones d'usage, etc. ;
- Désaccord sur les limites des parcelles/zones d'usage ;
- Conflit sur la propriété d'un bien (deux personnes/villages affectées, ou plus, déclarent être le propriétaire d'un certain bien) ;
- Désaccord sur l'évaluation d'une parcelle/zone d'usage ou d'un autre bien ;
- Successions, divorces, et autres problèmes familiaux, provoquant des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille concernant une propriété ou des parties d'une propriété ou encore d'un autre bien donné.
- Violences Basées sur le Genre (VBG), exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel et Violences Contre les Enfants (VCE).

7.3.3 Circuit des flux des griefs du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le maintien de l'engagement de toutes les PP est tributaire de la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) efficace et opérationnel.

Tout au long de sa mise en œuvre, ce mécanisme devrait être documenté dans un registre centralisé au niveau de la coordination du projet. Cet outil doit renseigner continuellement :

- (i) Le nombre et la typologie de plaintes reçues et enregistrées,
- (ii) Le nombre et la typologie de plaintes et/ou de réclamations traitées et closes ;
- (iii) La nature des actions entreprises pour assurer le traitement des requêtes reçues ;
- (iv) Nombre de griefs non encore résolus ;
- (v) Nombre de plaintes relatives aux violences basées sur le genre ;
- (vi) Nombre de plaignants par sexe ;
- (vii) Délai moyen de résolution des griefs ;
- (viii) Taux de plaintes éligibles ;
- (ix) Nombre de plaintes fermées suite à la médiation ;
- (x) Taux de réponses favorables / défavorables des plaintes éligibles ;
- (xi) Nombre de plaintes donnant lieu à une procédure judiciaire en cours.

La configuration minimale de ce MGP (zone blanche de la figure ci-après) précise les flux de remontée et les flux de retour de traitement des griefs entre les différentes PP impliquées les PP.

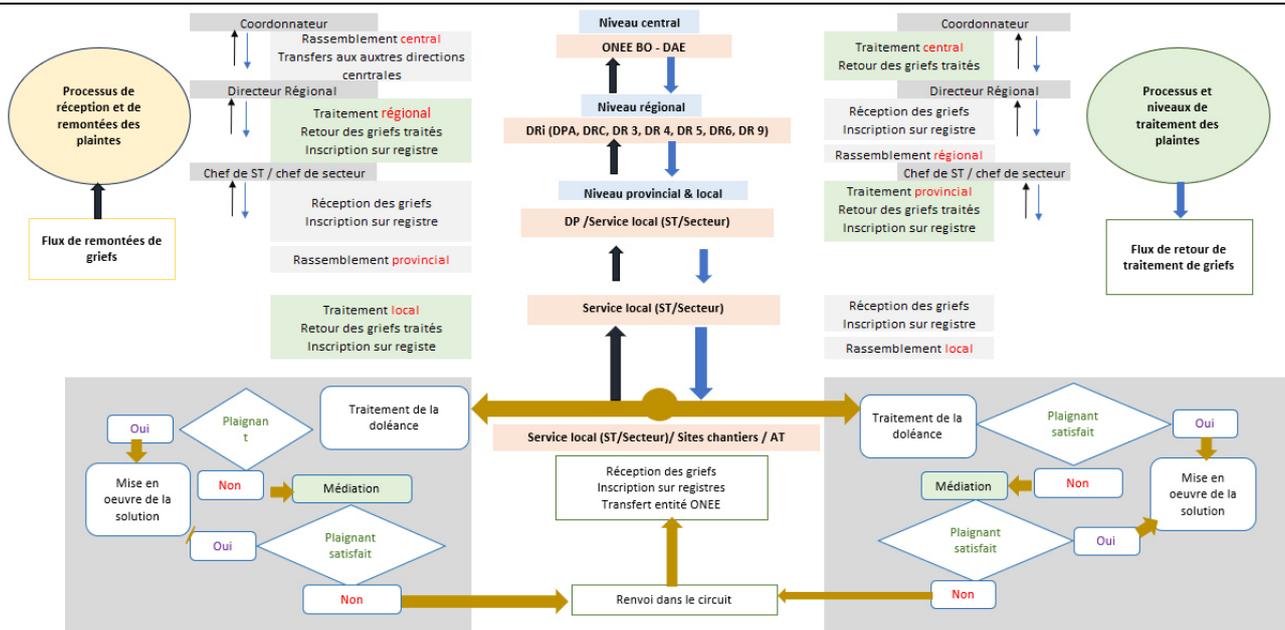


Figure 5 : Configuration et fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes

7.3.4 Suivi de l'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Une fois implémenté, sous la responsabilité de l'expert en sauvegardes sociales et genre, le circuit présenté ci-dessus permettra de renseigner sur toutes les statistiques susmentionnées relatives aux griefs relevés dans le cadre de la mise en œuvre du programme enregistrés au niveau des registres et des bases de données de ce mécanisme.

Cependant, un suivi de proximité de l'opérationnalisation effective de ce mécanisme devrait être assuré notamment pour les griefs (orale ou écrite) qui émanent des PP affectées par les projets et par les groupes vulnérables, spécialement les femmes. Il s'agit de s'assurer aussi bien du traitement de ces griefs et de la satisfaction de ces PP des solutions proposées à travers les deux types d'actions prévues à savoir :

- Le suivi socio foncier mené avec l'appui des responsables impliqués dans le PATI-PAP et le PGES qui permettra d'appuyer les PAPs tout au long des processus d'expropriation et d'indemnisation en s'assurant du traitement de leurs griefs.
- Les actions de communication prévisionnelle qui permettront de s'approcher davantage des PP affectées et des groupes vulnérables et de mieux connaître leurs doléances.

L'AT impliquées dans ces deux types d'actions devrait appuyer l'ONEE-BO en assurant au besoin un rôle de médiation entre les PP concernées et les l'ONEE-BO en impliquant les autorités locales les communes territoriales et procédant comme suit :

- Relever les griefs notifiés dans les registres du MGP ou exprimés oralement
- S'assurer de leur remontée et de leur traitement à travers les circuits du MGP

- Examiner la satisfaction des solutions proposées auprès des PP concernées
- Assurer la médiation en cas de non-satisfaction et la révision du traitement
- Réexaminer la satisfaction des solutions proposées auprès des PP avant leur mise en œuvre.

7.4 Modalités de mise en œuvre du P3P

La typologie des activités d'information, de sensibilisation, de formation, de négociation, de dialogue et d'implication à mener dans le cadre du P3P concerne :

- Les actions à mener auprès des PAPs qui viseront les partenaires institutionnels et les PAPs en vue de mettre en route le processus d'expropriation à travers : (i) l'information sur la consistance des projets en rapport avec le tracé des conduites et les emplacements des ouvrages, (ii) l'optimisation des plans parcellaires et (iii) l'identification et la consultation effective des PAPs. Ces actions permettront de rassurer les PAPs, de renforcer leur adhésion au projet en cours et de maintenir un pont communicationnel avec l'ONEE-BO et avec les entreprises.
- Les actions de communication proprement dite autour du projet en commençant par des réunions d'information et de communication générales autour du projet dans toutes les zones touchées et en impliquant les PP pouvant servir de relais de communication. Ces actions de départ pourraient être complétées par :
 - Des réunions d'information et de communication axées sur de thématiques spéciales comme le processus d'expropriation et d'indemnisation ou encore le mécanisme de gestion des plaintes.
 - Des focus-groups permettant de recueillir les attentes des populations affectées par les projets avec focus sur les communautés vulnérables des femmes ou des personnes âgées
 - Des ateliers provinciaux dans les provinces concernées
 - Des consultations ciblées par groupe au profit de PAPs qui afficheront en cas de réticence ou d'opposition dans le cadre du processus d'expropriation et d'indemnisation.
 - Les actions de diagnostic participatif prospectif à mener dans la zone de Fès-Meknès au profit des auprès des populations bénéficiaires telles que projetées ultérieurement en phase d'exploitation. Ces actions seront menées sous forme de campagnes d'information, de sensibilisation et de diagnostic participatif dans les différentes agglomérations qui seront identifiées et précisées ultérieurement en coordination avec les DRI.

Engagement des femmes, filles et les associations des femmes : Les consultations avec les adolescents et adolescentes et d'autres groupes à risque, et les porte-parole des femmes devraient être privilégiées pour permettre une compréhension des risques et des tendances en matière de violence basée sur le genre au sein de la communauté, et aussi pour s'assurer que la voix des femmes/filles/enfants est reflétée dans les recommandations pour les activités du projet. Elles seront axées sur la nécessité de comprendre l'expérience des femmes et des filles dans les communautés touchées, notamment leurs préoccupations relatives à leur bien-être, leur santé et leur sécurité. Conscient du rapport de force entre les sexes et de la dynamique sociale au sein d'une communauté ainsi que de la manière dont ceux-ci peuvent inhiber la participation, il est essentiel de s'assurer que les femmes, les hommes et les enfants touchés par le projet disposent des espaces surs nécessaires pour prendre part aux consultations. Les consultations avec des femmes doivent être menées à une date/heure convenable aux femmes impliquées et par une personne du sexe féminin ayant reçu une formation en la matière sensible et ayant une intelligence de la culture et des coutumes locales.

Ces consultations se poursuivront tout au long du cycle de vie du projet.

Traitement des cas de violence basée sur le genre / violence contre les enfants (VBG/VCE) : harcèlements : Des dispositions spécifiques sur les cas de VBG et VCE doivent être intégrées dans le code de conduite des entreprises. Toute violation de ce Code de conduite par le Personnel peut entraîner de graves conséquences, allant jusqu'au licenciement et le référé éventuel aux autorités judiciaires.

Confidentialité des plaintes pour VGB/VCE : Il est important que toutes les données sur les plaintes basées sur la VGB ou VCE, et surtout l'identité du plaignant, restent confidentielles. Les responsables du promoteur prendront au sérieux tous les rapports d'inconduite possible et enquêtera et prendra les mesures appropriées.

7.5 Plans de Communication Types à déployer

La mise en œuvre du présent P3P se fera selon les modalités ci-dessus sur la base de Plan de Communication qui sera développé en préparation à chaque action en étroite collaboration entre l'expert social du programme et le responsable communication.

Le schéma global de ce Plan de Communication est présenté ci-dessous. Il concerne toutes les catégories des parties prenantes affectées, intéressées ou vulnérables.

Tableau 15 : Plan de Communication sommaire par catégorie de PP

PP	Objectif	Cible	Message/thème	Mode de communication	Supports de communication	Responsable
PP intéressées	Informer et impliquer	Parties prenantes politiques et acteurs institutionnels Société civile	Procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable, contenu des travaux, budget, planning, PGES, etc.	-Réunions préparatoires -Rencontres institutionnelles	Présentation PPT Affichage Communiqués de presse Lettres d'invitation Téléphonie Internet Support de présentation,	ONEE-BO / AT

PP	Objectif	Cible	Message/thème	Mode de communication	Supports de communication	Responsable
PP affectées	Informer et impliquer	Communautés riveraines Secteur privé Fournisseurs de services	Procédures d'expropriation et d'indemnisation MGP	Réunions ; Focus group	Présentation PPT Affichage	ONEE-BO AT
PP bénéficiaires	Mettre en place un cadre de concertation des PP	-UCP -PP touchées -PP intéressées	Composantes du projet Atouts du projet MGP	Réunions Ateliers	- Présentation PPT - Affichage	ONEE-BO AT

7.6 Plans de communication des PP

Un travail très important de communication doit être engagé avant le lancement du projet et au cours de sa réalisation. Les plans de communication nécessitent une implication de toutes les parties prenantes afin d'assurer une bonne qualité et une bonne dissémination des informations.

7.6.1 Plan de communication des PP intéressés

Actions / thèmes	Méthode utilisée	PP cible	Date & lieux	Responsabilité	Fréquence	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le P3P et sa mise en œuvre • Information sur le Projet (volet techniques, foncier, social, environnemental du projet) • Mise en œuvre de MGP tout le long du projet • Rapports d'activités périodiques du projet pour harmoniser les niveaux d'information sur l'évolution du projet 	Atelier	Responsables techniques et administratifs du projet au niveau central (DCC, DAJ, DFI, DAE, DAM, etc.) au niveau régionale et provinciale (DRi y compris toutes les entités y afférant) au niveau locale (Agence Mixte, Agence de servie)	Locaux de chaque DRi	ONEE-BO / UCP / DRi / AT	<ul style="list-style-type: none"> • Au démarrage du projet • Annuel (à la fin de chaque année) et en cas de besoin 	Assimilation par les PP cibles du P3P, MGP et rapports d'activités périodiques
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et le suivi du PGES du projet et les missions d'inspection à réaliser lors des travaux 	Atelier	Services techniques des DRi et des entreprises titulaires des travaux	Locaux techniques de chaque DRi / sites des chantiers,	ONEE-BO / UCP / DRi / AT	Au démarrage du projet	Assimilation par les PP cibles de la mise en œuvre du PGES

Actions / thèmes	Méthode utilisée	PP cible	Date & lieux	Responsabilité	Fréquence	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et les entités en charge du MGP sur les procédures de réception, d'enregistrement et de gestion des plaintes concernant le projet 	Atelier	DRi/services locaux ONEE/DPA/UCP Responsables HSE des entreprises titulaires des travaux Autorités locales et régionales	Locaux techniques de chaque DRi / sites des chantiers / locaux des autorités locales et régionales	ONEE-BO / UCP / DRi / AT	<ul style="list-style-type: none"> • Au démarrage du projet • Annuel (à la fin de chaque année) et en cas de besoin 	Assimilation par les PP cibles de la mise en œuvre du MGP
<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le P3P et sa mise en œuvre • Information sur le Projet (volet techniques, foncier, social, environnemental du projet) • Mise en œuvre et le suivi du PGES du projet et les missions d'inspection à réaliser lors des travaux • Mise en œuvre de MGP tout le long du projet 	Consultations publiques	Populations riveraines / bénéficiaires / ONG / associations civiles / média	Locaux des autorités locales et régionales	ONEE-BO / UCP / DRi / AT	Tout le long du projet	Compréhension par les PP cibles du P3P, PGES et MGP

7.6.2 Plan de communication des PP affectées et groupes vulnérables

Actions / thèmes	Méthode utilisée	PP cible	Date & lieux	Responsabilité	Fréquence
<ul style="list-style-type: none"> Dispositifs et procédures d'indemnisation des pertes encourues par les PAP 	Focus groupe / individuels / contact direct	PAPs concernées par le projet : Mohamed Laamiri Ben Mhamed Ben El Haj	Autorités locales et régionales / habitation des PAPs	DR5 /AT	Tout le long de la phase d'expropriation et des indemnisations des pertes
<ul style="list-style-type: none"> Procédures et modalités de dépôt des plaintes et durée de traitement Procédures et accessibilité des registres de plaintes 	Focus groupe / individuels / contact direct	PAPs concernées par le projet	Autorités locales et régionales / habitation des PAPs	DR5 /AT	Tout le long de la phase d'expropriation et des indemnisations des pertes
<ul style="list-style-type: none"> Information sur les corps de métiers dont l'entreprise a besoin pendant les travaux Procédures prévues par le Projet pour le recrutement de la main d'œuvre locale 	Focus groupe / individuels / contact direct	Société civile	Autorités locales et régionales / habitation des PAPs	DRI/AT	Avant le démarrage des travaux
<ul style="list-style-type: none"> Former les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées à améliorer leurs outils de production 	individuel / contact direct	Personnes vulnérables recensées dans les collectivités concernées par le projet	Autorités locales et régionales / habitation des PAPs	DRI/AT	Tout le long de la phase d'expropriation et des indemnisations des pertes

7.7 Calendrier de mise en œuvre du P3P

Le projet sera mis en œuvre entre 2024 et 2026 (travaux). Les consultations entreprises pendant la préparation du projet avec les parties prenantes continueront tout au long de la phase de mise en œuvre du projet pour tenir compte des mises à jour sur la gestion ainsi que sur les impacts survenant pendant la mise en œuvre.

Suivant l'achèvement du processus de consultation, le projet veillera à ce que tous les commentaires soient intégrés dans un rapport et que les versions actualisées/finales des plans soient partagées avec les parties prenantes du projet, en particulier les personnes touchées.

À chaque fois qu'il est nécessaire, les documents seront mis à disposition aussi en langue locale (Arabe).

Chaque fois que le commentaire d'une partie prenante est pris en compte dans le document final, une explication sera donnée (oralement ou par écrit) et documentée dans le rapport pour la consultation/procès-verbal de la réunion, selon le cas.

Le calendrier de mise en œuvre du P3P est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Calendrier général de mise en œuvre du P3P

Activités détaillées	Actions	Responsable / Prestataire	Cibles	Périodicité / Délai
Ateliers de partage du P3P avec les représentants des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le P3P et sa mise en œuvre • Information sur le Projet (volet techniques, foncier, social, environnemental) du projet • Mise en œuvre de MGP tout le long du projet • Rapports d'activités périodiques du projet pour harmoniser les niveaux d'information sur l'évolution du projet 	<p>ONEE-BO</p> <p>UCP du projet</p> <p>Responsable Sociale de l'AT</p>	Représentants des Parties prenantes	Dès l'approbation de cette version du P3P

Activités détaillées	Actions	Responsable / Prestataire	Cibles	Périodicité / Délai
Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour l'entreprise et ses sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre et le suivi du PGES du projet Mise en œuvre du MGP Code de conduites 	Entreprise chargée des travaux / responsable HSE entreprise	Toutes les Parties prenantes	Avant le démarrage des travaux
Élaboration de Codes de Conduite pour les Risques VBG/EAS/HS à intégrer dans les contrats des travaux des entreprises et prestataires	Information sur le code de conduite pour les Risques VBG/EAS/HS et les sanctions prévues	ONEE-BO UCP du projet Responsable Sociale Mission d'AT	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux
Développement et mise en œuvre d'un programme de formation/sensibilisation des employés pendant les travaux sur les attitudes et comportement à adopter, Port des EPIs, MGP, lutte contre toute pollution accidentelle et intervention en cas de déversement, Manutention manuelle, Généralités sur la SST, Tri et évacuation des Déchets, gêne et dégâts matériels et accidents, VGB/VCE	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre et le suivi du PGES du projet et les missions d'inspection à réaliser lors des travaux Mise en œuvre et information des entités en charge du MGP sur les procédures de réception, d'enregistrement et de gestion des plaintes concernant le projet 	Entreprise chargée des travaux / responsable HSE entreprise	Tous les employeurs des entreprises travaux	<p>Au démarrage des travaux</p> <p>Pendant toute la durée des travaux à chaque fois que l'AT le juge nécessaire</p>

Activités détaillées	Actions	Responsable / Prestataire	Cibles	Périodicité / Délai
Développement et mise en œuvre d'une planification des formations du volet E&S lors de la mise en place du PGES phase travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et information des entités en charge du MGP sur les procédures de réception, d'enregistrement et de gestion des plaintes concernant le projet • Mise en œuvre et le suivi du PGES du projet et les missions d'inspection à réaliser lors des travaux 	<p>ONEE-BO</p> <p>UCP du projet Mission d'AT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chefs des projets maître d'œuvre - Personnels des entreprises (Conducteur des travaux, responsable HSE) - ingénieurs responsables des projets et techniciens chargés du contrôle et suivi des travaux de conduites et de génie civil 	<p>Au démarrage des travaux</p> <p>Pendant toute la durée des travaux à chaque fois que l'AT le juge nécessaire</p>
Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux, les collectivités territoriales traversées y compris les représentants des communautés riveraines	Dispositifs et procédures d'indemnisation des pertes encourues par les PAP / groupes vulnérables	<p>ONEE-BO</p> <p>UCP du projet Responsable Sociale Mission d'AT</p>	Collectivités territoriales et Représentants des communautés riveraines	Tous les 06 mois
Formation des acteurs sur les procédures d'expropriation / indemnisation / gestion des plaintes et de résolution à l'amiable / etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures et modalités de dépôt des plaintes et durée de traitement • Procédures et accessibilité des registres de plaintes 	<p>ONEE-BO</p> <p>UCP du projet Responsable Sociale Mission d'AT</p>	Toutes les Parties prenantes affectées / Collectivités territoriales et Représentants des communautés riveraines	Dès l'approbation de cette version du P3P

Activités détaillées	Actions	Responsable / Prestataire	Cibles	Périodicité / Délai
Elaboration et Publication des rapports périodiques de suivi du P3P y compris les feedbacks et griefs	-	ONEE-BO UCP du projet Mission AT	Toutes les Parties prenantes	Tous les 6 mois
Mise à jour du P3P	-	ONEE-BO UCP du projet Mission AT	Toutes les Parties prenantes	Tous les ans et en cas de besoin
Mise à jour des PATI-PAT	-	ONEE-BO UCP du projet Mission AT	Toutes les Parties prenantes	En fonction de l'état d'avancement des expropriations et d'indemnisation

8 Suivi et évaluation de mise en œuvre du P3P

8.1 Objectif et principe du suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du projet et des impacts associés visent à s'assurer, d'une part, que les mesures d'atténuation et de participation des parties prenantes proposées sont mises en œuvre tel que prévu et dans le temps opportun, et d'autre part, que les résultats attendus sont atteints. Le suivi et l'évaluation permettent également d'enclencher des mesures correctives appropriées lorsqu'on rencontre des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du projet soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus.

8.2 Gestion du suivi-évaluation/Rôle et responsabilités

Le suivi-évaluation du P3P sera assumé par l'expert en sauvegardes sociale et par l'expert en communication de l'UCP/Assistance technique, sous la supervision de l'UCP et en collaboration les collectivités territoriales concernées. Un rapport mensuel de mise en œuvre du P3P sera produit par l'AT validé par l'UCP et soumis à la Banque. L'UCP a la responsabilité du suivi continu de mise en œuvre du P3P, et du reporting y afférent.

8.3 Indicateur de suivi et évaluation de la mise en œuvre du P3P

Un premier outil de suivi-évaluation du P3P consistera en un mécanisme de « reporting » avec une cadence mensuelle et trimestrielle (en fonction du domaine de l'indicateur) qui précisera pour chaque action de communication. Aussi bien pour le suivi que pour l'évaluation, des indicateurs doivent être identifiés et opérationnalisés pour faciliter la collecte et l'intégration des données, mais aussi être assuré de ne pas omettre des aspects cruciaux. Le suivi sera opéré par type d'action, et sera mené par l'AT en concertation avec l'UCP. Ces indicateurs sont présentés dans ce tableau par catégorie de PP :

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'actions de communication et d'information réalisées par composante du projet
- Nombre d'actions de communication et d'information réalisées au profit des PP affectées par thème et composante du projet
- Nombre d'actions de communication et d'information réalisées au profit des PP intéressées par thème et par composante du projet
- Nombre d'actions de communication et d'information internes réalisées au profit des PP institutionnelles par composante du projet
- Nombre de bénéficiaires par action
- Nombre de bénéficiaires femmes par action
- etc.

Indicateurs qualitatifs

- Appréhension des messages

- Utilisation du MGP
- Avancement de la procédure expropriation

9 Budget de mise en œuvre du P3P

La mise en œuvre du P3P sera assurée par l'AT engagée spécifiquement pour mettre en œuvre le volet de communication sociale et en utilisant les différents supports utilisés dans les diverses activités accomplies dans le cadre des programmées d'AEP antérieurement réalisés par l'ONEE-BO.

Les tableaux suivants présentent le budget du P3P par type d'action.

Tableau 17 : Budget du P3P - PP intéressés

Actions / thèmes	Méthode utilisée	PP cible	Responsabilité	Coût
<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le P3P et sa mise en œuvre • Information sur le Projet (volet techniques, foncier, social, environnemental du projet) • Mise en œuvre de MGP tout le long du projet • Rapports d'activités périodiques du projet pour harmoniser les niveaux d'information sur l'évolution du projet 	Atelier	Responsables techniques et administratifs du projet au niveau central (DCC, DAJ, DFI, DAE, DAM, etc.) au niveau régionale et provinciale (DRi y compris toutes les entités y afférant) au niveau locale (Agence Mixte, Agence de servie)	ONEE-BO / UCP / DRi / AT	50 000,00
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et suivi du PGES du projet et les missions d'inspection à réaliser lors des travaux 	Atelier	Services techniques des DRi et des entreprises titulaires des travaux	ONEE-BO / UCP / DRi / AT	25 000,00
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre information et des entités en charge du MGP sur les procédures de réception, d'enregistrement et de gestion des plaintes concernant le projet 	Atelier	DRi/services locaux ONEE/DPA/UCP Responsables HSE des entreprises titulaires des travaux Autorités locales et régionales	ONEE-BO / UCP / DRi / AT	50 000,00

Actions / thèmes	Méthode utilisée	PP cible	Responsabilité	Coût
<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le P3P et sa mise en œuvre • Information sur le Projet (volet techniques, foncier, social, environnemental du projet) • Mise en œuvre et le suivi du PGES du projet et les missions d'inspection à réaliser lors des travaux • Mise en œuvre de MGP tout le long du projet 	Consultations publiques	Populations riveraines / bénéficiaires / ONG / associations civiles / média	ONEE-BO / UCP / DRI / AT	50 000,00
Coût Total				175 000,00

Tableau 18 : Budget du P3P - PP affectées et groupes vulnérables

Actions / thèmes	Méthode utilisée	PP cible	Responsabilité	Fréquence	Coût
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs et procédures d'indemnisation des pertes encourues par les PAP 	Focus groupe / individuels / contact direct	PAPs concernées par le projet : Mohamed Laamiri Ben Mhamed Ben El Haj Ministère des Habous et des affaires islamiques	DR5 /AT	Tout le long de la phase d'expropriation et des indemnisations des pertes	15 000,00
<ul style="list-style-type: none"> • Procédures et modalités de dépôt des plaintes et durée de traitement • Procédures et accessibilité des registres de plaintes 	Focus groupe / individuels / contact direct	PAPs concernées par le projet	DR5 /AT	Tout le long de la phase d'expropriation et des indemnisations des pertes	15 000,00
<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les corps de métiers dont l'entreprise a besoin pendant les travaux • Procédures prévues par le Projet pour le recrutement de la main d'œuvre locale 	Focus groupe / individuels / contact direct	Société civile	DRI/AT	Avant le démarrage des travaux	30 000,00

Actions / thèmes	Méthode utilisée	PP cible	Responsabilité	Fréquence	Coût
<ul style="list-style-type: none"> Former les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées à améliorer leurs outils de production 	individuel / contact direct	Personnes vulnérables recensées dans les collectivités concernées par le projet	DRI/AT	Tout le long de la phase d'expropriation et des indemnisations des pertes	50 000,00
Coût Total					110 000,00

Le budget global de la mise en œuvre du présent P3P est ainsi estimé à un montant de **285 000,00 DH**.

10 Conclusion

Le Plan Participation des Parties Prenantes (P3P) permettra de conformer le **Projet de Digitalisation, de Renforcement de la Production et d'Amélioration de la Performance, mené par l'ONEE BO**, à la réglementation marocaine et aux exigences spécifiques de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière d'établissement et de maintien d'un engagement de toutes les parties prenantes durant tout le cycle de vie du projet.

Ainsi, le P3P garantit de mener des consultations sérieuses et transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre, préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet. Il permet de promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien. Le P3P met en place également un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits.

Dans ce sens, une batterie d'actions a été entreprise à travers l'organisation de consultations individuelles et publiques avec les Parties Prenantes intéressées et celles affectées par le projet. Ces consultations ont permis d'intégrer l'ensemble des PP dans le processus de réalisation du projet. Les consultations vont également se poursuivre afin d'élargir le spectre de participation des PP, et d'intégrer les PP dans la suite des activités du projet.

Annexes

**Annexe 1 : Fiche de présence de la consultation des PP institutionnels -
Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune de
Boufekrane**

Annexe 2 : PV de la consultation publique- Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune d'Ait Bourzouine

محضر اجتماع

تبعاً لبرقية السيد عامل إقليم الحجاب رقم 1690 بتاريخ 03 أبريل 2024 المتعلقة بمشروع تقوية الربط بالماء الصالح للشرب لاكوراى انطلاقاً من بوفكران، انعقد اجتماع يوم الجمعة 05 أبريل على الساعة الحادية عشر صباحاً بمقر قيادة الدير برئاسة السلطة المحلية و بحضور السادة الاتية أسماؤهم :

1- محمد انزة: ممثل نظارة أوقاف مكناس

2- أيت علا أشرف: ممثل المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب -قطاع الماء- مكناس

3- كمال أجروود: ممثل المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب-قطاع الماء-أكوراى

4- عثمان هاشمي: مكتب الدراسات NOVEC بسلا الجديدة

وقد خصص موضوع هذا الاجتماع لتقديم الشروحات والإيضاحات اللازمة من طرف مكتب الدراسات المختص والمتعلقة بالمشروع، وذلك تبعاً لتوصية ممول المشروع "البنك الإفريقي للتنمية" وتقديم نتائج دراسة التأثير البيئي والاجتماعي وكذلك إطلاع ممثل نظارة أوقاف مكناس على التدابير والإجراءات المزمع اتخاذها من طرف المكتب من أجل حيازة قطعة من العقار ذي الرسم العقاري عدد 3729/ك الذي هو في ملكية نظارة أوقاف مكناس والكائن بالجماعة الترابية آيت بورزوين.

وقد أكد ممثل نظارة أوقاف مكناس على ضرورة احترام المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب -قطاع الماء- للمساطر الجاري بها العمل، وكذا الحصول على الموافقة المسبقة من طرف وزارة الأوقاف و الشؤون الإسلامية على نزع ملكية جزء من هذا العقار في إطار المنفعة العامة.

قائد قيادة الدير
الإمضاءات: دائرة الحجاب
قيادة الدير
السلطة المحلية

4-

3-

2-

1-

Annexe 3 : PV de la consultation publique- Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune d'Agourai



محضر اجتماع

تبعاً لبرقية السيد عامل إقليم الحجاب رقم 521 بتاريخ 02 فبراير 2024، انعقد اجتماع يوم الثلاثاء 06 فبراير 2024 على الساعة التاسعة والنصف صباحاً بمقر باشوية أكوراي برئاسة السلطة المحلية بأكوراي وبحضور السادة الآتية أسماؤهم :

- 1- يوسف المسيلي : النائب الثالث لرئيسة المجلس الجماعي لأكوراي.
- 2- مولاي اسعيد الزويت : مهندس بجامعة أكوراي.
- 3- محمد الزجاري: ممثل المديرية الجهوية للتجهيز والماء بالحجاب.
- 4- عبد الاله الهواري : ممثل المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بالحجاب.
- 5- اشرف ايت علا : ممثل المكتب الوطني للماء والكهرباء - قطاع الماء - بمكناس.
- 6- ادريس حرفلو : رئيس الوكالة التجارية للمكتب الوطني للماء والكهرباء - قطاع الماء - بأكوراي.
- 7- عبد الاله بارودي : عن المصلحة التقنية باشاوية أكوراي.
- 8- عثمان هاشمي : مكتب الدراسات NOVEC بسلا الجديدة .

وقد خصص هذا الاجتماع لتقديم الشروحات والإيضاحات اللازمة من طرف مكتب الدراسات المختص والمتعلقة بمشروع تقوية الربط بالماء الصالح للشرب لأكوراي انطلاقاً من بوفكران، تبعاً لتوصية ممول المشروع "البنك الإفريقي للتنمية"، وتقديم نتائج دراسات التأثير البيئي والاجتماعي للمشروع .
وقد تخلف عن حضور هذا الاجتماع ممثلي كل من وكالة الحوض المائي لسبو بفاس، المديرية الإقليمية لاتصالات المغرب بفاس و المديرية الإقليمية للمكتب الوطني للماء والكهرباء-قطاع الكهرباء-بمكناس.

امضاءات :

4

3

2

1

8

7

6

5

Annexe 4 : PV de la consultation publique- Extension de la ST de Bouhouda - Commune de Bouhouda

محضر اجتماع

تبعا لبرقية السيد عامل إقليم تاونات رقم 20170 بتاريخ 01 فبراير 2024 ، انعقد اجتماع يومه الأربعاء 07

فبراير 2024 بمقر جماعة بوهودة على الساعة العاشرة صباحا تحت رئاسة السيد: **حسن المسعودي قائد قيادة**

بوهودة، وبحضور السادة:

- 2- عبداللطيف الفويقر: رئيس جماعة بوهودة
- 3- عبدالعزيز وهابي : رئيس المصلحة التقنية لجماعة بوهودة
- 4- هاشمي عثمان : ممثل مكتب الدراسات NOVEC، بالرباط،
- 5- محمد أنس البارودي: ممثل الوكالة الوطنية للمياه والغابات بتاونات،
- 6- فاطمة الوارتي : ممثلة نظارة اوقاف تاونات،
- 7- عبدالمنعم الداكي: ممثل مندوبية الشؤون الاسلامية بتاونات،
- 8- إبراهيم مسكيني: ممثل المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب قطاع الماء،-
- 9- عادل الكدار : مدير مصالح جماعة بوهودة،
- 10- عبدالعزيز وهابي: رئيس المصلحة التقنية بجماعة بوهودة،
- 11- محمد الحميمي: ممثل وكالة الحوض المائي لسبو،
- 12- محمد الشمسي: ممثل المديرية الإقليمية للتجهيز والماء بتاونات،
- 13- عزيز العميري : ممثل صاحب العقار موضوع نزاع الملكية.

وقد خصص الاجتماع لتقديم الشروحات والايضاحات اللازمة من طرف مكتب الدراسات المختص NOVEC

والمتعلقة بمشروع توسيع محطة تصفية المياه المخصصة للشرب ببوهودة، وقد عبر الحضور عن آراءهم حول

المشروع وكذا توصياتهم والتي تم تلخيصها في ما يلي:

- ضرورة إعطاء الأولوية للربط الفردي لسكان جماعة بوهودة والعمل على التغطية الكاملة لدواويرها حيث إن نسبة التزود بالماء الشروب بتراب الجماعة لا تتجاوز 50 %.

- ضرورة مراعاة القدرة الاستيعابية للسد وذلك بعدم تجاوز أحجام وكميات المياه المستخرجة من السد ل 8.40 مليون متر مكعب (سنويا) وذلك تبعا لتوصيات المخطط التوجيهي للتهيئة المندمجة لموارد المياه لحوض سبو، وكذلك حفاظا على أدواره البيئية والايكولوجية.

- احترام المساطر القانونية المعمول بها فيما يخص مسطرة نزع الملكية للقطعتين المعنيتين بالمشروع.

التوقيعات

1- السلطة المحلية

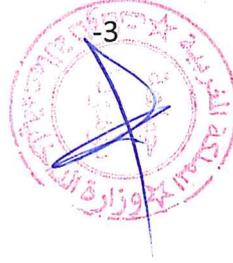


حسن المسعودي
قائد

5-

4-

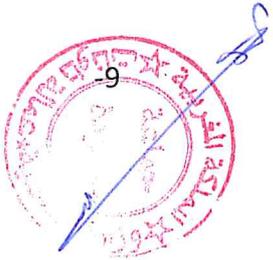
3-



2-



9-



8-

7-

6-

13-

12-

11-

10-



Annexe 5 : PV de la consultation publique- Extension de la ST d'Asfalou - Commune de Tamedit



محضر اجتماع

تبعا لبرقية السيد عامل اقليم تاونات رقم 201.70 بتاريخ 1 فبراير 2024 ، انعقد اجتماع يومه الاربعاء 07 فبراير 2024 ، بمقر جماعة تمضيت ، على الساعة الثانية و النصف بعد الزوال ، تحت رئاسة السيد ادريس الدومي قائد قيادة مرنيسة ، وبحضور السادة :

- | | |
|--|------------------|
| : رئيس جماعة تمضيت | 2- احمدو اكجون |
| : رئيس وحدة الانتاج اسفلو قطاع الماء | 3- مصطفى صبار |
| : نظارة اوقاف تاونات | 4- فاطمة الوارثي |
| : المديرية الاقليمية للتجهيز و النقل و اللوجستيك بتاونات | 5- محمد الشمسي |
| : مكتب الدراسات NOVEC | 6- هاشمي عثمان |
| : وكالة الحوض المائي بفاس (سيو) | 7- محمد الحميمي |
| : عن الاوقاف و الشؤون اسلامية | 8- محمد غديو |
| : تقني بالجماعة | 9- الهشمي حموشي |
| : رئيس منطقة القرب الغابوية عين باردة | 10- يوسف الكيسي |

و قد خصص الاجتماع لتقديم الشروحات و الإيضاحات اللازمة من طرف مكتب الدراسات المختص NOVEC و المتعلقة بمشروع توسيع محطة تصفية المياه المخصصة للشرب بسد اسفلو ، وقد عبر الحضور على آرائهم حول المشروع و كذا توصياتهم و التي تم تلخيصها فيما يلي:

- التأكيد من ممثل مكتب الدراسات المختص NOVEC على ان المشروع سيتم داخل القطعة الارضية التابعة

لملك الحوض المائي لسبو؛

- ضرورة اعطاء الاولوية للربط الفردي لسكان جماعة تمضيت ؛

- ضرورة مراعاة القدرة الاستيعابية للسد و ذلك بعدم تجاوز احجام و كميات المياه المستخرجة من السد

ل 3.8 مليون متر مكعب سنويا. و ذلك تبعا لتوصيات المخطط التوجيهي للتهيئة المندمجة لموارد المياه

لحوض سبو و كذلك حفاظا على ادواره البيئية و الايكولوجية .

التوقيعات
المختار: ادرود
السلطة المحلية - 1-1



2

4

3

5

7

6

8

10

9

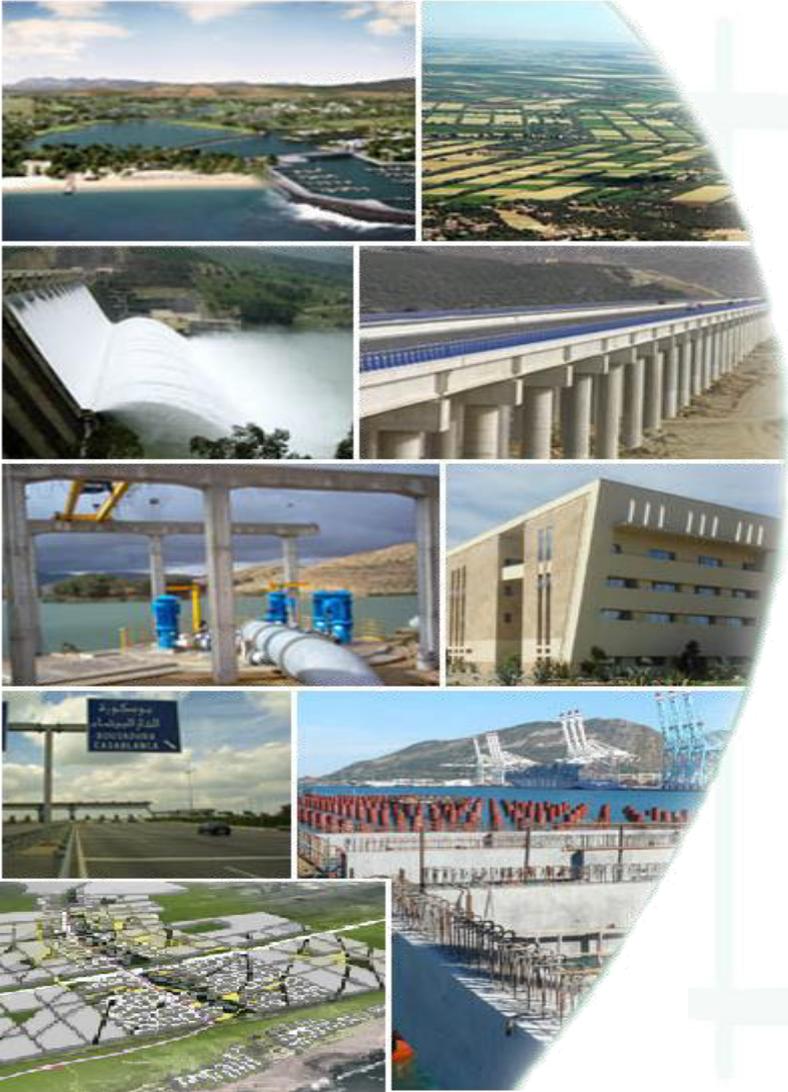
Annexe 6 : Support de présentation- Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune de Boufekrane

لقاء التشاور مع الأطراف المعنية بالمشروع

مشروع تقوية الربط بالماء الصالح للشرب
لأثوراي انطلاقا من بوفكران

مخرجات الدراسات البيئية والاجتماعية

05/02/2024



تقديم صاحب المشروع والأهداف الرئيسية للدراسة

صاحب المشروع :

المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب - قطاع الماء

تحدد الأهداف الرئيسية للدراسات البيئية والاجتماعية في ما يلي

احترام المتطلبات التقنية للمشروع



الاستجابة للمتطلبات الاجتماعية لمجال المشروع

وذلك لضمان ادماج سليم للمشروع في محيطه الاجتماعي

الفهرس



- تقديم المشروع
- مجال التأثير البيئي
- التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف
- آلية إدارة الشكاوى



الإطار القانوني للاستشارة العمومية

- إن المبادئ التوجيهية لمؤسسات التمويل الدولية تلزم حاملي المشاريع بالقيام بمشاورات عمومية في إطار دراسة التقييم البيئي و الاجتماعي لتأثيرات المشروع.
- كما ان القوانين المغربية تحث ايضا على القيام بالبحث العمومي قبل عرض دراسة التأثير البيئي و الاجتماعي أمام اللجان المختصة

تقديم المشروع

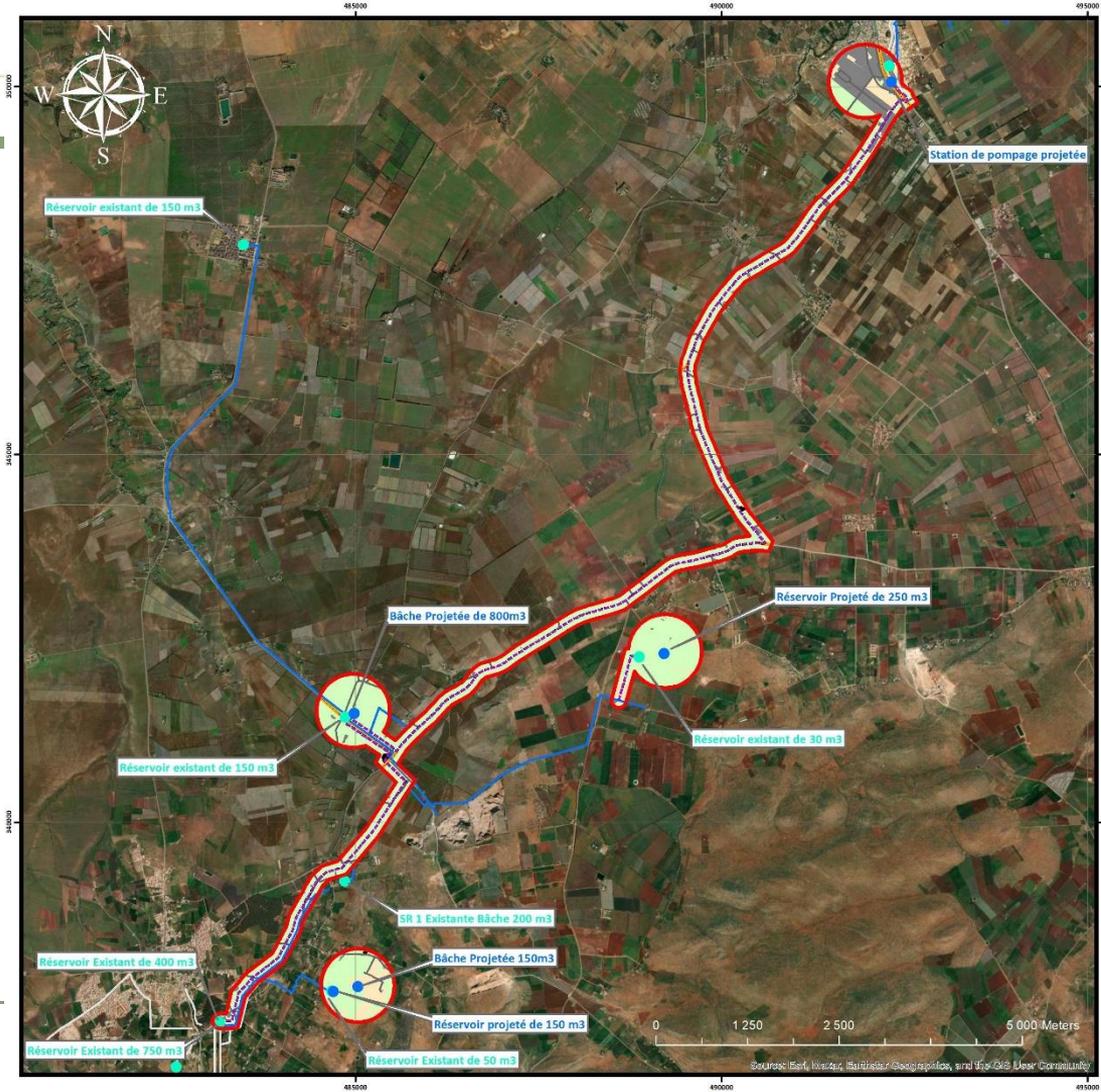


تقديم المشروع

نقل الماء انطلاقا من الموارد المتواجدة ببوفكران إلى أنظمة التخزين بأغوراي:

- وضع أنابيب المياه جديدة
- إنشاء خزان للمياه
- إنشاء محطة لضخ المياه

مجال التأثير البيئي



LEGENDE :

- Zone d'étude
- Conduite projetée
- Conduite d'adduction existante
- Conduite de distribution existante
- Route
- Piste
- Cimetière
- Construction
- Forêt
- Terrain nu et naturel
- Terrain agricole

ROYAUME DU MAROC
 المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
 Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

قطاع المياه
 Branches Eau

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ET D'AMÉLIORATION
 DE LA PERFORMANCE TECHNIQUE ET COMMERCIALE
 DE L'EAU POTABLE « PIPIC »
 Compléments de l'évaluation environnementale et sociale du projet
 Sous mission I.A : PICS & PATT-PAP du Renforcement d'ALP du Système d'Agrawal à partir de Boufekrane

CARTE D'OCCUPATION - PL1

NOVEC

Vérifié par : A. HACHIMI	Approuvé par : A. BENJANI
Dessiné par : H. DEBBAB	Date : 20/11/2023

N

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

وصف النشاط	مصادر الآثار
مرحلة ما قبل البناء	
يسمح بالتحديد النهائي مجال للأعمال. ستشمل هذه المرحلة وجود واستخدام آلات البناء، وحركات الأرض ، والحفريات والتخزين المؤقت للمواد الأساسية، وتوفير المعدات والأدوات اللازمة. يمكن أن يتسبب فتح المسالك والطرق للوصول إلى الموقع في تأثيرات مختلفة ، بما في ذلك تعديل الطرق المعتادة لحركة السكان وممتلكاتهم. تتوافق هذه المرحلة بشكل أساسي مع جميع الجوانب المتعلقة بنقل وتداول الأدوات المختلفة التي يتم تشغيلها لتكريب الموقع.	تشوير الطرق تركيب موقع البناء فتح المسالك النقل والممرور
مرحلة التنفيذ	
يشبه هذا النشاط نشاط المرحلة السابقة ، تؤدي زيادة أنشطة النقل والممرور إلى زيادة أكبر في تركيزات الغبار والعدم في الهواء ، بالإضافة إلى زيادة مستويات الضوضاء ، وخطر انضغاط التربة. إن وجود العمال في الموقع خلال مرحلة البناء يعطل عادات السكان المحليين ويولد نفايات سائلة وصلبة. وهو يتوافق مع استعادة المناطق المتضررة من العمل. يتم إغلاق الطرق الالتفافية المرورية واستعادة حركة المرور ، ويتم إرجاع الأراضي غير المأهولة إلى حالتها الأصلية ، بناء على استخدامها السابق.	النقل والممرور وجود العمال إعادة تأهيل
مرحلة التشغيل والصيانة	
يتوافق مع الوجود المادي للمسارات والمعدات التي تم تجديدها وإعادة تأهيلها قد تؤدي عمليات الصيانة أو إعادة التأهيل للشبكة أيضا إلى إزعاج حركة مرور المركبات.	وجود مرافق الصيانة والإصلاح
مرحلة التفكيك	
وهو يتوافق مع استعادة المناطق المتضررة من العمل. يتم إغلاق طرق الوصول واستعادة حركة المرور ، ويتم إعادة الأراضي غير المأهولة إلى حالتها الأصلية ، بناء على استخدامها السابق.	إعادة تأهيل

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

التأثيرات الإيجابية للبرنامج

مكافحة الهجرة القروية

خلق رافعة تنموية اقتصادية واجتماعية

خلق مناصب الشغل

ضمان الربط بالماء الصالح للشرب

الرفع من الجاذبية الاقتصادية للمنطقة

تشجيع التدبير المندمج للمجالات الطبيعية



التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

تأثيرات المشروع المحتملة

تأثير متوسط	مرحلة الأشغال	<u>المياه</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف إلى متوسط	مرحلة الأشغال	<u>التربة</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

تأثير متوسط	مرحلة الأشغال	<u>البنية التحتية</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف إلى متوسط	مرحلة الأشغال	<u>السكان و جودة المعيشة</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف	مرحلة الأشغال	<u>الهواء</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف	مرحلة الأشغال	<u>الوسط البيولوجي</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

- تحديد سرعة التنقل في 20 كم/س
- تهيئ أرضية مكان التخزين، وجعلها غير قابلة لتسريب السوائل ، مع تزويدها بسيلاج مقفل
- تمكين الشركة من إدماج اليد العاملة المحلية على حد الإمكان
- تحسيس و توعية اليد العاملة في مجال إحترام تدابير المحافظة على البيئة
- إرساء خطة للتواصل مع الساكنة
- تأمين ظروف الصحة و السلامة للجميع
- استعمال لوحات التشوير الطرقي للإشعار بوجود الأشغال
- توفير نظام لتدبير النفايات الناتجة عن الأشغال
- تجنب تراكم جميع أنواع النفايات خارج وداخل الورش، وتصريفها في مواقع التخلص المخصصة لهذا الغرض.



برنامج التتبع والمراقبة



لقد تم وضع مخطط للمراقبة والتتبع يرمي إلى ضمان التطبيق الفعلي لتدابير التخفيف المقترحة سواء في مرحلة الإعداد و الأشغال أو مرحلة الاستغلال والصيانة .

ويهدف هذا المخطط أيضا إلى التأكيد من فعالية تدابير التخفيف المقترحة وأنه لم يتم إغفال أو سوء تقييم أي تأثير غداة التقييم البيئي لكل من دراسة التأثير البيئي والاجتماعي ولخطط التدبير البيئي والاجتماعي.



برنامج التتبع والمراقبة

مهمة المراقبة: ترمي خصوصا الى التأكد من تنفيذ إجراءات التدبير والتخفيف في مرحلة التهيئة ، وذلك طبقا لما هو مذكور في برنامج التدبير البيئي والاجتماعي.

مهمة التتبع: التتبع المستمر للمؤشرات البيئية (تدبير النفايات، التتبع الإيكولوجي، تتبع الشكايات والتظلمات، التشغيل، إلخ)

ويتعين على المسؤولين أن يكونوا حذرين إزاء كل تأثير غير مستبق من قبل الدراسة الذي يمكن أن يظهر لاحقا.



برنامج التتبع والمراقبة

في ظل التقييم البيئي و بعد التزام الجهات المعنية بتطبيق جميع سبل التخفيف المقترحة في دفتر التحملات البيئية, يخلص الذكر الى ان المشروع يقدم حصلة **جد إيجابية** نظرا للترتيبات المبرمجة لتعزيز وتثمين الفوائد الإيجابية المتوقعة والتقليل من الآثار السلبية المحتملة واعتبارا لمخطط التدبير البيئي المرتقب

آلية إدارة الشكاوى

• الحرص على جودة التواصل ودقة المعلومات مع الساكنة المحلية خلال مرحلتي الأشغال والاستغلال؛

– التواصل مع الساكنة : الاستشارة العمومية

– التواصل الداخلي : اجتماعات فريق المشروع - تنسيق ومراجعة التقدم المنجز ← الاستجابة للشكايات البيئية للفئات المتأثرة بالمشروع.

– معلومات دقيقة وواضحة وشفافة

• تسجيل ومراجعة الشكايات ← وضع تدابير التراضي
← تحديد آليات الانصاف



آلية إدارة الشكاوى

- يمكن للأشخاص الراغبين في تقديم شكاوى علاقة بالمشروع القيام بذلك عن طريق :
 - التمثيليات الجهوية، الإقليمية والمحلية للمكتب الوطني للكهرباء والماء - قطاع الماء
 - مباشرة إلى التمثيليات التابعة لوزارة الداخلية
 - سجل الشكاوى الموضع في موقع الأشغال

شكراً على انتباهكم

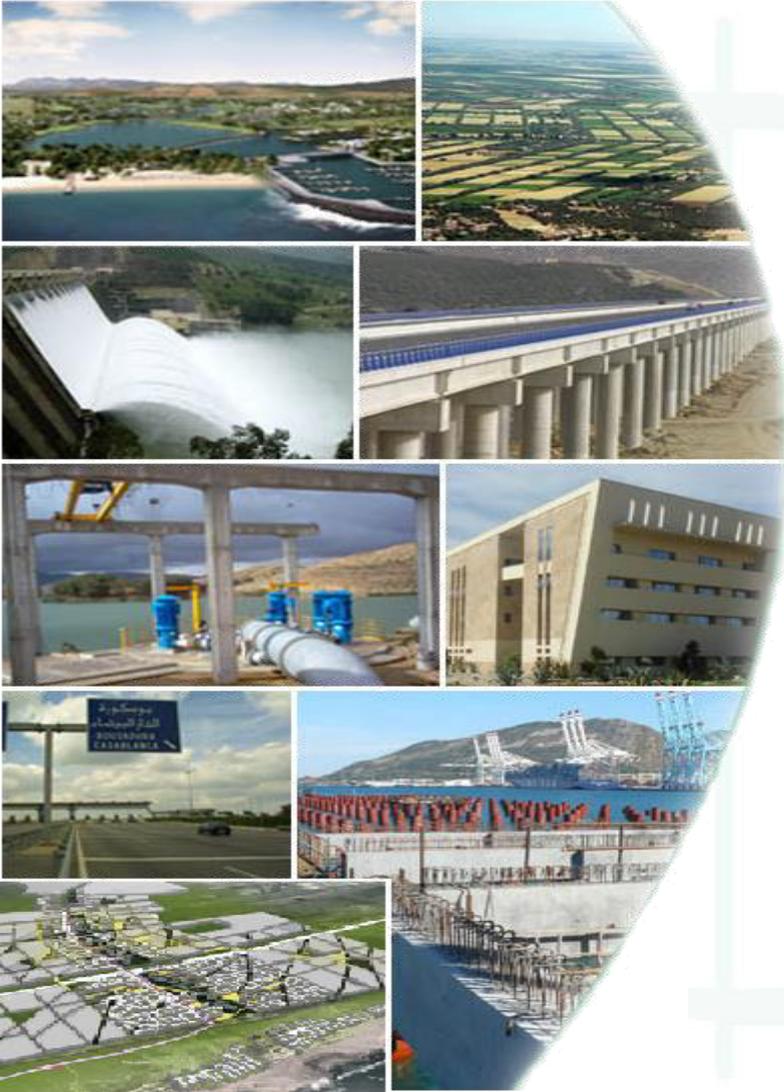
Annexe 7 : Support de présentation- Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune d'Ait Bourzouine

لقاء التشاور مع الأطراف المعنية بالمشروع

مشروع تقوية الربط بالماء الصالح للشرب
لأثوراي انطلاقا من بوفكران

مخرجات الدراسات البيئية والاجتماعية

05/02/2024



تقديم صاحب المشروع والأهداف الرئيسية للدراسة

صاحب المشروع :

المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب - قطاع الماء

تحدد الأهداف الرئيسية للدراسات البيئية والاجتماعية في ما يلي

احترام المتطلبات التقنية للمشروع



الاستجابة للمتطلبات الاجتماعية لمجال المشروع

وذلك لضمان ادماج سليم للمشروع في محيطه الاجتماعي

الفهرس



- تقديم المشروع
- مجال التأثير البيئي
- التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف
- آلية إدارة الشكاوى
- مخطط عمل إعادة التوطين



الإطار القانوني للاستشارة العمومية

- إن المبادئ التوجيهية لمؤسسات التمويل الدولية تلزم حاملي المشاريع بالقيام بمشاورات عمومية في إطار دراسة التقييم البيئي و الاجتماعي لتأثيرات المشروع.
- كما ان القوانين المغربية تحث ايضا على القيام بالبحث العمومي قبل عرض دراسة التأثير البيئي و الاجتماعي أمام اللجان المختصة

تقديم المشروع

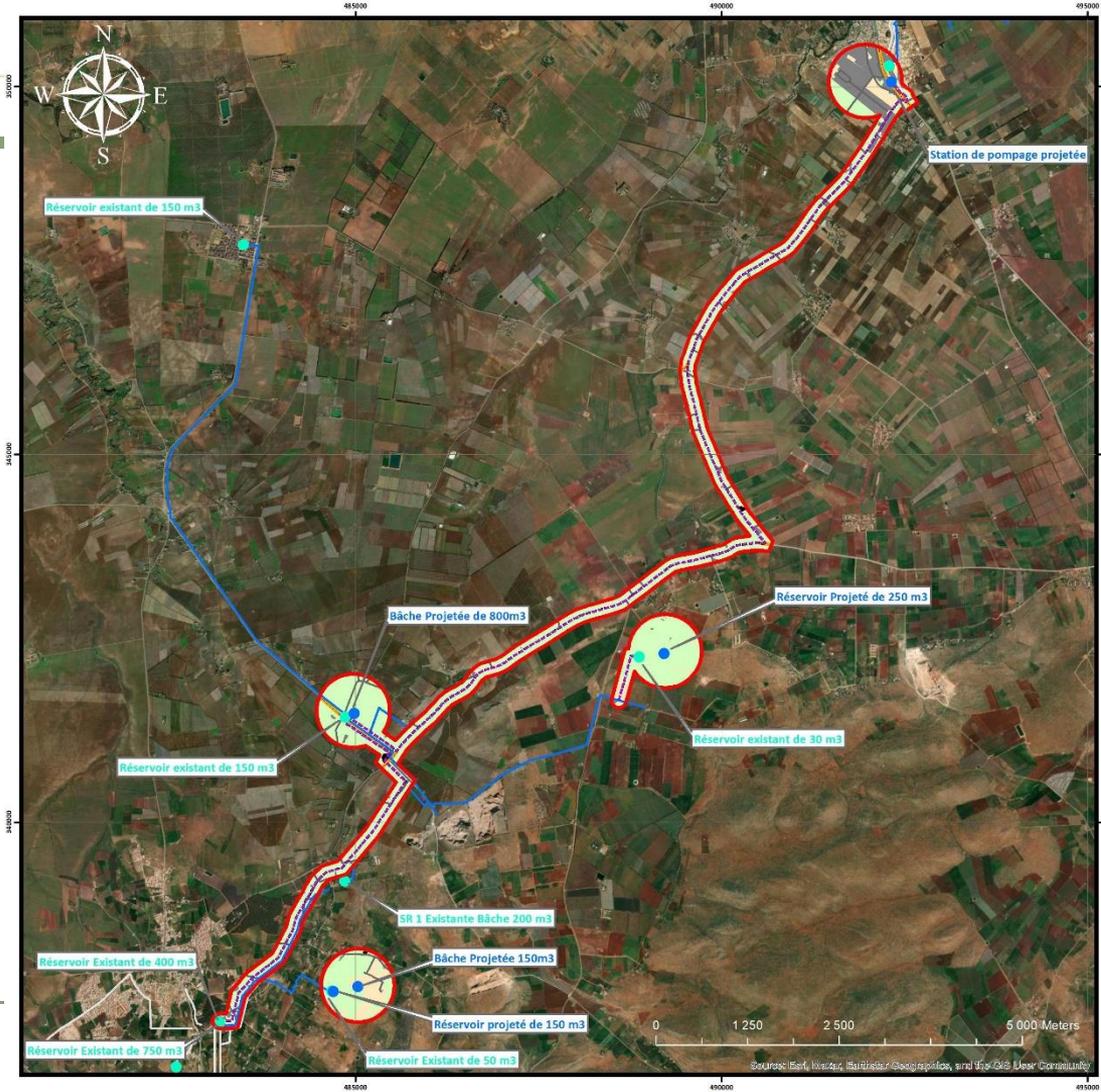


تقديم المشروع

نقل الماء انطلاقا من الموارد المتواجدة ببوفكران إلى أنظمة التخزين بأغوراي:

- وضع أنابيب المياه جديدة
- إنشاء خزان للمياه
- إنشاء محطة لضخ المياه

مجال التأثير البيئي



LEGENDE :

- Zone d'étude
- Conduite projetée
- Conduite d'adduction existante
- Conduite de distribution existante
- Route
- Piste
- Cimetière
- Construction
- Forêt
- Terrain nu et naturel
- Terrain agricole

ROYAUME DU MAROC
 المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
 Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

قطاع المياه
 Branches Eau

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ET D'AMÉLIORATION
 DE LA PERFORMANCE TECHNIQUE ET COMMERCIALE
 DE L'EAU POTABLE « PIPIC »
 Compléments de l'évaluation environnementale et sociale du projet
 Sous mission I.A : PICS & PATT-PAP du Renforcement d'ALP du Système d'Agrawal à partir de Boulekrane

CARTE D'OCCUPATION - PL1

NOVEC

Vérifié par : A. HACHIMI	Approuvé par : A. BENJANI
Dessiné par : H. DEBBAB	Date : 20/11/2023

N

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

وصف النشاط	مصادر الآثار
مرحلة ما قبل البناء	
يسمح بالتحديد النهائي مجال للأعمال. ستشمل هذه المرحلة وجود واستخدام آلات البناء، وحركات الأرض ، والحفريات والتخزين المؤقت للمواد الأساسية، وتوفير المعدات والأدوات اللازمة. يمكن أن يتسبب فتح المسالك والطرق للوصول إلى الموقع في تأثيرات مختلفة ، بما في ذلك تعديل الطرق المعتادة لحركة السكان وممتلكاتهم. تتوافق هذه المرحلة بشكل أساسي مع جميع الجوانب المتعلقة بنقل وتداول الأدوات المختلفة التي يتم تشغيلها لتثبيت الموقع.	تشوير الطرق تركيب موقع البناء فتح المسالك النقل والممرور
مرحلة التنفيذ	
يشبه هذا النشاط نشاط المرحلة السابقة ، تؤدي زيادة أنشطة النقل والممرور إلى زيادة أكبر في تركيزات الغبار والعدم في الهواء ، بالإضافة إلى زيادة مستويات الضوضاء ، وخطر انضغاط التربة. إن وجود العمال في الموقع خلال مرحلة البناء يعطل عادات السكان المحليين ويولد نفايات سائلة وصلبة. وهو يتوافق مع استعادة المناطق المتضررة من العمل. يتم إغلاق الطرق الالتفافية المرورية واستعادة حركة المرور ، ويتم إرجاع الأراضي غير المأهولة إلى حالتها الأصلية ، بناء على استخدامها السابق.	النقل والممرور وجود العمال إعادة تأهيل
مرحلة التشغيل والصيانة	
يتوافق مع الوجود المادي للمسارات والمعدات التي تم تجديدها وإعادة تأهيلها قد تؤدي عمليات الصيانة أو إعادة التأهيل للشبكة أيضا إلى إزعاج حركة مرور المركبات.	وجود مرافق الصيانة والإصلاح
مرحلة التفكيك	
وهو يتوافق مع استعادة المناطق المتضررة من العمل. يتم إغلاق طرق الوصول واستعادة حركة المرور ، ويتم إعادة الأراضي غير المأهولة إلى حالتها الأصلية ، بناء على استخدامها السابق.	إعادة تأهيل

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

التأثيرات الإيجابية للبرنامج

مكافحة الهجرة القروية

خلق رافعة تنمية اقتصادية واجتماعية

خلق مناصب الشغل

ضمان الربط بالماء الصالح للشرب

الرفع من الجاذبية الاقتصادية للمنطقة

تشجيع التدبير المندمج للمجالات الطبيعية



التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

تأثيرات المشروع المحتملة

تأثير متوسط	مرحلة الأشغال	<u>المياه</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف إلى متوسط	مرحلة الأشغال	<u>التربة</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

تأثير متوسط	مرحلة الأشغال	<u>البنية التحتية</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف إلى متوسط	مرحلة الأشغال	<u>السكان و جودة المعيشة</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف	مرحلة الأشغال	<u>الهواء</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف	مرحلة الأشغال	<u>الوسط البيولوجي</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

- تحديد سرعة التنقل في 20 كم/س
- تهيئ أرضية مكان التخزين، وجعلها غير قابلة لتسريب السوائل ، مع تزويدها بسيلاج مقفل
- تمكين الشركة من إدماج اليد العاملة المحلية على حد الإمكان
- تحسيس و توعية اليد العاملة في مجال إحترام تدابير المحافظة على البيئة
- إرساء خطة للتواصل مع الساكنة
- تأمين ظروف الصحة و السلامة للجميع
- استعمال لوحات التشوير الطرقي للإشعار بوجود الأشغال
- توفير نظام لتدبير النفايات الناتجة عن الأشغال
- تجنب تراكم جميع أنواع النفايات خارج وداخل الورش، وتصريفها في مواقع التخلص المخصصة لهذا الغرض.



برنامج التتبع والمراقبة



لقد تم وضع مخطط للمراقبة والتتبع يرمي إلى ضمان التطبيق الفعلي لتدابير التخفيف المقترحة سواء في مرحلة الإعداد و الأشغال أو مرحلة الاستغلال والصيانة .

ويهدف هذا المخطط أيضا إلى **التأكد من فعالية** تدابير التخفيف المقترحة وأنه لم يتم إغفال أو سوء تقييم أي تأثير غداة التقييم البيئي لكل من دراسة التأثير البيئي والاجتماعي ولخطط التدبير البيئي والاجتماعي.



برنامج التتبع والمراقبة

مهمة المراقبة: ترمي خصوصا الى التأكد من تنفيذ إجراءات التدبير والتخفيف في مرحلة التهيئة ، وذلك طبقا لما هو مذكور في برنامج التدبير البيئي والاجتماعي.

مهمة التتبع: التتبع المستمر للمؤشرات البيئية (تدبير النفايات، التتبع الإيكولوجي، تتبع الشكايات والتظلمات، التشغيل، إلخ)

ويتعين على المسؤولين أن يكونوا حذرين إزاء كل تأثير غير مستبق من قبل الدراسة الذي يمكن أن يظهر لاحقا.



برنامج التتبع والمراقبة

في ظل التقييم البيئي و بعد التزام الجهات المعنية بتطبيق جميع سبل التخفيف المقترحة في دفتر التحملات البيئية, يخلص الذكر الى ان المشروع يقدم حصلة **جد إيجابية** نظرا للترتيبات المبرمجة لتعزيز وتثمين الفوائد الإيجابية المتوقعة والتقليل من الآثار السلبية المحتملة واعتبارا لمخطط التدبير البيئي المرتقب

آلية إدارة الشكاوى

• الحرص على جودة التواصل ودقة المعلومات مع الساكنة المحلية خلال مرحلتي الأشغال والاستغلال؛

– التواصل مع الساكنة : الاستشارة العمومية

– التواصل الداخلي : اجتماعات فريق المشروع - تنسيق ومراجعة التقدم المنجز ← الاستجابة للشكايات البيئية للفئات المتأثرة بالمشروع.

– معلومات دقيقة وواضحة وشفافة

• تسجيل ومراجعة الشكايات ← وضع تدابير التراضي
← تحديد آليات الانصاف



آلية إدارة الشكاوى

- يمكن للأشخاص الراغبين في تقديم شكاوى علاقة بالمشروع القيام بذلك عن طريق :
 - التمثيليات الجهوية، الإقليمية والمحلية للمكتب الوطني للكهرباء والماء - قطاع الماء
 - مباشرة إلى التمثيليات التابعة لوزارة الداخلية
 - سجل الشكاوى الموضع في موقع الأشغال

مخطط عمل إعادة التوطين

مخطط عمل إعادة التوطين

الإطار المنظم لمخطط عمل إعادة التوطين

المعايير البيئية و الإجتماعية للبنك الإفريقي
للتنمية

القانون رقم 7.81 المتعلق بنزع الملكية لأجل
المنفعة العامة

مقارن + جرد نقاط التفاوت

اقتراح سبل لمعالجة التفاوتات

طريقة العمل

دراسة نتائج الدراسات المنجزة في إطار مسطرة نزع الملكية

القيام بزيارة ميدانية

تحديد الأشخاص والممتلكات المتأثرة من إنجاز المشروع

إجراء تحقيق سوسيو- اجتماعي



مخطط عمل إعادة التوطين

- الأشخاص المتأثرة من إنجاز المشروع : الأشخاص مالكي الأراضي المشمولة بنزع الملكية
- الممتلكات المتأثرة من إنجاز المشروع : الأراضي المشمولة بنزع الملكية
- الفئات المصنفة في حالة هشّة :
 - الأسر التي فيها رب البيت امرأة
 - الأسر التي فيها رب البيت من ذوي الإحتياجات الخاصة أو مصابًا بمرض مزمن خطير
 - الأسر التي فيها رب البيت عمره أكثر من 65 سنة
 - الأسر التي فيها فرد أو أكثر من ذوي الإحتياجات الخاصة أو يعاني من أمراض مزمنة خطيرة



• التاريخ النهائي للأهلية : 21 يونيو 2023

• تدابير المساعدة :

- إبقاء الأشخاص المتأثرين بالمشروع على علم بالتقدم في إجراءات نزع الملكية
- شرح وتعميم وتبسيط المعلومات للأشخاص المتأثرين بالمشروع من أجل إعداد ملف التعويضات الخاصة بهم
- إبقاء الأشخاص المتأثرين بالمشروع على اطلاع مستمر بأنشطة البناء
- جمع الشكاوى مباشرة من الأشخاص المتأثرين بالمشروع
- التصرف فورًا بشأن أي شكاوى



- تدابير المساعدة للفئات المصنفة في حالة هشّة :
- المساعدة في التنقل للقيام بإجراءات نزع الملكية. إذا لزم الأمر، سوف يتدخل صاحب المشروع لمساعدة الأشخاص على تجنب عبء التنقل
- التواصل المستمر والتوجيه بشأن سير ملفات نزع الملكية

شكراً على انتباهكم

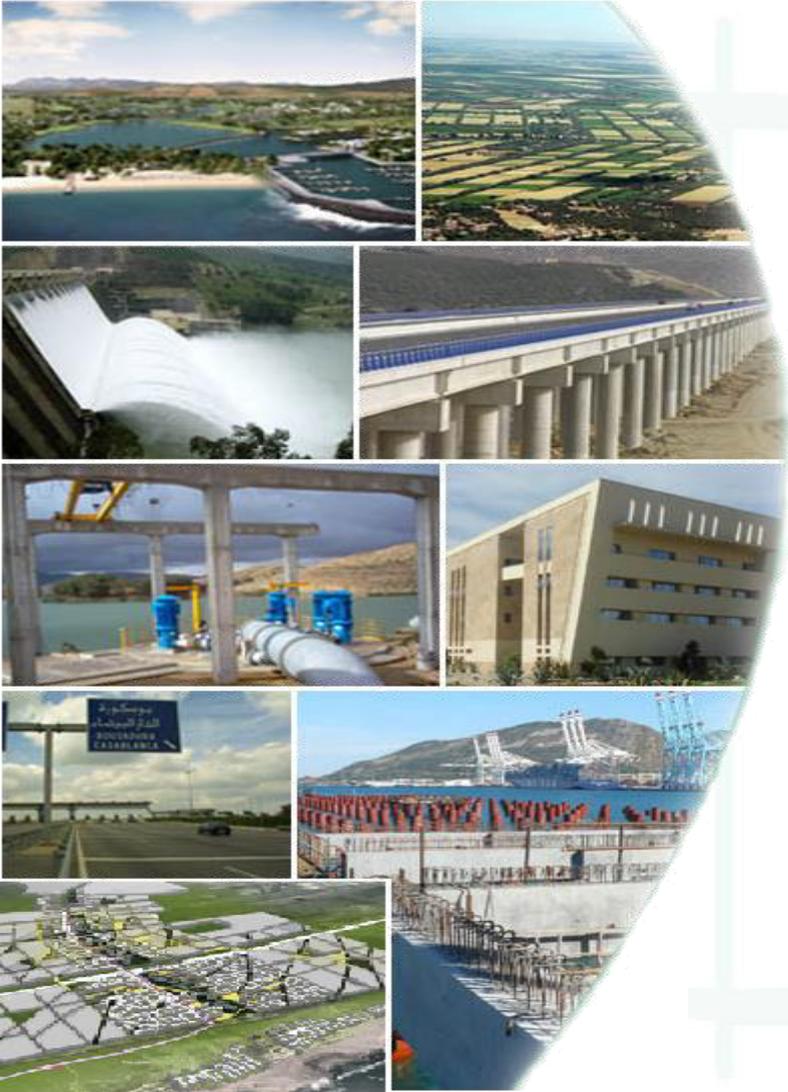
Annexe 8 : Support de présentation- Renforcement de l'AEP d'Agourai à partir de Boufekrane - Commune d'Agourai

لقاء التشاور مع الأطراف المعنية بالمشروع

مشروع تقوية الربط بالماء الصالح للشرب
لأثوراي انطلاقا من بوفكران

مخرجات الدراسات البيئية والاجتماعية

06/02/2024



تقديم صاحب المشروع والأهداف الرئيسية للدراسة

صاحب المشروع :

المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب - قطاع الماء

تحدد الأهداف الرئيسية للدراسات البيئية والاجتماعية في ما يلي

احترام المتطلبات التقنية للمشروع



الاستجابة للمتطلبات الاجتماعية لمجال المشروع

وذلك لضمان ادماج سليم للمشروع في محيطه الاجتماعي

الفهرس



- تقديم المشروع
- مجال التأثير البيئي
- التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف
- آلية إدارة الشكاوى



الإطار القانوني للاستشارة العمومية

- إن المبادئ التوجيهية لمؤسسات التمويل الدولية تلزم حاملي المشاريع بالقيام بمشاورات عمومية في إطار دراسة التقييم البيئي و الاجتماعي لتأثيرات المشروع.
- كما ان القوانين المغربية تحث ايضا على القيام بالبحث العمومي قبل عرض دراسة التأثير البيئي و الاجتماعي أمام اللجان المختصة

تقديم المشروع

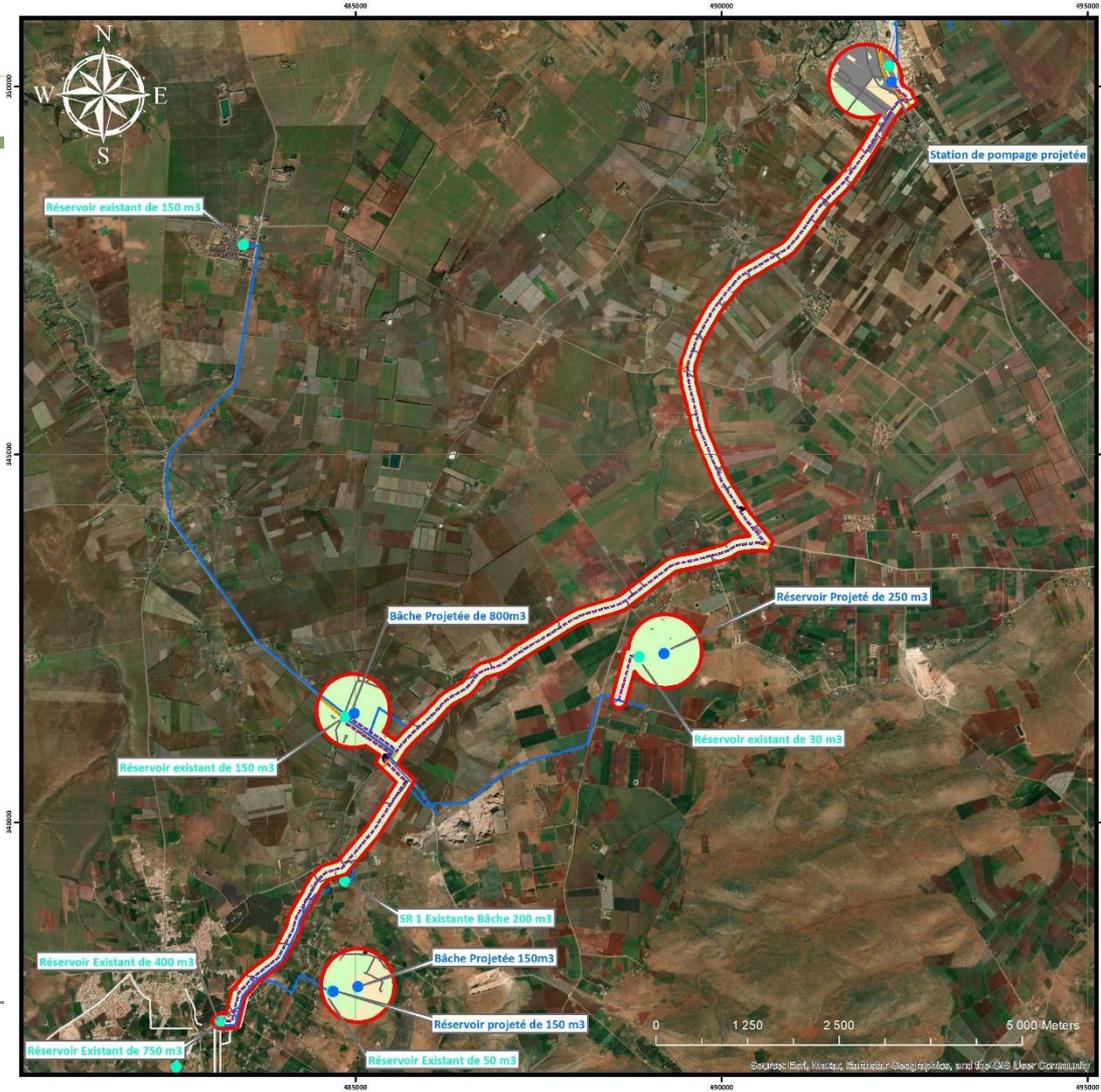


تقديم المشروع

نقل الماء انطلاقا من الموارد المتواجدة ببوفكران إلى أنظمة التخزين بأغوراي:

- وضع أنابيب المياه جديدة
- إنشاء خزان للمياه
- إنشاء محطة لضخ المياه

مجال التأثير البيئي



LEGENDE :

- Zone d'étude
- Conduite projetée
- Conduite d'adduction existante
- Conduite de distribution existante
- Route
- Piste
- Cimetière
- Construction
- Forêt
- Terrain nu et naturel
- Terrain agricole

ROYAUME DU MAROC
 المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
 Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

قطاع مياه
 Branches Eau

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ET D'AMÉLIORATION
 DE LA PERFORMANCE TECHNIQUE ET COMMERCIALE
 DE L'EAU POTABLE « PIPIC »
 Compléments de l'évaluation environnementale et sociale du projet
 Sous mission I.A : PICS & PATT-PAP du Renforcement d'ALP du Système d'Agrawal à partir de Boufekrane

CARTE D'OCCUPATION - PL1

NOVEC

Vérifié par : A.HACHIMI	Approuvé par : A.BENANI
Dessiné par : H.DEBBAB	Date : 20/11/2023

N



التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

وصف النشاط	مصادر الآثار
مرحلة ما قبل البناء	
يسمح بالتحديد النهائي مجال للأعمال. ستشمل هذه المرحلة وجود واستخدام آلات البناء، وحركات الأرض ، والحفريات والتخزين المؤقت للمواد الأساسية، وتوفير المعدات والأدوات اللازمة. يمكن أن يتسبب فتح المسالك والطرق للوصول إلى الموقع في تأثيرات مختلفة ، بما في ذلك تعديل الطرق المعتادة لحركة السكان وممتلكاتهم. تتوافق هذه المرحلة بشكل أساسي مع جميع الجوانب المتعلقة بنقل وتداول الأدوات المختلفة التي يتم تشغيلها لتثبيت الموقع.	تشوير الطرق تركيب موقع البناء فتح المسالك النقل والممرور
مرحلة التنفيذ	
يشبه هذا النشاط نشاط المرحلة السابقة ، تؤدي زيادة أنشطة النقل والممرور إلى زيادة أكبر في تركيزات الغبار والعدم في الهواء ، بالإضافة إلى زيادة مستويات الضوضاء ، وخطر انضغاط التربة. إن وجود العمال في الموقع خلال مرحلة البناء يعطل عادات السكان المحليين ويولد نفايات سائلة وصلبة. وهو يتوافق مع استعادة المناطق المتضررة من العمل. يتم إغلاق الطرق الالتفافية المرورية واستعادة حركة المرور ، ويتم إرجاع الأراضي غير المأهولة إلى حالتها الأصلية ، بناء على استخدامها السابق.	النقل والممرور وجود العمال إعادة تأهيل
مرحلة التشغيل والصيانة	
يتوافق مع الوجود المادي للمسارات والمعدات التي تم تجديدها وإعادة تأهيلها قد تؤدي عمليات الصيانة أو إعادة التأهيل للشبكة أيضا إلى إزعاج حركة مرور المركبات.	وجود مرافق الصيانة والإصلاح
مرحلة التفكيك	
وهو يتوافق مع استعادة المناطق المتضررة من العمل. يتم إغلاق طرق الوصول واستعادة حركة المرور ، ويتم إعادة الأراضي غير المأهولة إلى حالتها الأصلية ، بناء على استخدامها السابق.	إعادة تأهيل

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

التأثيرات الإيجابية للبرنامج

مكافحة الهجرة القروية

خلق رافعة تنموية اقتصادية واجتماعية

خلق مناصب الشغل

ضمان الربط بالماء الصالح للشرب

الرفع من الجاذبية الاقتصادية للمنطقة

تشجيع التدبير المندمج للمجالات الطبيعية



التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

تأثيرات المشروع المحتملة

تأثير متوسط	مرحلة الأشغال	<u>المياه</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف إلى متوسط	مرحلة الأشغال	<u>التربة</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

تأثير متوسط	مرحلة الأشغال	<u>البنية التحتية</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف إلى متوسط	مرحلة الأشغال	<u>السكان و جودة المعيشة</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف	مرحلة الأشغال	<u>الهواء</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف	مرحلة الأشغال	<u>الوسط البيولوجي</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

- تحديد سرعة التنقل في 20 كم/س
- تهيئ أرضية مكان التخزين، وجعلها غير قابلة لتسريب السوائل ، مع تزويدها بسيلاج مقفل
- تمكين الشركة من إدماج اليد العاملة المحلية على حد الإمكان
- تحسيس و توعية اليد العاملة في مجال إحترام تدابير المحافظة على البيئة
- إرساء خطة للتواصل مع الساكنة
- تأمين ظروف الصحة و السلامة للجميع
- استعمال لوحات التشوير الطرقي للإشعار بوجود الأشغال
- توفير نظام لتدبير النفايات الناتجة عن الأشغال
- تجنب تراكم جميع أنواع النفايات خارج وداخل الورش، وتصريفها في مواقع التخلص المخصصة لهذا الغرض.



برنامج التتبع والمراقبة



لقد تم وضع مخطط للمراقبة والتتبع يرمي إلى ضمان التطبيق الفعلي لتدابير التخفيف المقترحة سواء في مرحلة الإعداد و الأشغال أو مرحلة الاستغلال والصيانة .

ويهدف هذا المخطط أيضا إلى التأكيد من فعالية تدابير التخفيف المقترحة وأنه لم يتم إغفال أو سوء تقييم أي تأثير غداة التقييم البيئي لكل من دراسة التأثير البيئي والاجتماعي ولخطط التدبير البيئي والاجتماعي.



برنامج التتبع والمراقبة

مهمة المراقبة: ترمي خصوصا الى التأكد من تنفيذ إجراءات التدبير والتخفيف في مرحلة التهيئة ، وذلك طبقا لما هو مذكور في برنامج التدبير البيئي والاجتماعي.

مهمة التتبع: التتبع المستمر للمؤشرات البيئية (تدبير النفايات، التتبع الإيكولوجي، تتبع الشكايات والتظلمات، التشغيل، إلخ)

ويتعين على المسؤولين أن يكونوا حذرين إزاء كل تأثير غير مستبق من قبل الدراسة الذي يمكن أن يظهر لاحقا.



برنامج التتبع والمراقبة

في ظل التقييم البيئي و بعد التزام الجهات المعنية بتطبيق جميع سبل التخفيف المقترحة في دفتر التحملات البيئية, يخلص الذكر الى ان المشروع يقدم حصلة **جد إيجابية** نظرا للترتيبات المبرمجة لتعزيز وتثمين الفوائد الإيجابية المتوقعة والتقليل من الآثار السلبية المحتملة واعتبارا لمخطط التدبير البيئي المرتقب

آلية إدارة الشكاوى

• الحرص على جودة التواصل ودقة المعلومات مع الساكنة المحلية خلال مرحلتي الأشغال والاستغلال؛

– التواصل مع الساكنة : الاستشارة العمومية

– التواصل الداخلي : اجتماعات فريق المشروع - تنسيق ومراجعة التقدم المنجز ← الاستجابة للشكايات البيئية للفئات المتأثرة بالمشروع.

– معلومات دقيقة وواضحة وشفافة

• تسجيل ومراجعة الشكايات ← وضع تدابير التراضي
← تحديد آليات الانصاف



آلية إدارة الشكاوى

- يمكن للأشخاص الراغبين في تقديم شكاوى علاقة بالمشروع القيام بذلك عن طريق :
 - التمثيليات الجهوية، الإقليمية والمحلية للمكتب الوطني للكهرباء والماء - قطاع الماء
 - مباشرة إلى التمثيليات التابعة لوزارة الداخلية
 - سجل الشكاوى الموضع في موقع الأشغال

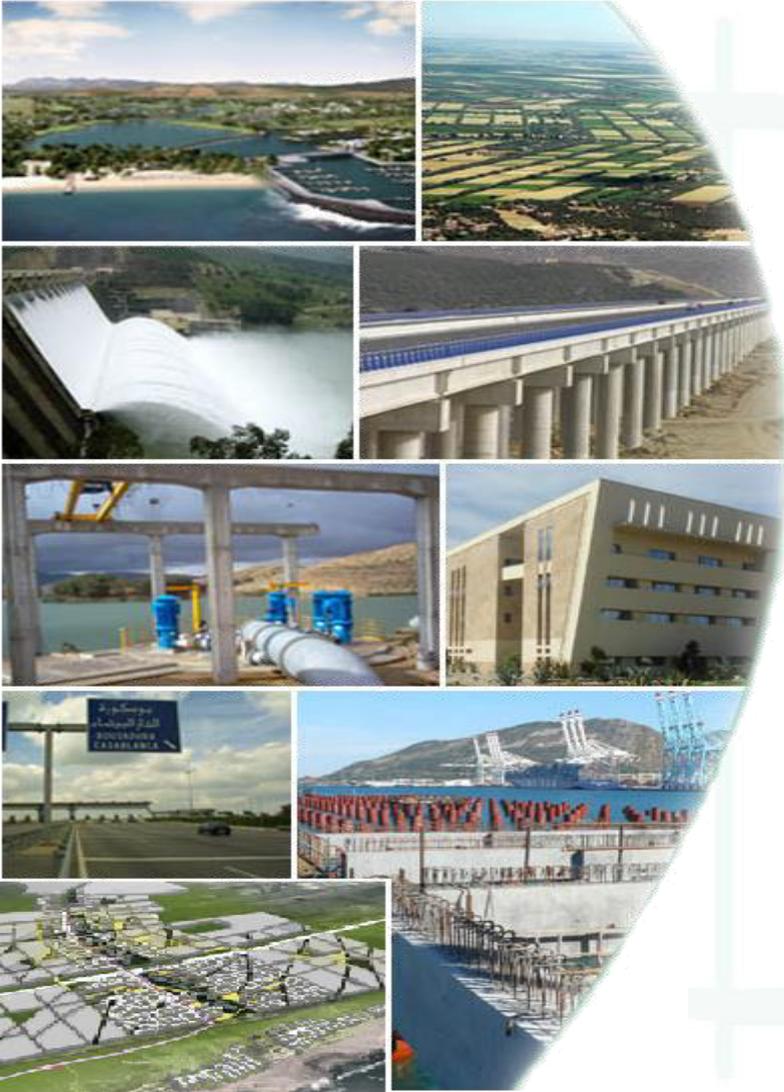
شكراً على انتباهكم

Annexe 9 : Support de présentation- Extension de la ST Bouhouda - Commune de Bouhouda

لقاء التشاور مع الأطراف المعنية بالمشروع
مشروع تقوية الربط بالماء الصالح للشرب
لبوهودة

مخرجات الدراسات البيئية والاجتماعية

07/02/2024



تقديم صاحب المشروع والأهداف الرئيسية للدراسة

صاحب المشروع :

المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب - قطاع الماء

تحدد الأهداف الرئيسية للدراسات البيئية والاجتماعية في ما يلي

احترام المتطلبات التقنية للمشروع



الاستجابة للمتطلبات الاجتماعية لمجال المشروع

وذلك لضمان ادماج سليم للمشروع في محيطه الاجتماعي

الفهرس



- تقديم المشروع
- مجال التأثير البيئي
- التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف
- آلية إدارة الشكاوى
- مخطط عمل إعادة التوطين



الإطار القانوني للاستشارة العمومية

- إن المبادئ التوجيهية لمؤسسات التمويل الدولية تلزم حاملي المشاريع بالقيام بمشاورات عمومية في إطار دراسة التقييم البيئي و الاجتماعي لتأثيرات المشروع.
- كما ان القوانين المغربية تحث ايضا على القيام بالبحث العمومي قبل عرض دراسة التأثير البيئي و الاجتماعي أمام اللجان المختصة

تقديم المشروع

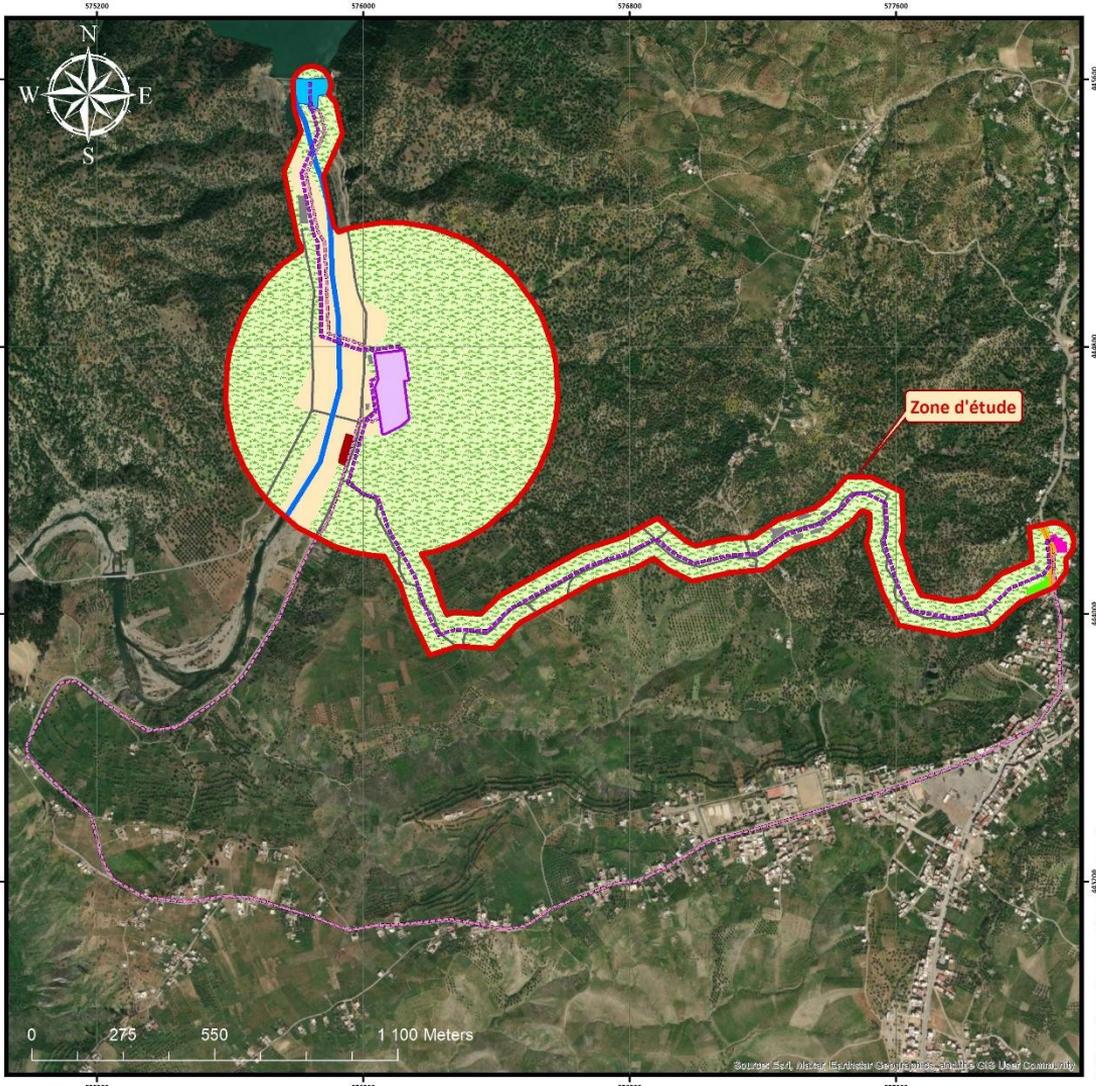


تقديم المشروع

تلبية احتياجات منطقة المشروع إلى غاية 2034:

- توسعة محطة معالجة مياه الشرب سد بوهودة = تدفق إضافي قدره 160 ل/ث
- وضع أنابيب المياه جديدة
- إنشاء خزان للمياه
- كلفة المشروع : 47.1 مليون درهم

مجال التأثير البيئي



LEGENDE :

- ST Bouhouda
- Ouvrages Nouvelle Adduction
- Ouvrages Ancienne Adduction
- Réseau hydrographique
- Route
- Piste
- Réservation Bouhouda
- Barrage Bouhouda
- Construction
- Dépôt
- Presse à olives
- Terrain nu et naturel
- Terrain végétale et agricole

<p>ROYAUME DU MAROC المكتب الوطني للكهرباء و الماء اعصالح للشرب Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable</p>	
<p>قطاع المياه Branche Eau</p> <p>PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ET D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCETECHNIQUE ET COMMERCIALE DE L'EAU POTABLE « PRPTC » Compléments de l'évaluation environnementale et sociale du rojet Mission 1 – Sous-mission 1.3</p>	
<p>CARTE D'OCCUPATION</p>	
<p>NOVEC</p>	
<p>Verifié par : A. HACHIMI Dessiné par : H. DEBBAB</p>	<p>Approuvé par : A. BENNANI Date : 05/10/2023</p>
<p>N</p>	

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

وصف النشاط	مصادر الآثار
مرحلة ما قبل البناء	
يسمح بالتحديد النهائي مجال للأعمال. ستشمل هذه المرحلة وجود واستخدام آلات البناء، وحركات الأرض ، والحفريات والتخزين المؤقت للمواد الأساسية، وتوفير المعدات والأدوات اللازمة. يمكن أن يتسبب فتح المسالك والطرق للوصول إلى الموقع في تأثيرات مختلفة ، بما في ذلك تعديل الطرق المعتادة لحركة السكان وممتلكاتهم. تتوافق هذه المرحلة بشكل أساسي مع جميع الجوانب المتعلقة بنقل وتداول الأدوات المختلفة التي يتم تشغيلها لتكوين الموقع.	تشوير الطرق تركيب موقع البناء فتح المسالك النقل والممرور
مرحلة التنفيذ	
يشبه هذا النشاط نشاط المرحلة السابقة ، تؤدي زيادة أنشطة النقل والممرور إلى زيادة أكبر في تركيزات الغبار والعدم في الهواء ، بالإضافة إلى زيادة مستويات الضوضاء ، وخطر انضغاط التربة. إن وجود العمال في الموقع خلال مرحلة البناء يعطل عادات السكان المحليين ويولد نفايات سائلة وصلبة. وهو يتوافق مع استعادة المناطق المتضررة من العمل. يتم إغلاق الطرق الالتفافية المرورية واستعادة حركة المرور ، ويتم إرجاع الأراضي غير المأهولة إلى حالتها الأصلية ، بناء على استخدامها السابق.	النقل والممرور وجود العمال إعادة تأهيل
مرحلة التشغيل والصيانة	
يتوافق مع الوجود المادي للمسارات والمعدات التي تم تجديدها وإعادة تأهيلها قد تؤدي عمليات الصيانة أو إعادة التأهيل للشبكة أيضا إلى إزعاج حركة مرور المركبات.	وجود مرافق الصيانة والإصلاح
مرحلة التفكيك	
وهو يتوافق مع استعادة المناطق المتضررة من العمل. يتم إغلاق طرق الوصول واستعادة حركة المرور ، ويتم إعادة الأراضي غير المأهولة إلى حالتها الأصلية ، بناء على استخدامها السابق.	إعادة تأهيل

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

التأثيرات الإيجابية للبرنامج

مكافحة الهجرة القروية

خلق رافعة تنمية اقتصادية واجتماعية

خلق مناصب الشغل

ضمان الربط بالماء الصالح للشرب

الرفع من الجاذبية الاقتصادية للمنطقة

تشجيع التدبير المندمج للمجالات الطبيعية



التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

تأثيرات المشروع المحتملة

تأثير متوسط	مرحلة الأشغال	<u>المياه</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف إلى متوسط	مرحلة الأشغال	<u>التربة</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

تأثير متوسط	مرحلة الأشغال	<u>البنية التحتية</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف إلى متوسط	مرحلة الأشغال	<u>السكان و جودة المعيشة</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف	مرحلة الأشغال	<u>الهواء</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف	مرحلة الأشغال	<u>الوسط البيولوجي</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

- تحديد سرعة التنقل في 20 كم/س
- تهيئ أرضية مكان التخزين، وجعلها غير قابلة لتسريب السوائل ، مع تزويدها بسيلاج مقفل
- تمكين الشركة من إدماج اليد العاملة المحلية على حد الإمكان
- تحسيس و توعية اليد العاملة في مجال إحترام تدابير المحافظة على البيئة
- إرساء خطة للتواصل مع الساكنة
- تأمين ظروف الصحة و السلامة للجميع
- استعمال لوحات التشوير الطرقي للإشعار بوجود الأشغال
- توفير نظام لتدبير النفايات الناتجة عن الأشغال
- تجنب تراكم جميع أنواع النفايات خارج وداخل الورش، وتصريفها في مواقع التخلص المخصصة لهذا الغرض.



برنامج التتبع والمراقبة



لقد تم وضع مخطط للمراقبة والتتبع يرمي إلى ضمان التطبيق الفعلي لتدابير التخفيف المقترحة سواء في مرحلة الإعداد و الأشغال أو مرحلة الاستغلال والصيانة .

ويهدف هذا المخطط أيضا إلى التأكيد من فعالية تدابير التخفيف المقترحة وأنه لم يتم إغفال أو سوء تقييم أي تأثير غداة التقييم البيئي لكل من دراسة التأثير البيئي والاجتماعي ولخطط التدبير البيئي والاجتماعي.



برنامج التتبع والمراقبة

مهمة المراقبة: ترمي خصوصا الى التأكد من تنفيذ إجراءات التدبير والتخفيف في مرحلة التهيئة ، وذلك طبقا لما هو مذكور في برنامج التدبير البيئي والاجتماعي.

مهمة التتبع: التتبع المستمر للمؤشرات البيئية (تدبير النفايات، التتبع الإيكولوجي، تتبع الشكايات والتظلمات، التشغيل، إلخ)

ويتعين على المسؤولين أن يكونوا حذرين إزاء كل تأثير غير مستبق من قبل الدراسة الذي يمكن أن يظهر لاحقا.



برنامج التتبع والمراقبة

في ظل التقييم البيئي و بعد التزام الجهات المعنية بتطبيق جميع سبل التخفيف المقترحة في دفتر التحملات البيئية, يخلص الذكر الى ان المشروع يقدم حصلة **جد إيجابية** نظرا للترتيبات المبرمجة لتعزيز وتثمين الفوائد الإيجابية المتوقعة والتقليل من الآثار السلبية المحتملة واعتبارا لمخطط التدبير البيئي المرتقب

آلية إدارة الشكاوى

• الحرص على جودة التواصل ودقة المعلومات مع الساكنة المحلية خلال مرحلتي الأشغال والاستغلال؛

– التواصل مع الساكنة : الاستشارة العمومية

– التواصل الداخلي : اجتماعات فريق المشروع - تنسيق ومراجعة التقدم المنجز ← الاستجابة للشكايات البيئية للفئات المتأثرة بالمشروع.

– معلومات دقيقة وواضحة وشفافة

• تسجيل ومراجعة الشكايات ← وضع تدابير التراضي
← تحديد آليات الانصاف



آلية إدارة الشكاوى

- يمكن للأشخاص الراغبين في تقديم شكاوى علاقة بالمشروع القيام بذلك عن طريق :
 - التمثيليات الجهوية، الإقليمية والمحلية للمكتب الوطني للكهرباء والماء - قطاع الماء
 - مباشرة إلى التمثيليات التابعة لوزارة الداخلية
 - سجل الشكاوى الموضع في موقع الأشغال

مخطط عمل إعادة التوطين

مخطط عمل إعادة التوطين

الإطار المنظم لمخطط عمل إعادة التوطين

المعايير البيئية و الإجتماعية للبنك الإفريقي
للتنمية

القانون رقم 7.81 المتعلق بنزع الملكية لأجل
المنفعة العامة

مقارن + جرد نقاط التفاوت

اقتراح سبل لمعالجة التفاوتات

طريقة العمل

دراسة نتائج الدراسات المنجزة في إطار مسطرة نزع الملكية

القيام بزيارة ميدانية

تحديد الأشخاص والممتلكات المتأثرة من إنجاز المشروع

إجراء تحقيق سوسيو- اجتماعي



مخطط عمل إعادة التوطين

- الأشخاص المتأثرة من إنجاز المشروع : الأشخاص مالكي الأراضي المشمولة بنزع الملكية
- الممتلكات المتأثرة من إنجاز المشروع : الأراضي المشمولة بنزع الملكية
- الفئات المصنفة في حالة هشّة :
 - الأسر التي فيها رب البيت امرأة
 - الأسر التي فيها رب البيت من ذوي الإحتياجات الخاصة أو مصابًا بمرض مزمن خطير
 - الأسر التي فيها رب البيت عمره أكثر من 65 سنة
 - الأسر التي فيها فرد أو أكثر من ذوي الإحتياجات الخاصة أو يعاني من أمراض مزمنة خطيرة



• التاريخ النهائي للأهلية : 29 نونبر 2023

• تدابير المساعدة :

- إبقاء الأشخاص المتأثرين بالمشروع على علم بالتقدم في إجراءات نزع الملكية
- شرح وتعميم وتبسيط المعلومات للأشخاص المتأثرين بالمشروع من أجل إعداد ملف التعويضات الخاصة بهم
- إبقاء الأشخاص المتأثرين بالمشروع على اطلاع مستمر بأنشطة البناء
- جمع الشكاوى مباشرة من الأشخاص المتأثرين بالمشروع
- التصرف فورًا بشأن أي شكاوى



- تدابير المساعدة للفئات المصنفة في حالة هشّة :
- المساعدة في التنقل للقيام بإجراءات نزع الملكية. إذا لزم الأمر، سوف يتدخل صاحب المشروع لمساعدة الأشخاص على تجنب عبء التنقل
- التواصل المستمر والتوجيه بشأن سير ملفات نزع الملكية

شكراً على انتباهكم

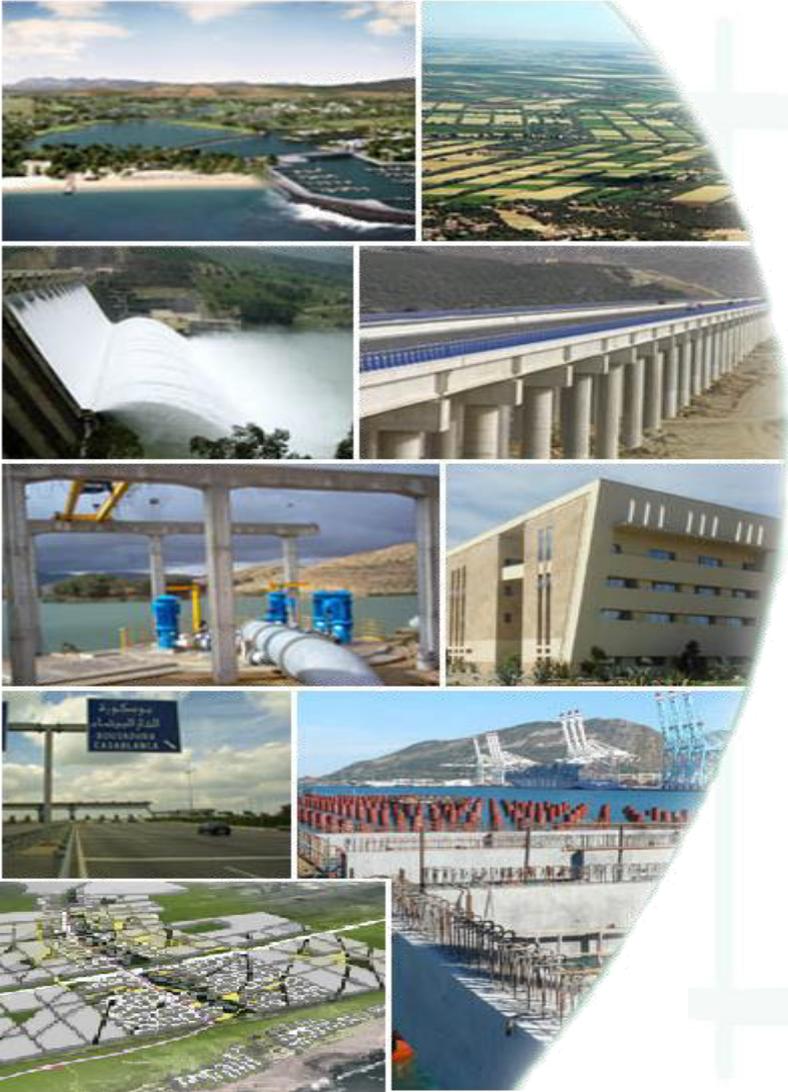
Annexe 10 : Support de présentation- Extension de la ST Asfalou – Commune Tamedit

لقاء التشاور مع الأطراف المعنية بالمشروع

مشروع تقوية الربط بالماء الصالح للشرب لأسفالو

مخرجات الدراسات البيئية والاجتماعية

07/02/2024



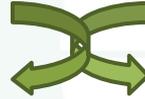
تقديم صاحب المشروع والأهداف الرئيسية للدراسة

صاحب المشروع :

المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب - قطاع الماء

تحدد الأهداف الرئيسية للدراسات البيئية والاجتماعية في ما يلي

احترام المتطلبات التقنية للمشروع



الاستجابة للمتطلبات الاجتماعية لمجال المشروع

وذلك لضمان ادماج سليم للمشروع في محيطه الاجتماعي

الفهرس



- تقديم المشروع
- مجال التأثير البيئي
- التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف
- آلية إدارة الشكاوى
- مخطط عمل إعادة التوطين



الإطار القانوني للاستشارة العمومية

- إن المبادئ التوجيهية لمؤسسات التمويل الدولية تلزم حاملي المشاريع بالقيام بمشاورات عمومية في إطار دراسة التقييم البيئي و الاجتماعي لتأثيرات المشروع.
- كما ان القوانين المغربية تحث ايضا على القيام بالبحث العمومي قبل عرض دراسة التأثير البيئي و الاجتماعي أمام اللجان المختصة

تقديم المشروع



تقديم المشروع

تلبية احتياجات منطقة المشروع إلى غاية 2050

- توسعة محطة معالجة مياه الشرب = تدفق إضافي قدره 75 ل/ث
- وضع أنابيب المياه جديدة
- كلفة المشروع : 12.8 مليون درهم

مجال التأثير البيئي



<p>ROYAUME DU MAROC المكتب الوطني للمياه و تاء الصحاح للشرب Office National de l'Electricite et de l'Eau Potable</p> <p style="text-align: center;">قطاع المياه Bv. des Eaux</p>	
<p>PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ET D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCETECHNIQUE ET COMMERCIALE DE L'EAU POTABLE = PRPTC = Compléments de l'évaluation environnementale et sociale du projet Mission 3 – Sous-mission 3.2</p>	
<p>CARTE D'OCCUPATION</p>	
<p>NOVEC</p>	<p>N</p>
<p>Écrit par : A. MACHMOU Approuvé par : A. BENNANI Dessiné par : H. DEBBAB Date : 10/10/2023</p>	

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

وصف النشاط	مصادر الآثار
مرحلة ما قبل البناء	
يسمح بالتحديد النهائي مجال للأعمال. ستشمل هذه المرحلة وجود واستخدام آلات البناء، وحركات الأرض ، والحفريات والتخزين المؤقت للمواد الأساسية، وتوفير المعدات والأدوات اللازمة. يمكن أن يتسبب فتح المسالك والطرق للوصول إلى الموقع في تأثيرات مختلفة ، بما في ذلك تعديل الطرق المعتادة لحركة السكان وممتلكاتهم. تتوافق هذه المرحلة بشكل أساسي مع جميع الجوانب المتعلقة بنقل وتداول الأدوات المختلفة التي يتم تشغيلها لتثبيت الموقع.	تشوير الطرق تركيب موقع البناء فتح المسالك النقل والممرور
مرحلة التنفيذ	
يشبه هذا النشاط نشاط المرحلة السابقة ، تؤدي زيادة أنشطة النقل والممرور إلى زيادة أكبر في تركيزات الغبار والعدم في الهواء ، بالإضافة إلى زيادة مستويات الضوضاء ، وخطر انضغاط التربة. إن وجود العمال في الموقع خلال مرحلة البناء يعطل عادات السكان المحليين ويولد نفايات سائلة وصلبة. وهو يتوافق مع استعادة المناطق المتضررة من العمل. يتم إغلاق الطرق الالتفافية المرورية واستعادة حركة المرور ، ويتم إرجاع الأراضي غير المأهولة إلى حالتها الأصلية ، بناء على استخدامها السابق.	النقل والممرور وجود العمال إعادة تأهيل
مرحلة التشغيل والصيانة	
يتوافق مع الوجود المادي للمسارات والمعدات التي تم تجديدها وإعادة تأهيلها قد تؤدي عمليات الصيانة أو إعادة التأهيل للشبكة أيضا إلى إزعاج حركة مرور المركبات.	وجود مرافق الصيانة والإصلاح
مرحلة التفكيك	
وهو يتوافق مع استعادة المناطق المتضررة من العمل. يتم إغلاق طرق الوصول واستعادة حركة المرور ، ويتم إعادة الأراضي غير المأهولة إلى حالتها الأصلية ، بناء على استخدامها السابق.	إعادة تأهيل

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

التأثيرات الإيجابية للبرنامج

مكافحة الهجرة القروية

خلق رافعة تنمية اقتصادية واجتماعية

خلق مناصب الشغل

ضمان الربط بالماء الصالح للشرب

الرفع من الجاذبية الاقتصادية للمنطقة

تشجيع التدبير المندمج للمجالات الطبيعية



التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

تأثيرات المشروع المحتملة

تأثير متوسط	مرحلة الأشغال	<u>المياه</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف إلى متوسط	مرحلة الأشغال	<u>التربة</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

تأثير متوسط	مرحلة الأشغال	<u>البنية التحتية</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف إلى متوسط	مرحلة الأشغال	<u>السكان و جودة المعيشة</u>
تأثير ايجابي	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف	مرحلة الأشغال	<u>الهواء</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

تأثير ضعيف	مرحلة الأشغال	<u>الوسط البيولوجي</u>
تأثير منعدم	مرحلة الاستغلال	

التأثيرات المحتملة للمشروع و تدابير التخفيف

- تحديد سرعة التنقل في 20 كم/س
- تهيئ أرضية مكان التخزين، وجعلها غير قابلة لتسريب السوائل ، مع تزويدها بسيلاج مقفل
- تمكين الشركة من إدماج اليد العاملة المحلية على حد الإمكان
- تحسيس و توعية اليد العاملة في مجال إحترام تدابير المحافظة على البيئة
- إرساء خطة للتواصل مع الساكنة
- تأمين ظروف الصحة و السلامة للجميع
- استعمال لوحات التشوير الطرقي للإشعار بوجود الأشغال
- توفير نظام لتدبير النفايات الناتجة عن الأشغال
- تجنب تراكم جميع أنواع النفايات خارج وداخل الورش، وتصريفها في مواقع التخلص المخصصة لهذا الغرض.



برنامج التتبع والمراقبة



لقد تم وضع مخطط للمراقبة والتتبع يرمي إلى ضمان التطبيق الفعلي لتدابير التخفيف المقترحة سواء في مرحلة الإعداد و الأشغال أو مرحلة الاستغلال والصيانة .

ويهدف هذا المخطط أيضا إلى التأكيد من فعالية تدابير التخفيف المقترحة وأنه لم يتم إغفال أو سوء تقييم أي تأثير غداة التقييم البيئي لكل من دراسة التأثير البيئي والاجتماعي ولخطط التدبير البيئي والاجتماعي.



برنامج التتبع والمراقبة

مهمة المراقبة: ترمي خصوصا الى التأكد من تنفيذ إجراءات التدبير والتخفيف في مرحلة التهيئة ، وذلك طبقا لما هو مذكور في برنامج التدبير البيئي والاجتماعي.

مهمة التتبع: التتبع المستمر للمؤشرات البيئية (تدبير النفايات، التتبع الإيكولوجي، تتبع الشكايات والتظلمات، التشغيل، إلخ)

ويتعين على المسؤولين أن يكونوا حذرين إزاء كل تأثير غير مستبق من قبل الدراسة الذي يمكن أن يظهر لاحقا.



برنامج التتبع والمراقبة

في ظل التقييم البيئي و بعد التزام الجهات المعنية بتطبيق جميع سبل التخفيف المقترحة في دفتر التحملات البيئية, يخلص الذكر الى ان المشروع يقدم حصلة **جد إيجابية** نظرا للترتيبات المبرمجة لتعزيز وتثمين الفوائد الإيجابية المتوقعة والتقليل من الآثار السلبية المحتملة واعتبارا لمخطط التدبير البيئي المرتقب

آلية إدارة الشكاوى



آلية إدارة الشكاوى

• الحرص على جودة التواصل ودقة المعلومات مع الساكنة المحلية خلال مرحلتي الأشغال والاستغلال؛

– التواصل مع الساكنة : الاستشارة العمومية

– التواصل الداخلي : اجتماعات فريق المشروع - تنسيق ومراجعة التقدم المنجز ← الاستجابة للشكايات البيئية للفئات المتأثرة بالمشروع.

– معلومات دقيقة وواضحة وشفافة

• تسجيل ومراجعة الشكايات ← وضع تدابير التراضي
← تحديد آليات الانصاف



آلية إدارة الشكاوى

- يمكن للأشخاص الراغبين في تقديم شكاوى علاقة بالمشروع القيام بذلك عن طريق :
 - التمثيليات الجهوية، الإقليمية والمحلية للمكتب الوطني للكهرباء والماء - قطاع الماء
 - مباشرة إلى التمثيليات التابعة لوزارة الداخلية
 - سجل الشكاوى الموضع في موقع الأشغال

شكراً على انتباهكم

Annexe 11 : Plan de communication

En raison du lancement du projet, un travail très important de communication doit être engagés au cours des prochains mois et tout le long des travaux. De plus, cette charge de travail nécessite une implication de toutes les parties prenantes afin d'assurer une bonne qualité et une bonne dissémination des informations.

Plan de communication des PP intéressées

Actions / thèmes	Méthode utilisée	PP cible	Date & lieux	Responsabilité	Fréquence
<ul style="list-style-type: none"> Information sur le P3P et sa mise en œuvre Information sur le Projet (volet techniques, foncier, social, environnemental du projet) Mise en œuvre de MGP tout le long du projet Rapports d'activités périodiques du projet pour harmoniser les niveaux d'information sur l'évolution du projet 	Atelier	Responsables techniques et administratifs du projet au niveau central au niveau régionale et provinciale au niveau locale (Agence Mixte, Agence de servie)	Locaux techniques de station de traitement,	ONEE Branche Eau / UCP / AT	<ul style="list-style-type: none"> Au démarrage du projet Annuel (à la fin de chaque année) et en cas de besoin
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre et le suivi du PGES du projet et les missions d'inspection à réaliser lors des travaux 	Atelier	Services techniques et les entreprises titulaires des travaux	Locaux techniques / sites des chantiers,	ONEE Branche Eau / UCP / AT	<ul style="list-style-type: none"> Au démarrage du projet
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre et les entités en charge du MGP sur les procédures de réception, d'enregistrement et de gestion des plaintes concernant le projet 	Atelier	Services locaux /direction provinciales ONEE BRANCHE EAU/DPA/UCP Responsables HSE des entreprises titulaires des travaux Autorités locales et régionales	Locaux techniques / sites des chantiers / locaux des autorités locales et régionales	ONEE Branche Eau / UCP / AT	<ul style="list-style-type: none"> Au démarrage du projet Annuel (à la fin de chaque année) et en cas de besoin
<ul style="list-style-type: none"> Information sur le P3P et sa mise en œuvre Information sur le Projet (volet techniques, foncier, social, environnemental du projet) Mise en œuvre et le suivi du PGES du projet et les missions d'inspection à réaliser lors des travaux Mise en œuvre de MGP tout le long du projet 	Consultations publiques	Populations riveraines / bénéficiaires / ONG / associations civiles /média	Locaux des autorités locales et régionales	ONEE Branche Eau / UCP / AT	Tout le long du projet
<ul style="list-style-type: none"> Information sur le code de conduite pour les Risques VBG/EAS/HS et les sanctions prévues 	Atelier	Employeurs des entreprises	Sites des chantiers	AT/responsable HSE entreprise	Tout le long du projet

Annexe 12 : Modèle de registres de doléances

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable

المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب

Branche Eau

قطاع الماء

مشروع رقمنة و تعزيز الإنتاج و تحسين الأداء لمياه الشرب

(PDRAP)

أشغال تزويد إقليم /منطقة / دوار بالماء الصالح

للشرب

تمويل البنك الإفريقي للتنمية

(BAD)

سجل الشكاوى والتظلم

النسخة الوقتية

نوفمبر 2023

NOVEC
GROUPE CDG

NOVEC
GROUPE CDG

ملحق 1

إشعار للعموم: استلام الشكاوي أو التظلم

(Page à afficher sur site de chantier, site web de l'ONEE BRANCHE EAU, Plateforme "Chikaya.ma",
commune/localité, douar, ou autres site jugé valable)

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable

المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب

Branche Eau

قطاع الماء

مشروع رقمنة وتعزيز الإنتاج وتحسين الأداء الفني و التجارية لمياه الشرب

(PDRAP)

أشغال تزويد إقليم /منطقة / دوار بالماء الصالح للشرب

انطلاقاً من سد

تمويل البنك الإفريقي للتنمية

(BAD)

إشعار للعموم: استلام الشكاوي أو التظلم

يضع المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب قطاع الماء بمكان تنفيذ المشروع وبمقر القيادة سجل لتقديم الشكاوي والملاحظات المحتملة طيلة مدة تنفيذ الأشغال من إلى

نطلب الاستفسار والمساعدة المرجو الاتصال بتقني المساعدة التقنية.

- عبر الهاتف:

- عبر البريد الإلكتروني:

- عبر البوابة الوطنية للشكاوي أو التظلم "chikaya.ma"

ملحق 2 :

تسجيل الشكاوى أو الملاحظات أو التظلم

رقم تسجيل الشكاية أو التظلم أو الملاحظات:

تاريخ:

إسم المشتكى: رقم الهاتف.....

الساكن ب:

موقع الضرر: الجماعة الترابية.....دوار.....

موضوع الشكاية أو التظلم أو الملاحظات

.....
.....
.....

توقيع المشتكى

رقم تسجيل الشكاية أو التظلم أو الملاحظات:

تاريخ:

إسم المشتكى: رقم الهاتف.....

الساكن ب:

موقع الضرر: الجماعة الترابية.....دوار.....

موضوع الشكاية أو التظلم أو الملاحظات

.....
.....

توقيع المشتكى

ملحق عدد 4 أنموذج لمحضر جلسة مناقشة الشكاية أو التظلم

تاريخ الجلسة:

شكوى أو تظلم رقم: تاريخ التسجيل

إسم المشتكي:

الساكن ب:

موقع الضرر: الجماعة الترابية.....دوار.....

تذكير بموضوع الشكاية أو التظلم أو الملاحظات

.....
.....
.....

نتائج الجلسة (الحل المقترح)

.....
.....
.....

توقيع الحضور

ملحق عدد 5

نموذج إقرار استلام شكوى / تظلم

Nom du maître d'ouvrage : ONEE BRANCHE EAU-BO

Titre et référence du Projet :

Nom de la Structure de Gestion des Plaintes :	Structure de traitement de plainte	
Localité :	Date de réception de la plainte	JJ/MM/AA et (heure de réception)

N° d'enregistrement :		
Identité du plaignant :	Nom et Prénom : M/Mme.....	Réf. Pièce d'identité :
		Adresse :
		Tel
		E-mail

OBJET : Accusé de réception

Madame / monsieur

Suite à votre réclamation formelle enregistrée à nos services sus le numéro n°..... en date du JJ/MM/AA à (heure) et portant sur le sujet suivant (Omission de recensement, conflit de droit de propriété avec un voisin, mauvais relevé des caractéristiques de biens, réclamation d'évaluation de biens, etc.)

Description : du motif de la plainte pour une meilleure compréhension

Nous accusons réception de votre réclamation et nous vous tiendrons informé de suites qui y seront réservées.

(Remarques additionnelles éventuelles - Toutes informations utiles)

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'ONEE BRANCHE EAU Nom et Prénom du représentant	Pour réception Nom et Prénom
Signature	Signature

ملحق عدد 6 :
نموذج إجابة على الشكوى / التظلم الرسمية

Nom du maître d'ouvrage : ONEE BRANCHE EAU

Titre et référence du Projet :

Nom de la Structure de Gestion des Plaintes :	Structure de traitement de plainte	
Localité :	Date de réception de la plainte	JJ/MM/AA et (heure de réception)

N° d'enregistrement :		
Identité du plaignant :	Nom et Prénom : M/Mme.....	Réf. Pièce d'identité :
		Adresse :
		Tel
		E-mail

OBJET : Réponse officielle

Madame / monsieur

Suite à votre réclamation formelle enregistrée à nos services sus le numéro n°..... en date du JJ/MM/AAAA à (heure) et portant sur le sujet suivant

Description : du motif de la plainte pour une meilleure compréhension

Nous vous informons qu'après enquête avec les services concernés par la réclamation l'unité de coordination du Projet a pris la décision ci-dessous :

Présentation de la solution à la plainte

Cette décision est définitive pour les services du traitement des plaintes, mais ne vous prive pas de votre droit de toute action auprès des juridictions compétentes.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'ONEE BRANCHE EAU-BO Nom et Prénom du représentant	Pour réception Nom et Prénom
Signature	Signature

Annexe 13 : Fiche de consultation individuelle – AEP Bouhouda

استمارة الاستشارة الفردية

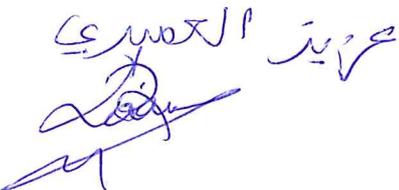
المشروع: تَعَوِيَّة الرِّبْط بِالْحَاءِ الصَّالِحِ لِلشَّرْبِ لِمَهْدِيَّة
 المسؤول عن الاستشارة: هاشم حسان
 رمز الشخص المتأثر بالمشروع: Bankouk 2
 الاسم واللقب الكامل للشخص المتأثر بالمشروع أو من يمثله: عزيز العامري (ابن محمد)
 العامري صاحب القطعة الأرضية
 تاريخ الاستشارة: 13/04/2024

الممتلكات المفقودة		
رقم القطعة	المساحة	المحتوى
2	39 m ²	فارغة

مواضيع الاستشارة			
ملاحظات	تم إعلام الشخص		الموضوع
	نعم	لا	
	✓		معلومات عن المشروع
	✓		الاستطلاع السوسيو-اقتصادي
	✓		معلومات حول عملية امتلاك الأرض من أجل المشروع
	✓		معلومات عن التعويض

مواضيع الاستشارة			
ملاحظات	تم إعلام الشخص		الموضوع
	نعم	لا	
	✓		معلومات حول آلية إدارة الشكاوى

المواضيع التي يرغب الشخص المتأثر بالمشروع الحصول فيها ?? المواكبة	
	مساعدة في إعداد وثائق الملكية
✓	المواكبة?? عملية نزع الملكية
✓	مساعدة في التحصيل على التعويض
✓	الاستفادة من التكوين
	مواضيع أخرى

إمضاء المسؤول عن الاستشارة	إمضاء الشخص المتأثر بالمشروع أو من يمثله
	

Annexe 14 : PV de consultation des parties prenantes institutionnelles pour le projet d'Agourai

محضر اجتماع

تبعاً لبرقية السيد عامل إقليم الحجاب رقم 1690 بتاريخ 03 أبريل 2024 المتعلقة بمشروع تقوية الربط بالماء الصالح للشرب لاكوراى انطلاقاً من بوفكران، انعقد اجتماع يوم الجمعة 05 أبريل على الساعة الحادية عشر صباحاً بمقر قيادة الدير برئاسة السلطة المحلية و بحضور السادة الاتية أسماؤهم :

1- محمد انزة: ممثل نظارة أوقاف مكناس

2- أيت علا أشرف: ممثل المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب -قطاع الماء- مكناس

3- كمال أجروود: ممثل المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب-قطاع الماء-أكوراى

4- عثمان هاشمي: مكتب الدراسات NOVEC بسلا الجديدة

وقد خصص موضوع هذا الاجتماع لتقديم الشروحات والإيضاحات اللازمة من طرف مكتب الدراسات المختص والمتعلقة بالمشروع، وذلك تبعاً لتوصية ممول المشروع "البنك الإفريقي للتنمية" وتقديم نتائج دراسة التأثير البيئي والاجتماعي وكذلك إطلاع ممثل نظارة أوقاف مكناس على التدابير والإجراءات المزمع اتخاذها من طرف المكتب من أجل حيازة قطعة من العقار ذي الرسم العقاري عدد 3729/ك الذي هو في ملكية نظارة أوقاف مكناس والكائن بالجماعة الترابية آيت بورزوين.

وقد أكد ممثل نظارة أوقاف مكناس على ضرورة احترام المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب -قطاع الماء- للمساطر الجاري بها العمل، وكذا الحصول على الموافقة المسبقة من طرف وزارة الأوقاف و الشؤون الإسلامية على نزع ملكية جزء من هذا العقار في إطار المنفعة العامة.

قائد قيادة الدير
الإمضاءات: دائرة الحجاب
قيادة الدير
السلطة المحلية

4-

3-

2-

1-

Annexe 15 : Fiche d'entente mutuelle - projet Bouhouda

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP) et le Promoteur

ROYAUME DU MAROC

A. Information de base

- **Nom du Projet** : Projet de Digitalisation, de Renforcement de la Production et d'Amélioration de la Performance - PDRAP (BAD 16)
- **Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation** : Extension de la station de traitement Bouhouda et réalisation d'un réservoir de mise en charge
- **Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)** : Centre BOUHOUDA, Commune BOUHOUDA, Province de TAOUNATE, Région FES - MEKNES
- **Site ou Corridor où se trouve le bien affecté** : commune BOUHOUDA

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- **Code de la PAP** :
- **Nom et Prénoms** : Mohamed LAAMIRI Ben Mhamed Ben Lhaj représenté par son fils M. Aziz LAAMIRI
- **Age** : 55 ans
- **Sexe** : Homme
- **Représentant Ménage ou d'un mineur** ? Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- **Adresse complète** : 272 AN Mly Rachid Haj. w. fae. 2. Pte. Se. Fou. Fes.
- **Tel** : +212697188058
- **Nature et No. Pièce d'identification** : Carte d'identité nationale N° C.341254

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

No.	Nature du bien affecté	Caractéristiques/ Quantité/Taille du bien affecté	Cocher	Valeur nominale (MAD)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Foncier non bâti	98 m2	<input checked="" type="checkbox"/>	95 MAD/M2	9310,00
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures		<input type="checkbox"/>		
	...		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de revenus autres que l'agriculture		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)					

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

No.	Nature de l'assistance	Cocher	Valeur nominale (MAD)	Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input type="checkbox"/>		
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>	2000,00	2000,00
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		
	Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)				

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [montant total général en toutes lettres], et/ou [citer les biens/prestations en nature] en guise de compensation².

<p>Personne Affectée par le Projet (PAP) Nom et Prénom : LAAMIRI A212 Téléphone : 07.85.49.96.80 Pièce d'identité : CIN : 341264. Signature : </p> <p>Vendredi, 7 juin 2024</p>	<p>ONEE – Branche Eau (Autorité expropriante) M. Abdellah ELGHRIB Cadre au service juridique de l'ONEE – Branche Eau Direction régionale du Centre Nord Signature : </p> <p>Vendredi, 7 juin 2024</p>
<p>Témoin 1 de la PAP Nom et Prénom : Téléphone : Pièce identité nationale : Signature</p> <p>Vendredi, 7 juin 2024</p>	<p>L'Autorité Locale de BOUHOUDA Signature :  Said Abdessamad Sabir.</p> <p>Vendredi, 7 juin 2024</p>
<p>Témoin 1 de la PAP Nom et Prénom : Téléphone : Pièce identité nationale : Signature</p> <p>Vendredi, 7 juin 2024</p>	



Prise photographique en date du 07/6/2024 de la parcelle
propriété de M. Mohamed LAAMIRI Ben Mhamed Ben Lhaj
Projet de décret d'expropriation publié au BO N° 5796 du 29/11/2023
Parcelle non immatriculée de superficie 98 m2